

# L'avenir des Québécoises

*Les suites  
des consultations  
de mars 2003*



# L'AVENIR DES QUÉBÉCOISES

Les suites des consultations de mars 2003

---

La présente publication a été réalisée par le Secrétariat à la condition féminine sous la responsabilité de madame Pauline Gingras, sous-ministre associée, et de madame Michèle Laberge, directrice générale.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de ce document sont autorisées sous réserve d'en mentionner la source.

**Coordination**

Michèle Laberge

**Recherche et rédaction**

Hélène Cadrin

Louis Carrier

Hélène Desmeules

Monique Girard

Céline Lamy

Agathe Légaré

Ginette Massé

Hélène Massé

Solange Matte

Sophie Niquette

Jocelyne Paquet

Madeleine Savoie

**Révision linguistique**

France Galarneau

**Graphiste**

Le saint publicité + design

**Secrétariat**

Carole Bourgault

Suzanne Galibois

Carole Paradis

Doreen Pelletier

**Soutien technique**

Pierrette Thibeault

Yves Demers

Secrétariat à la condition féminine  
905, avenue Honoré-Mercier, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5M6  
Tél. : (418) 643-9052  
Télé. : (418) 643-4991  
Courriel : [cond.fem@scf.gouv.qc.ca](mailto:cond.fem@scf.gouv.qc.ca)  
Site Internet : <http://www.scf.gouv.qc.ca>

ISBN 2-550-42148-5

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2004  
– Bibliothèque nationale du Canada, 2004

Réimpression : 17 mars 2004

## MOT DE LA MINISTRE

C'est avec un vif intérêt que j'ai pris connaissance des résultats des consultations menées par le Secrétariat à la condition féminine sur les enjeux pour l'avenir des Québécoises.

Je remercie chaleureusement tous les groupes et toutes les personnes qui de près ou de loin ont prêté leur concours à cette opération et qui, je n'en ai aucun doute, y ont consacré beaucoup de temps et d'énergie. Cette collaboration nous est extrêmement précieuse pour progresser vers une véritable égalité de fait.

Je tiens à vous assurer que les observations, les préoccupations et les aspirations que vous avez exprimées sont au cœur de nos réflexions pour établir, dans une perspective toujours plus large, de meilleures conditions d'égalité pour toutes les femmes et tous les hommes du Québec. Comme vous, je dois constater que si les femmes québécoises figurent parmi les pionnières en matière de condition féminine, nous devons continuer à déployer des efforts importants pour atteindre une égalité véritable. Je souhaite ardemment que nous poursuivions ces échanges fructueux et qu'ensemble nous parvenions à bâtir une société où nous puissions nous épanouir et réaliser notre plein potentiel. Ce sera un enrichissement pour toute la collectivité.



Michelle Courchesne  
Ministre des Relations avec les citoyens  
et de l'Immigration



## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	1
Le contexte démographique.....	3
<b>Enjeu 1</b>	
L'évolution des valeurs sociétales .....	17
<b>Enjeu 2</b>	
L'autonomie économique et la redistribution de la richesse .....	23
<b>Enjeu 3</b>	
Le partage des responsabilités envers les enfants et les autres personnes dépendantes.....	77
<b>Enjeu 4</b>	
La santé et le bien-être.....	89
<b>Enjeu 5</b>	
L'intégrité et la sécurité .....	119
<b>Enjeu 6</b>	
La participation citoyenne et l'exercice du pouvoir .....	145



## **LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES**

### **La démographie**

Tableau 1.1	Minorités visibles selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1996 et 2001
Tableau 1.2	Immigrants admis au Québec selon la région projetée de destination et le sexe, 1990 et 2000
Tableau 1.3	Population autochtone et du Québec selon l'âge et le sexe, 1990 et 2000
Tableau 1.4	Population de 65 ans et plus selon le sexe et répartition en pourcentage, Québec, 1991, 2001 et 2041
Tableau 1.5	Population selon le groupe d'âge, le sexe et la région et répartition en pourcentage, Québec, 1990 et 2000
Tableau 1.6	La fécondité au Québec, 1990 et 2000
Tableau 1.7	Espérance de vie moyenne à la naissance et à 65 ans selon le sexe, Québec, 1990-1992, 2000-2002 et 2050
Tableau 1.8	Les incapacités au Québec, 1991 et 2000

### **L'autonomie et la sécurité économique**

Graphique 2.1	Le cheminement de 100 jeunes Québécoises et Québécois dans le système scolaire
Graphique 2.2	Le taux d'activité de la population selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1980 à 2002
Graphique 2.3	Taux d'assistance emploi selon le sexe, Québec, 1990-2000
Tableau 2.1	Taux d'obtention d'un diplôme selon les différents ordres d'enseignements, Québec, 1991 et 2001
Tableau 2.2	Taux de décrochage selon l'âge et le sexe, Québec, 1990-2001
Tableau 2.3	Nombre de diplômes décernés en formation professionnelle au secondaire selon le secteur d'activités et le sexe, Québec, 1990 et 2001

Tableau 2.4	Nombre de diplômes décernés en formation technique dans les établissements d'enseignement collégial selon le secteur d'activités et le sexe, Québec, 1990 et 2001
Tableau 2.5	Nombre de diplômes de baccalauréat décernés dans les universités du Québec selon le domaine d'études et le sexe, Québec, 1990 et 2001
Tableau 2.6	Représentation de l'effectif féminin : Inscriptions à temps plein au baccalauréat dans les domaines des sciences pures et appliquées, Québec, 1992 et 2001
Tableau 2.7	Intégration en emploi et poursuite des études des diplômées des différents ordres d'enseignement selon le sexe, Québec, 1994 et 2000
Tableau 2.8	Population active, Québec, 1990-2002
Tableau 2.9	Le statut d'emploi, Québec, 1990-2002
Tableau 2.10	Taux de cumul d'emploi chez les 15-64 ans selon le sexe, Québec, 1976-2001
Tableau 2.11	Évolution de la répartition des femmes entrepreneures parmi les secteurs d'activités, Québec, 1991-2001
Tableau 2.12	Évolution de la proportion relative des femmes entrepreneures par secteur d'activités, Québec, 1991-2001
Tableau 2.13	La représentation de la main-d'œuvre féminine dans les principaux groupes d'industrie, Québec, 1990-2000
Tableau 2.14	Les 20 principales professions féminines, Québec, 1991 et 2001
Tableau 2.15	Les 20 principales professions masculines, Québec, 1991 et 2001
Tableau 2.16	Répartition des membres selon le sexe dans les ordres professionnels comprenant moins de 30 % de femmes membres en 1993, Québec, 1993 et 2002
Tableau 2.17	Proportion de la population de 15 ans ou plus syndiquée par groupe d'industrie et selon le sexe, Québec, 1997-2001

Tableau 2.18	Gains moyens d'emploi des femmes et des hommes selon certaines caractéristiques socioéconomiques, Québec, 1990 et 2001
Tableau 2.19	Part relative des sources de revenu moyen des personnes âgées selon le sexe, Québec, 1991 et 2000
Tableau 2.20	Répartition femmes/hommes chez les personnes employées au salaire minimum, Québec, 1991 et 2001
Tableau 2.21	Personnes ou familles à faible revenu après impôt, Québec, 1990 et 2001
Tableau 2.22	Prévalence des ménages se situant sous le seuil de faible revenu (SFR) selon le sexe du principal soutien économique du ménage et par région administrative, 1996 et 2001
Tableau 2.23	Proportion des familles et des personnes seules à faible revenu (MFR) après impôt selon certaines caractéristiques, Québec, 1996, 1998 et 2000
Tableau 2.24	Prévalence des ménages devant consacrer plus de 30 % de leur revenu disponible aux dépenses de logement, selon le sexe du principal soutien économique du ménage et le seuil de faible revenu (SFR) pour l'ensemble du Québec, 1996 et 2001
Tableau 2.25	Prévalence des ménages devant consacrer plus de 30 % de leur revenu disponible aux dépenses de logement, selon le mode d'occupation et le sexe du principal soutien économique du ménage pour l'ensemble du Québec, 1996 et 2001
Tableau 2.26	Prévalence des ménages devant consacrer plus de 30 % de leur revenu disponible aux dépenses de logement, selon le genre de ménage et le sexe du principal soutien économique pour l'ensemble du Québec, 1996 et 2001
Tableau 2.27	Taux d'assistance-emploi selon l'âge et le sexe, Québec, 1990-2000
Tableau 2.28	Évolution des adultes à l'assistance-emploi selon le sexe, l'âge et l'état civil, Québec, avril 1996 et avril 2000
Tableau 2.29	Proportion de ménages, revenu total moyen, impôt à payer moyen et taux moyen d'imposition selon le sexe du chef de ménage et la tranche de revenu, Québec, 1995

Tableau 2.30 Revenu moyen, impôt à payer moyen et taux moyen d'imposition selon le sexe du chef de ménage et la présence d'enfants à charge, Québec, 1995

### **Le partage des responsabilités**

Tableau 3.1 Taux d'activité des femmes de 20 à 44 ans selon la présence d'enfants et l'âge du plus jeune enfant, Québec, 1976-2002

Tableau 3.2 Taux d'activité des mères de 20 à 44 ans selon l'âge du plus jeune enfant et le type de famille, Québec, 1976-2002

Tableau 3.3 Moyenne quotidienne de temps consacré à diverses tâches reliées aux travaux domestiques, taux de participation et part des activités domestiques, selon le sexe et le genre de ménage, Québec, 1992 et 1998

Tableau 3.4 Évolution du nombre de places disponibles en services de garde, Québec, 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002

### **La santé et le bien-être**

Tableau 4.1 Espérance de vie à la naissance et à 65 ans selon le sexe, Québec, 1970-2002

Tableau 4.2 Adultes avec incapacité âgés de 15 ans et plus, selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2001

Tableau 4.3 Causes de décès selon le sexe, Québec, 1990 et 1998

Tableau 4.4 Régions présentant des taux de mortalité selon la cause significativement plus élevés ou plus faibles que ceux de l'ensemble du Québec, 1994-1998

Tableau 4.5 Participation au Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS) sur une période de 24 mois et par région de résidence, Québec, 1999-2000 et 2000-2001

Tableau 4.6 Prévalence des principaux problèmes de santé selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 1987 et 1998

Tableau 4.7	Fréquence de pratique d'activité physique de loisir selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 1992-1993 et 1998
Tableau 4.8	Indice de masse corporelle selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 1992-1993 et 1998
Tableau 4.9	Taux de tabagisme selon le sexe et l'âge, population âgée de 12 à 19 ans et de 12 ans ou plus, Québec, 1994-2001
Tableau 4.10	Indice de détresse psychologique selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 1987-1998
Tableau 4.11	Présence d'idées suicidaires au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 1987-1998
Tableau 4.12	Taux de grossesse pour 1000 adolescentes selon l'issue et le groupe d'âge, Québec, 1980-1999
Tableau 4.13	Interruptions volontaires de grossesse, rapport pour 100 naissances, taux d'IVG pour 1000 femmes, hystérectomies, ligatures, vasectomies réanastomoses et vasovasostomies, Québec, 1971-2002

### **L'intégrité et la sécurité**

Tableau 5.1	Nombre de victimes présumées de violence conjugale selon le sexe et l'âge, Québec, 1997 et 2000
Tableau 5.2	Auteurs présumés de violence conjugale : relation entre la victime et l'auteur selon le sexe, Québec, 1997 et 2000
Tableau 5.3	Nombre d'auteurs présumés de violence conjugale selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1997 et 2000
Tableau 5.4	Victimes présumées d'infractions sexuelles, jeunes et adultes, et taux de victimisation, selon le sexe et la région, 1997 et 2000
Tableau 5.5	Victimes présumées de violence conjugale selon le sexe et les régions administratives, Québec, 1997 et 2000
Tableau 5.6	Personnes âgées présumées victimes d'infractions au Code criminel selon le groupe d'âge, le sexe et la région, Québec, 1997 et 2000

- Tableau 5.7 Victimes d'infractions criminelles selon la relation avec l'auteur présumé, la catégorie d'infractions et le sexe, Québec, 1997
- Tableau 5.8 Victimes d'infractions criminelles selon la relation avec l'auteur présumé, la catégorie d'infractions et le sexe, Québec, 2000

### **La citoyenneté et le pouvoir**

- Tableau 6.1 Répartition des femmes et des hommes interviewés par catégories d'intervention dans les bulletins de fin de soirée, entre le 2 mars et le 26 juin 1998
- Tableau 6.2 Proportion des personnes seules ayant un ordinateur à domicile selon le sexe et l'âge, Québec, 1999
- Tableau 6.3 Proportion des personnes seules ayant un abonnement à Internet selon le sexe et l'âge, Québec, 1999
- Tableau 6.4 Branchement à Internet selon le sexe du chef de ménage et le quartile de revenu, Québec, 2000
- Tableau 6.5 Participation des femmes aux instances de pouvoir, Québec, 1990-2002
- Tableau 6.6 Participation des femmes aux principales instances locales et régionales, Québec, 1990-2002
- Tableau 6.7 Répartition des femmes et des hommes au sein des conférences administratives régionales, Québec, 2002

## INTRODUCTION

Le document présente une lecture issue de l'examen de l'évolution récente de la situation socioéconomique comparée des femmes et des hommes au Québec au cours des dix dernières années, enrichie des observations qui nous ont été faites par des personnes ou des groupes de femmes que nous avons consultés. Il présente également une projection dans l'avenir, sous forme d'enjeux, des phénomènes les plus susceptibles de modifier les conditions d'égalité entre les femmes et les hommes. Le document ne recense pas les différentes mesures qui ont pu infléchir le développement de ces conditions au cours des dernières années. Ce n'est ni un bilan ni non plus un document d'orientation. Il ne se penche pas sur les voies de solution par lesquelles les éléments défavorables pourraient être atténués ou éliminés ou par lesquelles les éléments favorables pourraient être amplifiés. Ces pistes de solution feront l'objet d'une démarche ultérieure.

Il est évident que nous avons eu à faire des choix parmi toutes les réalités susceptibles d'influencer les conditions propres aux femmes. Nous avons donc tenté de sélectionner les phénomènes qui nous apparaissent les plus marquants et leurs principales composantes en fonction de l'accroissement ou de la diminution des écarts socioéconomiques que leur évolution peut comporter. Il est de première importance, si nous voulons en arriver à proposer des solutions bien adaptées, de poser d'abord un regard ouvert sur l'avenir à partir des réalités d'aujourd'hui.

Notre référence constante a été les droits humains fondamentaux tels qu'ils s'expriment dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, notamment à l'article premier : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». Ce principe, repris sous différentes formes dans nombre de conventions et de pactes internationaux, dans les chartes des droits et libertés de la personne, et qui interdit tout particulièrement la discrimination fondée sur le sexe, sert de fondement à notre action et lui donne sa légitimité.



## LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

Avant de considérer, sous différentes facettes, l'évolution comparée des conditions socioéconomiques des femmes et des hommes au Québec et de présenter les enjeux qui s'en dégagent pour l'avenir, il y a lieu de tracer les grands traits de l'évolution démographique dans laquelle ces transformations s'inscrivent.

### La population du Québec

La population du Québec continue d'augmenter, mais à un faible rythme, soit un taux d'accroissement de 0,4 % en 2000<sup>1</sup>. Au 1<sup>er</sup> juillet 2002, les femmes représentaient 50,64 % de la population totale du Québec estimée à 7 455 208 personnes. Elles sont moins nombreuses dans les plus jeunes cohortes de population en raison du plus grand nombre de naissances de garçons; toutefois, dès l'atteinte de leur 47<sup>e</sup> anniversaire, leur poids démographique devient plus élevé à cause de leur plus faible taux de mortalité. Elles forment quelque 54 % de la population totale des personnes âgées de 65 à 74 ans; 62 % des personnes âgées de 75 à 84 ans, et 73 % des personnes âgées de 85 ans et plus<sup>2</sup>.

Un phénomène semblable est aussi observé chez les minorités visibles (7 % de la population du Québec en 2001), plus nombreuses dans les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et de la Montérégie (tableaux 1 et 2). Il en est de même pour la population autochtone du Québec (tableau 3). Toutefois, la population autochtone vieillit beaucoup moins rapidement que la population de l'ensemble du Québec. Son taux d'accroissement naturel étant supérieur, elle se caractérise par une forte proportion de jeunes et par une faible proportion de personnes âgées, contrairement au reste du Québec qui se distingue par le rythme accéléré du vieillissement de sa population, deux fois plus rapide que celui des pays d'Europe occidentale.

La réduction du poids démographique des jeunes et l'augmentation de celui des personnes âgées fait en sorte que le vieillissement de la population s'accroît, et ce, à mesure que vieillissent les « baby-boomers »<sup>3</sup>. Au Québec, la part des jeunes âgés de 0 à 14 ans est passée de 35 % de l'ensemble de la population en 1961 à 20 % en 1991 et à 18 % en 2001. Quant à la proportion de la population âgée de 65 ans et plus, qui représentait 6 % de la population québécoise en 1961<sup>4</sup>, elle subit une forte progression (tableau 4).

---

<sup>1</sup> Louis DUCHESNE, *La situation démographique au Québec – Bilan 2002*, Institut de la statistique du Québec, Collection la démographie, décembre 2002, p. 15.

<sup>2</sup> Site web de Statistique Canada, Division de la démographie, Estimation de la population, 12 novembre 2002.

<sup>3</sup> Au Canada, les baby-boomers sont nés pendant les années 1947 à 1966 selon David Foot, *Le boom et l'écho – Comment mettre à profit la réalité démographique*, Boréal, 1996, p. 27.

<sup>4</sup> Simon LANGLOIS, *Aspects démographiques, Les grandes tendances dans L'annuaire du Québec 2003 – Toute l'année politique, sociale, économique et culturelle*, Fides, 2002, p. 96-97.

L'évolution de la structure de la population par groupes d'âge, par sexe et par région indique à la fois l'ampleur du phénomène de vieillissement et ses particularités dans l'ensemble du Québec (tableau 5). Ce vieillissement démographique est dû notamment à la conjonction de l'effet de deux phénomènes majeurs : la baisse de la natalité (tableau 6) et l'allongement de l'espérance de vie (tableau 7), phénomènes atténués par l'immigration internationale. Depuis 1995-1997, l'écart entre les hommes et les femmes tend à s'atténuer<sup>5</sup>.

Le nombre de naissances s'établit à 71 900 en 2000 selon les données provisoires<sup>6</sup>, en diminution chaque année depuis 1990, alors que l'on comptait 98 000 naissances. Le Québec a connu une chute du nombre moyen d'enfants par femme au cours des dernières décennies parmi les plus rapides qui ont été observées ailleurs au Canada et dans le reste du monde occidental. Pour l'an 2000, l'indice synthétique de fécondité s'établissait à 1,44 enfant par femme alors qu'il était de 1,65 en 1990, le seuil de remplacement des générations étant fixé à 2,1. C'est à un âge de plus en plus avancé que les Québécoises donnent naissance à leur premier enfant tandis que chez les femmes autochtones du Québec cet événement survient beaucoup plus tôt (tableau 3).

L'évolution de la structure d'âge a des conséquences socioéconomiques très importantes pour le Québec et, en particulier, pour les Québécoises, en raison de leur plus grande longévité et de la prévalence d'incapacités survenant au cours des dernières années de vie (tableau 8). Ces changements démographiques et leurs incidences sur les conditions de vie socioéconomiques teintent les enjeux qui se dessinent pour l'établissement de conditions de vie égalitaires entre les Québécoises et les Québécois.

---

<sup>5</sup> Louis DUCHESNE, *op. cit.*, p. 63-64.

<sup>6</sup> Louis DUCHESNE, *op. cit.*, p. 15.

## LA DÉMOGRAPHIE

Tableau 1.1				
Minorités visibles selon le groupe d'âge et le sexe Québec, 1996 <sup>1</sup> et 2001 <sup>2</sup>				
Groupes d'âge	1996		2001	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 15 ans	56 375	55 615	63 530	64 700
15-24 ans	36 630	36 070	41 465	39 610
25-44 ans	78 330	76 625	85 925	86 345
45-64 ans	36 180	36 350	44 650	45 975
65 ans et plus	8 875	12 934	10 925	14 855
<b>Total</b>	<b>216 390</b>	<b>217 600</b>	<b>246 495</b>	<b>251 485</b>
<b>% de la population selon le sexe</b>	<b>6,3</b>	<b>6,1</b>	<b>7,1</b>	<b>6,9</b>

<sup>1</sup> Les membres des minorités visibles sont définis par le gouvernement du Canada comme des personnes autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. La population des minorités visibles comprend notamment les groupes suivants : Chinois, Sud-Asiatiques, Noir, Philippin, Latino-Américain, Asiatiques du Sud-Est, Arabe, Asiatique occidental, Coréen, Japonais. À noter que c'est lors du recensement de 1996 qu'on a posé pour la première fois une question directe pour fournir de l'information sur les minorités visibles. Auparavant, plusieurs caractéristiques servaient à l'établissement des minorités visibles : l'origine ethnique ancestrale, la langue maternelle, le lieu de naissance et la religion, de sorte que les données du recensement de 1996 ne sont pas comparables avec celles des recensements antérieurs. Source : Statistique Canada, *Recensement de 1996*, n° 93F0026XDB9B005.

<sup>2</sup> Source : Statistique Canada, *Recensement de 2001*, n° 95F0363XCB01004.

## LA DÉMOGRAPHIE

<b>Tableau 1.2</b>								
<b>Immigrants admis au Québec selon la région projetée de destination et le sexe, 1990 et 2000</b>								
<b>Régions</b>	<b>1990</b>				<b>2000</b>			
	<b>H</b>	<b>%</b>	<b>F</b>	<b>%</b>	<b>H</b>	<b>%</b>	<b>F</b>	<b>%</b>
Bas-Saint-Laurent	15	0,1	16	0,1	22	0,1	23	0,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	34	0,2	34	0,2	70	0,4	86	0,5
Capitale-Nationale	744	3,4	633	3,3	712	4,4	665	4,1
Mauricie	81	0,4	64	0,3	137	0,8	137	0,8
Estrie	371	1,7	267	1,4	301	1,8	294	1,8
Montréal	19 681	89,6	17 475	90,0	13 883	84,9	13 047	80,1
Outaouais	499	2,3	392	2,0	341	2,1	343	2,1
Abitibi-Témiscamingue	26	0,1	40	0,2	13	0,1	15	0,1
Côte-Nord	6	0,1	7	0,1	3	0,1	21	0,1
Nord-du-Québec	1	0,1	0	0,0	0	0,0	2	0,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7	0,1	4	0,1	5	0,1	4	0,1
Chaudière-Appalaches	21	0,1	16	0,1	20	0,1	37	0,2
Laval	14	0,1	16	0,1	297	1,8	311	1,9
Lanaudière	28	0,1	30	0,2	77	0,5	87	0,5
Laurentides	33	0,1	40	0,2	125	0,8	167	1,0
Montréal	226	1,0	235	1,2	622	3,8	682	4,2
Centre-du-Québec	28	0,1	27	0,1	55	0,3	31	0,2
Non déterminée	142	0,6	136	0,7	252	1,5	194	1,2
<b>Total</b>	<b>21 957</b>		<b>19 432</b>		<b>16 356</b>		<b>16 146</b>	
<b>% de la population totale</b>	<b>0,6</b>				<b>0,4</b>			

Source : Pour l'année 1990, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec (MRCI), Direction de la planification stratégique pour le Secrétariat à la condition féminine, juin 2002, et pour 2000, site Internet du MRCI dont l'adresse est la suivante : [www.mrci.gouv.qc.ca](http://www.mrci.gouv.qc.ca), avril 2002.

# LA DÉMOGRAPHIE

## Tableau 1.3

### Population autochtone et du Québec selon l'âge et le sexe, 1990 et 2000<sup>1</sup>

Âge	1990												2000											
	Population autochtone						Population du Québec						Population autochtone						Population du Québec					
	H	%	F	%	H	%	H	%	F	%	H	%	H	%	F	%	H	%	F	%				
0-4 ans	1 929	4,0	1 808	3,7	226 908	3,2	216 971	3,1	2 308	3,6	2 226	3,5	203 233	2,8	193 619	2,6								
5-9 ans	2 293	4,7	2 206	4,5	238 273	3,4	227 089	3,2	3 254	5,1	3 072	4,9	240 205	3,3	231 088	3,1								
10-14 ans	2 270	4,7	2 174	4,5	248 578	3,5	235 993	3,4	2 888	4,6	2 784	4,4	231 216	3,1	220 694	3,0								
15-19 ans	2 454	4,9	2 389	4,9	235 312	3,4	226 404	3,2	2 646	4,2	2 550	4,0	244 405	3,3	231 524	3,1								
20-24 ans	2 418	5,0	2 419	5,0	266 712	3,8	256 077	3,6	2 500	3,9	3 431	3,8	258 563	3,5	245 764	3,3								
25-29 ans	2 403	4,9	2 487	5,1	335 824	4,8	321 212	4,6	2 611	4,1	2 614	4,1	245 128	3,3	233 294	3,2								
30-34 ans	2 033	4,2	2 329	4,8	334 530	4,8	327 062	4,7	2 571	4,1	2 611	4,1	267 613	3,6	255 049	3,5								
35-39 ans	1 624	3,3	1 831	3,8	299 454	4,3	298 074	4,2	2 582	4,1	2 713	4,1	326 922	4,4	314 697	4,3								
40-44 ans	1 314	2,7	1 563	3,2	272 076	3,9	269 563	3,8	2 188	3,5	2 578	4,1	325 655	4,4	322 574	4,4								
45-49 ans	1 062	2,2	1 297	2,7	220 034	3,1	220 586	3,1	1 753	2,8	1 994	3,1	290 191	3,9	291 179	3,9								
50-54 ans	797	1,6	1 046	2,2	170 806	2,4	174 619	2,5	1 383	2,2	1 676	2,6	257 326	3,5	261 271	3,5								
55-59 ans	739	1,5	961	2,0	161 068	2,3	170 446	2,4	1 076	1,7	1 374	2,2	204 777	2,8	211 430	2,9								
60-64 ans	599	1,2	736	1,5	146 275	2,1	164 869	2,3	788	1,2	1 088	1,7	154 743	2,1	165 814	2,2								
65 ans et plus	1 420	2,9	1 950	4,0	305 076	4,3	450 572	6,4	1 995	3,2	3 061	4,8	388 970	5,3	555 504	7,5								
<b>Total selon le sexe (%)</b>	<b>23 355</b>	<b>48,1</b>	<b>25 196</b>	<b>51,9</b>	<b>3 461 117</b>	<b>49,3</b>	<b>3 559 537</b>	<b>50,7</b>	<b>30 543</b>	<b>48,2</b>	<b>32 772</b>	<b>51,8</b>	<b>3 638 947</b>	<b>49,4</b>	<b>3 733 501</b>	<b>50,6</b>								
<b>Grand total</b>	<b>48 551</b>						<b>7 020 654</b>						<b>63 315</b>						<b>7 372 448</b>					
<b>Population autochtone/ population du Québec selon le sexe (%)</b>	<b>Homme : 0,6 Femme : 0,7</b>												<b>Homme : 0,8 Femme : 0,9</b>											

<sup>1</sup> Sources : Gouvernement du Canada, *Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence, 2001*, Ottawa, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, mars 2001, p. xxiv et p. xxiii; Registre des Indiens, 1990, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour le Secrétariat à la condition féminine, juin 2002, et Institut de la statistique du Québec pour le Secrétariat à la condition féminine, juin 2002.

## LA DÉMOGRAPHIE

<b>Tableau 1.4</b>						
<b>Population de 65 ans et plus selon le sexe et répartition en pourcentage, Québec, 1991, 2001 et 2041<sup>1</sup></b>						
<b>Années</b>	1991		2001		2041 (projection)	
<b>Hommes</b>	316 100	40,5 %	396 889	41,3 %	975 921	44,8 %
<b>Femmes</b>	465 100	59,5 %	563 594	58,7 %	1 204 749	55,2 %

---

<sup>1</sup> Source : Gouvernement du Québec, *La réalité des aînés*, Québec, Conseil des aînés du Québec, 2001, p. 27.

# LA DÉMOGRAPHIE

## Tableau 1.5

**Population selon le groupe d'âge, le sexe et la région et répartition en pourcentage, Québec, 1990 et 2000**

Région	Groupe d'âge	1990			2000		
		Hommes	Femmes	%	Hommes	Femmes	%
01 – Bas-Saint-Laurent	0-14 ans	23 092	22 067	20,8	17 104	16 484	15,9
	15-24 ans	14 254	13 504	12,7	15 279	14 498	14,0
	25-44 ans	35 481	34 984	32,9	28 615	27 811	26,9
	45-64 ans	20 132	20 796	19,6	27 456	27 015	26,1
	65 ans et plus	11 500	14 832	14,0	12 814	17 766	17,2
<b>Total partiel selon le sexe Total régional</b>		<b>104 459</b>	<b>106 183</b>		<b>101 268</b>	<b>103 574</b>	
				<b>210 642</b>		<b>204 842</b>	
02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	0-14 ans	35 764	33 652	23,1	25 798	24 762	17,3
	15-24 ans	20 424	19 309	13,3	24 237	22 046	15,4
	25-44 ans	51 703	49 541	34,0	42 487	40 220	28,1
	45-64 ans	27 575	28 993	19,9	37 001	36 418	25,4
	65 ans et plus	10 751	14 039	9,6	14 624	19 769	13,8
<b>Total partiel selon le sexe Total régional</b>		<b>146 217</b>	<b>145 534</b>		<b>144 147</b>	<b>143 215</b>	
				<b>291 751</b>		<b>287 362</b>	
03 – Capitale-Nationale	0-14 ans	57 009	54 468	16,9	51 396	49 328	14,9
	15-24 ans	48 515	44 845	14,0	42 757	41 005	12,4
	25-44 ans	111 395	110 162	34,3	102 849	97 862	29,5
	45-64 ans	62 863	68 609	21,3	83 873	89 209	26,9
	65 ans et plus	26 028	43 311	13,5	34 413	53 932	16,3
<b>Total partiel selon le sexe Total régional</b>		<b>303 810</b>	<b>321 395</b>		<b>315 288</b>	<b>331 336</b>	
				<b>625 205</b>		<b>646 624</b>	

Tableau 1.5

Population selon le groupe d'âge, le sexe et la région et répartition en pourcentage, Québec, 1990 et 2000

Région	Groupe d'âge	1990			2000		
		Hommes	Femmes	%	Hommes	Femmes	%
<b>04 – Mauricie</b>	0-14 ans	25 841	24 673	18,4	21 506	20 083	16,7
	15-24 ans	16 963	16 244	12,1	18 088	17 130	14,1
	25-44 ans	44 842	43 673	32,5	36 960	36 286	28,7
	45-64 ans	27 802	29 902	22,3	35 279	36 704	27,4
	65 ans et plus	13 290	19 752	14,7	16 813	24 950	13,1
<b>Total partiel selon le sexe</b>		<b>128 738</b>	<b>134 244</b>		<b>128 646</b>	<b>134 153</b>	
<b>Total régional</b>			<b>262 982</b>			<b>262 799</b>	
<b>05 – Estrie</b>	0-14 ans	29 602	27 806	22,0	26 824	25 356	18,7
	15-24 ans	19 818	19 156	13,8	20 766	19 850	14,5
	25-44 ans	45 652	44 649	32,2	43 148	40 853	30,1
	45-64 ans	26 006	27 536	19,8	36 279	36 598	25,3
	65 ans et plus	13 586	19 601	14,1	16 408	23 513	11,4
<b>Total partiel selon le sexe</b>		<b>134 664</b>	<b>138 748</b>		<b>143 425</b>	<b>146 170</b>	
<b>Total régional</b>			<b>273 412</b>			<b>289 595</b>	
<b>06 – Montréal</b>	0-14 ans	146 748	139 536	16,6	151 386	145 778	17,2
	15-24 ans	131 875	131 400	13,8	113 547	111 637	12,9
	25-44 ans	323 676	315 639	33,1	306 747	292 745	34,9
	45-64 ans	186 328	210 741	22,1	202 707	224 577	23,0
	65 ans et plus	94 052	156 490	16,4	105 618	167 271	12,0
<b>Total partiel selon le sexe</b>		<b>882 679</b>	<b>953 806</b>		<b>880 005</b>	<b>942 008</b>	
<b>Total régional</b>			<b>1 836 485</b>			<b>1 822 013</b>	
<b>07 – Outaouais</b>	0-14 ans	30 559	29 218	21,6	32 330	31 066	20,4
	15-24 ans	21 259	20 722	14,5	20 831	20 212	13,2
	25-44 ans	52 834	52 565	36,9	52 982	53 749	33,5
	45-64 ans	26 816	26 541	18,6	38 603	38 384	24,4
	65 ans et plus	10 048	13 457	9,4	13 639	17 925	8,6
<b>Total partiel selon le sexe</b>		<b>141 516</b>	<b>142 503</b>		<b>158 385</b>	<b>161 336</b>	
<b>Total régional</b>			<b>284 019</b>			<b>319 721</b>	

**Tableau 1.5**

**Population selon le groupe d'âge, le sexe et la région et répartition en pourcentage, Québec, 1990 et 2000**

Région	Groupe d'âge	1990			2000				
		Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%
<b>08 – Abitibi-Témiscamingue</b>	0-14 ans	18 994	24,0	18 072	23,8	15 426	19,9	14 824	19,7
	15-24 ans	11 745	14,8	11 204	14,7	11 855	15,3	11 020	14,6
	25-44 ans	28 615	36,2	26 433	34,7	24 314	31,3	22 803	30,3
	45-64 ans	13 787	17,4	13 433	17,7	18 717	24,1	17 420	23,1
	65 ans et plus	5 968	7,5	6 934	9,1	7 298	9,4	9 216	12,2
<b>Total partiel selon le sexe</b>		<b>79 109</b>		<b>76 076</b>		<b>77 610</b>		<b>75 283</b>	
<b>Total régional</b>				<b>155 185</b>				<b>152 893</b>	
<b>09 – Côte-Nord</b>	0-14 ans	12 285	23,0	11 738	23,1	10 060	19,2	9 763	19,6
	15-24 ans	8 466	15,8	8 142	16,0	7 776	14,8	7 118	14,3
	25-44 ans	19 361	36,2	18 232	35,9	16 851	32,1	15 983	32,1
	45-64 ans	10 565	19,7	9 522	18,8	13 492	25,7	12 167	24,4
	65 ans et plus	2 828	5,3	3 130	6,2	4 310	8,2	4 833	9,7
<b>Total partiel selon le sexe</b>		<b>53 505</b>		<b>50 764</b>		<b>52 489</b>		<b>49 864</b>	
<b>Total régional</b>				<b>104 269</b>				<b>102 353</b>	
<b>10 – Nord-du-Québec</b>	0-14 ans	6 201	31,9	5 897	33,2	6 187	30,3	5 733	30,2
	15-24 ans	3 400	17,5	3 227	18,1	3 337	16,3	3 310	17,5
	25-44 ans	6 547	33,7	5 900	33,2	6 684	32,7	6 091	32,1
	45-64 ans	2 721	14,0	2 271	12,8	3 409	16,7	3 069	16,2
	65 ans et plus	552	2,8	488	2,7	818	4,0	752	4,0
<b>Total partiel selon le sexe</b>		<b>19 421</b>		<b>17 783</b>		<b>20 435</b>		<b>18 955</b>	
<b>Total régional</b>				<b>37 204</b>				<b>39 390</b>	
<b>11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</b>	0-14 ans	11 574	21,0	11 079	20,4	8 225	16,4	8 221	16,2
	15-24 ans	8 145	14,8	7 615	14,0	6 960	13,8	6 422	12,6
	25-44 ans	18 709	34,0	18 204	33,5	14 435	28,7	14 306	28,1
	45-64 ans	10 747	19,5	10 726	19,7	14 043	27,9	13 683	26,9
	65 ans et plus	5 842	10,6	6 727	12,4	6 617	13,2	8 232	16,2
<b>Total partiel selon le sexe</b>		<b>55 017</b>		<b>54 351</b>		<b>50 280</b>		<b>50 864</b>	
<b>Total régional</b>				<b>109 368</b>				<b>101 144</b>	

Tableau 1.5

Population selon le groupe d'âge, le sexe et la région et répartition en pourcentage, Québec, 1990 et 2000

Région	Groupe d'âge	1990			2000				
		Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%
<b>12 – Chaudière-Appalaches</b>	0-14 ans	43 365	23,2	41 467	22,2	35 875	18,3	35 001	17,9
	15-24 ans	26 221	14,0	24 575	13,1	30 135	15,4	27 521	14,1
	25-44 ans	65 380	34,9	62 557	33,4	59 399	30,3	55 514	28,4
	45-64 ans	34 922	18,7	36 589	19,0	49 745	25,4	48 824	25,0
	65 ans et plus	17 316	9,2	22 916	12,2	20 593	10,5	28 425	14,6
<b>Total partiel selon le sexe</b>		<b>187 204</b>		<b>187 104</b>		<b>195 747</b>		<b>195 285</b>	
<b>Total régional</b>				<b>374 308</b>				<b>391 032</b>	
<b>13 – Laval</b>	0-14 ans	31 968	20,3	30 536	19,1	32 810	19,1	31 932	17,9
	15-24 ans	23 649	15,0	22 253	13,9	22 713	13,2	21 690	12,1
	25-44 ans	55 673	35,3	55 082	34,4	55 972	32,5	54 901	30,7
	45-64 ans	35 443	22,5	36 299	22,7	41 807	24,3	44 357	24,8
	65 ans et plus	11 067	7,0	15 805	9,9	18 915	11,0	25 720	14,4
<b>Total partiel selon le sexe</b>		<b>157 800</b>		<b>159 975</b>		<b>172 217</b>		<b>178 600</b>	
<b>Total régional</b>				<b>317 775</b>				<b>350 817</b>	
<b>14 – Lanaudière</b>	0-14 ans	39 488	23,7	37 223	22,6	41 938	21,0	39 646	20,0
	15-24 ans	21 171	12,7	19 974	12,1	26 557	13,3	24 526	12,4
	25-44 ans	61 088	36,7	60 914	37,0	62 532	31,3	61 916	31,3
	45-64 ans	32 903	19,7	31 098	18,9	50 602	25,3	48 891	24,7
	65 ans et plus	11 967	7,2	15 252	9,3	18 463	9,2	22 840	11,5
<b>Total partiel selon le sexe</b>		<b>166 617</b>		<b>164 461</b>		<b>200 092</b>		<b>197 819</b>	
<b>Total régional</b>				<b>331 078</b>				<b>397 911</b>	
<b>15 – Laurentides</b>	0-14 ans	42 334	22,2	40 647	21,5	47 820	20,4	45 036	19,6
	15-24 ans	25 514	13,4	23 824	12,6	30 332	12,9	28 637	12,2
	25-44 ans	68 979	36,2	68 176	36,1	75 979	32,3	75 074	32,0
	45-64 ans	38 150	20,0	36 934	19,5	58 463	24,9	57 036	24,3
	65 ans et plus	15 333	8,1	19 359	10,2	22 275	9,5	27 810	11,9
<b>Total partiel selon le sexe</b>		<b>190 310</b>		<b>188 940</b>		<b>234 869</b>		<b>234 593</b>	
<b>Total régional</b>				<b>379 250</b>				<b>469 422</b>	

**Tableau 1.5**

**Population selon le groupe d'âge, le sexe et la région et répartition en pourcentage, Québec, 1990 et 2000**

Région	Groupe d'âge	1990			2000				
		Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%
<b>16 – Montérégie</b>	0-14 ans	134 717	22,3	128 864	21,1	128 944	19,7	123 160	18,6
	15-24 ans	87 899	14,5	82 921	13,6	92 177	14,1	86 245	13,0
	25-44 ans	216 480	35,8	215 268	35,2	203 765	31,2	200 746	30,3
	45-64 ans	121 131	20,0	120 635	19,7	167 041	25,5	168 833	25,4
	65 ans et plus	44 774	7,4	63 837	10,4	61 882	9,5	84 620	12,8
<b>Total partiel selon le sexe</b>		<b>605 001</b>		<b>611 525</b>		<b>653 809</b>		<b>663 604</b>	
<b>Total régional</b>				<b>1 216 526</b>				<b>1 317 413</b>	
<b>17 – Centre-du-Québec</b>	0-14 ans	24 218	23,1	23 110	21,8	20 795	18,7	19 642	17,7
	15-24 ans	14 706	14,0	13 566	12,8	17 043	15,3	15 841	14,3
	25-44 ans	35 469	33,8	33 932	32,0	32 980	29,7	30 723	27,7
	45-64 ans	20 292	19,3	20 895	19,7	27 987	25,2	27 560	24,8
	65 ans et plus	10 365	9,9	14 642	13,8	12 380	11,1	17 332	15,6
<b>Total partiel selon le sexe</b>		<b>105 050</b>		<b>106 145</b>		<b>111 185</b>		<b>111 098</b>	
<b>Total régional</b>				<b>211 195</b>				<b>222 283</b>	
<b>Ensemble du Québec</b>		<b>3 461 117</b>	<b>49,3</b>	<b>3 559 537</b>	<b>50,7</b>	<b>3 639 897</b>	<b>49,4</b>	<b>3 737 757</b>	<b>50,6</b>
<b>Total partiel selon le sexe et l'âge</b>	0-14 ans	713 759	20,6	680 053	19,1	674 424	18,5	646 815	17,3
	15-24 ans	502 024	14,5	482 481	13,6	504 390	13,9	478 708	12,8
	25-44 ans	1 241 884	35,9	1 215 911	34,2	1 166 699	32,1	1 127 583	30,2
	45-64 ans	698 183	20,2	730 520	20,5	906 504	24,9	929 745	24,9
	65 ans et plus	305 267	8,8	450 572	12,7	387 880	10,7	554 906	14,8
<b>Total global</b>				<b>7 020 654</b>				<b>7 377 654</b>	

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ) d'après les estimations de population de Statistique Canada pour le Secrétariat à la condition féminine, juin 2002.

## LA DÉMOGRAPHIE

<b>Tableau 1.6</b>				
<b>La fécondité au Québec, 1990 et 2000</b>				
<b>1.6.1 Taux de fécondité selon le groupe d'âge, population totale et population autochtone, Québec, 1990 et 2000<sup>1</sup></b>				
	<b>Par 1000 femmes</b>	<b>Par 1000 femmes autochtones<sup>2</sup></b>	<b>Par 1000 femmes</b>	<b>Par 1000 femmes autochtones<sup>3</sup></b>
<b>Groupes d'âge</b>	<b>1990</b>		<b>2000</b>	
Puberté – 19 ans <sup>4</sup>	18,1	87,1	13,2	54,4
20-24 ans	79,7	158,3	59,7	116,4
25-29 ans	128,4	121,4	104,3	91,1
30-34 ans	75,2	75,6	79,1	61,7
35-39 ans	22,0	26,2	27,3	22,9
40-44 ans	2,8	3,8	4,3	5,8
45-49 ans	0,1	1,5	0,1	0,0
<b>Total – tous les âges</b>	<b>51,2</b>	<b>78,6</b>	<b>37,9</b>	<b>51,3</b>
<b>1.6.2 Indice synthétique de fécondité<sup>5</sup>, Québec, 1990 et 2000</b>				
<b>1990</b>		<b>2000</b>		
1,65 enfant par femme en âge de procréer		1,44 enfant par femme en âge de procréer		
<b>1.6.3 Total des naissances, Québec, 1990 et 2000<sup>6</sup></b>				
<b>1990</b>		<b>2000</b>		
98 013		71 900		
<b>1.6.4 Âge moyen de la mère à la naissance du premier enfant, Québec 1990 et 2000<sup>7</sup></b>				
<b>1990</b>		<b>2000</b>		
26,0 ans		26,9 ans		

<sup>1</sup> Taux de fécondité (naissances pour 1000 femmes) : nombre total d'enfants nés de femmes âgées de 15 à 49 ans. Les données sur la population autochtone du Québec proviennent du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour le Secrétariat à la condition féminine, juillet 2002. Les données de la population totale proviennent des sources suivantes : Roch CÔTÉ (sous la direction de), *Québec 2002*, Québec, Éditions Fides, 2001, p. 109, et de l'Institut de la statistique du Québec pour le Secrétariat à la condition féminine, juin 2002.

<sup>2</sup> Comprend les naissances pour lesquelles des renseignements ont été transmis. Pour 118 des 1248 naissances déclarées en 1990 (9,5 %), il n'y avait pas d'information sur la mère au sein de la population autochtone. Source : ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour le Secrétariat à la condition féminine, juillet 2002.

<sup>3</sup> Comprend les naissances pour lesquelles des renseignements ont été transmis. Pour 99 des 997 naissances déclarées en 2000 (9,9 %), il n'y avait pas d'information sur les mères. Source : *ibidem*.

<sup>4</sup> Comprend les naissances de 14 ans et moins.

<sup>5</sup> L'indice synthétique de fécondité est le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une génération de femmes qui aurait connu les taux de fécondité observés selon l'âge au cours d'une année donnée. Source : Gouvernement du Québec, *Le système de santé et des services sociaux*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2001, p. 29. Louis DUCHESNE, *La situation démographique au Québec - Bilan 2002*, Institut de la statistique du Québec, Collection la démographie, décembre 2002, p. 15-16.

<sup>6</sup> Institut de la statistique du Québec pour le Secrétariat à la condition féminine, juin 2002.

<sup>7</sup> Source : *ibidem*.

## LA DÉMOGRAPHIE

Tableau 1.7

Espérance de vie moyenne à la naissance et à 65 ans  
selon le sexe, Québec, 1990-1992<sup>1</sup>, 2000-2002<sup>2</sup> et 2050<sup>3</sup>

	1990-1992		2000-2002		2050 (projection)	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
<b>À la naissance</b>	73,7	80,8	76,3	81,9	84,50	88,57
<b>À 65 ans</b>	15,2	19,9	16,5	20,4		

<sup>1</sup> Source : Institut de la statistique du Québec, *Espérance de vie à la naissance et à 65 ans selon le sexe, 1970-1972 à 2000-2002*, 29 août 2003, données disponibles dans le site : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca).

<sup>2</sup> Source : Ibidem.

<sup>3</sup> Source : Institut de la statistique du Québec, *Populations et composantes démographiques projetées, Québec, scénario A de référence – Perspectives démographiques, Québec, 2001-2051, édition 2003*, données disponibles dans le site [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca).

## LA DÉMOGRAPHIE

<b>Tableau 1.8</b>				
<b>Les incapacités au Québec, 1991 et 2000</b>				
<b>1.8.1 Estimation du nombre de personnes ayant une incapacité selon le sexe Québec, 1991 et 2000</b>				
	1991		2000	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Total</b>	367 610	412 640	463 900	536 500
<b>% de la population totale</b>	5,5	6,1	6,3	7,3
<b>1.8.2 Estimation du nombre de personnes ayant une déficience intellectuelle selon le sexe, Québec, 1991 et 2000</b>				
	1991		2000	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Total</b>	104 800	107 900	116 000	112 800
<b>% de la population totale</b>	1,5	1,5	1,6	1,5

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la santé et les limitations d'activité*, 1991.  
 Office des personnes handicapées du Québec : calcul des estimations de l'an 2000 et du taux de prévalence.  
 Les données de 2000 sont également disponibles dans le site Internet de l'Office des personnes handicapées du Québec à l'adresse suivante : [www.ophq.gouv.qc.ca](http://www.ophq.gouv.qc.ca).

## L'ÉVOLUTION DES VALEURS SOCIÉTALES

### **De quoi s'agit-il?**

Antérieurement à l'actuel mouvement mondial en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, tel qu'il s'exprime depuis quelques décennies sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies (ONU), y a-t-il jamais eu dans l'histoire de l'humanité de véritable courant libérateur pour les femmes, de véritable courant qui affirme leur égalité par rapport aux hommes tout en reconnaissant et en respectant leurs réalités différenciées?

Dans le maelström de la mondialisation qui s'accompagne de la suprématie de l'économie néolibérale, de la montée de courants conservateurs, qu'ils soient politiques ou religieux, il faut aujourd'hui nous interroger sur les forces qui sont à l'œuvre pour soutenir les femmes dans leurs aspirations et sur les tendances qui s'y opposent.

Il importe que nous cernions le plus adéquatement possible les risques et les menaces qui pèsent sur les aspirations bien légitimes des femmes et que nous repérions les leviers qui peuvent favoriser leurs progrès, de façon à établir correctement nos stratégies sur ce vaste échiquier.

### **Sur le plan international**

La mondialisation des échanges, rendue possible par le fonctionnement en temps réel des nouvelles technologies de l'information et de la communication et, sur le plan géopolitique, par la chute du mur de Berlin, imprime à l'économie de marché et à la spéculation financière un caractère prépondérant sur les considérations de progrès social. Le sentiment d'insécurité créé par l'absence de contrôle et d'ordre dans l'ensemble des phénomènes qui composent la mondialisation, et qui pourrait simplement se traduire par « On ne comprend plus dans quel monde on vit », explique peut-être en partie la frilosité, le repli sur soi qui s'observent autant à l'échelle des individus qu'à celle des États.

Sur le plan politique, ces craintes contribuent vraisemblablement au virage à droite, perceptible aussi bien dans les pays européens qu'aux États-Unis et au Canada. Cette tendance s'incarne souvent au détriment des droits humains fondamentaux, en particulier ceux des femmes et des groupes sociaux fragilisés, au détriment aussi d'une juste répartition de la richesse, au détriment, en bien des points du globe, du respect et de la dignité des êtres humains. Les discours réactionnaires tendent en effet à enfermer les femmes dans des cadres réducteurs, ces mêmes cadres dénoncés et rejetés depuis longtemps, et encore aujourd'hui, par le mouvement des femmes. Le retour aux stéréotypes sexuels en constitue un exemple. La véritable explosion de l'exploitation sexuelle des femmes dès leur jeune âge et son corollaire, la sexualisation précoce des fillettes, comptent parmi les manifestations les plus abominables de cette tendance.

Selon plusieurs études critiques sur le sujet, la mondialisation favorise un accroissement de la richesse, principalement celle des pays et des individus qui sont déjà les mieux nantis; elle augmenterait aussi de façon corollaire les disparités entre les personnes les plus riches et les plus pauvres. Cette disparité entre les pays entraîne, d'une part, l'exploitation outrancière d'une main-d'œuvre à bas salaire dans les pays pauvres et, d'autre part, une immigration clandestine qui ouvre la porte à tous les abus.

La création de la richesse est certes souhaitable. Toutefois, les exigences liées à une augmentation continue de la productivité, et du niveau de consommation qui l'accompagne, ne devraient pas être exorbitantes. Elles ne devraient pas s'accompagner d'une dégradation des conditions de travail, de la spoliation des pays les plus pauvres et de leur main-d'œuvre à bon marché, d'une surexploitation des ressources et de négligence vis-à-vis de l'environnement, toutes conditions allant à l'encontre d'un développement viable. L'enjeu majeur pour les gouvernements progressistes, devant ces tendances mondiales, ne consiste-t-il pas alors à maintenir et à renforcer la régulation qu'ils peuvent exercer sur les forces économiques?

### **L'évolution récente et les perspectives au Québec**

En ce qui a trait à l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, la société québécoise bénéficie non seulement de la forte pression exercée sans relâche par le mouvement des femmes, comme en témoigne l'organisation de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000, mais elle peut également compter sur l'engagement authentique de nombreux hommes, et même de groupes d'hommes, au soutien de cet objectif.

Par contre, derrière cette progression de la prospérité générale se cachent des situations particulières bien différentes : non seulement des écarts socioéconomiques entre les femmes et les hommes, mais aussi entre certains segments de la population féminine. Par exemple, la conjoncture économique et la réalité sociale sont tout autres pour les femmes autochtones qui sont confrontées à une pauvreté persistante et à une dynamique sociale où le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas enraciné. Nous pouvons aussi faire état des difficultés économiques des jeunes filles immigrantes dont l'intégration se heurte à trois facteurs discriminants : elles sont femmes, elles sont jeunes, elles sont immigrantes.

Ici aussi, inutile de s'en cacher, les forces du libre marché sont à pied d'œuvre et freinent l'expansion des mesures à caractère social au moment même où les besoins s'accroissent. Les femmes du Québec démontrent à cet égard un véritable engagement dans la mise en œuvre des services de proximité que requiert la transformation du système de santé et de services sociaux. Ce sont elles aussi qui sont à bout de ressources dans les services qu'elles offrent aux personnes en difficulté, que ce soit par le biais de l'action communautaire ou de soins aux proches. Il faut bien reconnaître que

beaucoup de Québécoises sont incapables de refuser leur aide aux personnes qui en ont besoin, quelles qu'elles soient.

### **Le mouvement féministe**

Le Québec vit aussi sous le signe des incertitudes. Différents phénomènes concourent à un sentiment général d'insécurité qui peut parfois se traduire par le repli sur soi, l'individualisme, l'intolérance à l'égard de tout ce qui est inconnu et de toute nouvelle transformation sociale. Le mouvement de ressac actuellement exprimé contre ce que certains qualifient d'outrances ou de dommages collatéraux du féminisme s'inscrit dans cette mouvance.

La démobilisation des jeunes femmes d'aujourd'hui pose aussi un problème. Il s'agit là, dans une certaine mesure, d'un effet pervers des gains réalisés au cours des dernières décennies par les femmes. Ce n'est qu'au moment où elles abordent le marché du travail que les jeunes filles prennent conscience d'une discrimination persistante : malgré les succès obtenus dans leur parcours scolaire et universitaire, elles ont en général plus de difficultés que les jeunes hommes à accéder à un emploi stable dans leur champ de formation et à obtenir un même niveau salarial. Elles constatent alors, au moment où souvent elles s'engagent dans la création d'une nouvelle famille, que la discrimination a des effets dans leur propre vie. Elles n'ont cependant pas nécessairement le temps et l'intérêt pour s'engager activement dans la lutte en faveur de l'égalité.

En outre, leur intérêt peut être émoussé par le manque d'ouverture du mouvement féministe à une action commune avec les hommes en vue d'atteindre cet objectif d'égalité entre les femmes et les hommes. Or, s'il n'y a pas une relève engagée, les acquis des femmes en matière d'égalité pourront devenir encore plus fragiles et les progrès plus aléatoires.

L'ensemble de l'actuel discours qui dénigre les acquis du mouvement des femmes apparaît comme une terrible menace aux progrès enregistrés jusqu'à maintenant en matière d'égalité. De là au démantèlement des politiques d'égalité, il n'y a peut-être qu'un pas. Et pourtant, qu'avons-nous à gagner comme société de ce retour à une cristallisation des rôles et des stéréotypes que nous croyions périmés? Pouvons-nous au contraire espérer vivre dans une société où chaque personne pourrait, sans distinction de sexe, réaliser son potentiel selon ses goûts et ses capacités, s'épanouir et vivre en adulte responsable, assumer ses obligations vis-à-vis de soi-même, de ses proches et des autres membres de la collectivité?

### **L'amplification par les médias**

En ce moment, l'attention publique est surtout tournée vers les difficultés et les déséquilibres qui frappent les hommes, comme un vaste mouvement de ressac aux gains enregistrés par les femmes grâce au mouvement féministe des trente dernières

années. Il devient ainsi plus difficile de plaider contre la violence, contre les préjugés et contre les discriminations que subissent encore les femmes.

Les médias jouent un rôle majeur à cet égard. Le décrochage scolaire des garçons en est un exemple manifeste. Qui pourrait actuellement être convaincu que l'obtention de diplômes au secondaire par les garçons suit une courbe croissante depuis vingt ans, que ces derniers sont en fait presque deux fois moins nombreux qu'il y a vingt ans à ne pas l'obtenir? C'est pourtant un fait avéré<sup>1</sup>. Ce qui met en lumière la situation désavantageuse des garçons, c'est la progression fulgurante des filles pendant la même période. Si nous scrutons de plus près cette question, pourquoi les médias poussent-ils les hauts cris quand les inscriptions des jeunes femmes en médecine dépassent celles des jeunes hommes? Qui s'est jamais inquiété de la forte prépondérance des femmes dans le métier d'infirmières? Il y a là l'expression de la résistance d'une élite masculine à voir ses chasses gardées envahies par les femmes. Irions-nous jusqu'à penser que si le pouvoir médiatique était féminin, le traitement de ces questions pourrait être différent?

Par ailleurs, la facilité de diffusion à grande échelle, sans contrôle et sans censure, par le biais d'Internet, offre aux groupes masculinistes une vitrine de choix pour faire valoir leurs préoccupations et, malheureusement trop souvent, leurs messages haineux à l'endroit des femmes.

### **La résurgence des stéréotypes**

Le rôle joué par les médias et le réseau Internet dans la diffusion des valeurs rétrogrades se traduit aussi par une résurgence des stéréotypes sexistes, qui constituent autant de négations du droit à l'égalité. Imprimer chez les petites filles même pas pubères l'art de plaire et les comportements de la séduction, pire encore en faire faussement des tentatrices alors qu'elles ne sont que des enfants, en est une manifestation particulièrement grave. Ces petites filles deviennent ainsi plus vulnérables à la dépendance affective et à l'exploitation sexuelle. Le retour de la femme-objet ouvre la voie aux rapports de domination et de violence. C'est le déni du principe d'égalité.

### **La transmission des valeurs**

Tous les déséquilibres, toutes les formes de détresse, toutes les discriminations, qu'ils soient vécus de façon prépondérante par les femmes ou par les hommes, sont préjudiciables à la cohésion sociale et sont sources de frustration. Dans les deux cas, celui des femmes et celui des hommes, ces difficultés requièrent une attention spéciale ainsi que des mesures de prévention et de correction. Ce n'est à notre avis ni dans l'affrontement ni dans la controverse que ces difficultés pourront être résolues, mais dans un effort conjoint de dialogue ouvert pour examiner les problématiques dans toutes leurs dimensions et rechercher les solutions les mieux adaptées, puisque toutes et tous nous souhaitons vivre dans une société juste, équilibrée et harmonieuse.

---

<sup>1</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Le décrochage scolaire au secondaire*, Indicateurs de l'éducation, édition 2002, p. 58.

En fait, le Québec, comme bien d'autres États, est placé devant une alternative, soit tenter un retour vers des valeurs plus traditionnelles, autrefois sources de stabilité et de sécurité mais aussi d'inégalité et d'oppression, soit faire face avec courage, lucidité et solidarité pour composer avec les nouvelles réalités et en tirer le meilleur parti possible pour l'ensemble de la société.

Cette dernière option implique que les valeurs d'égalité, de respect des différences et de tolérance soient très tôt transmises aux enfants et renforcées tout au long de leur parcours scolaire de façon à imprégner leur vie entière.

Dès leur plus jeune âge, notamment dans les centres de la petite enfance, les enfants tireraient avantage d'une sensibilisation à ces principes qui comportent des rapports égalitaires entre les sexes, l'ouverture à la diversité ethnique, l'acquisition de comportements non violents et tolérants de même que des rudiments du civisme. Ces valeurs doivent être renforcées dans le système d'éducation primaire et secondaire qui veillera en outre à l'éducation à la citoyenneté et à une sexualité saine et responsable, respectueuse de l'orientation sexuelle. Les adultes qui n'auraient pas pu profiter dans leur jeunesse d'une telle formation auraient intérêt à y avoir accès par le biais de l'éducation populaire.

L'éducation aux rapports égalitaires et au respect des différences représente le moyen le plus sûr de parvenir à une société juste et tolérante, et de prévenir le recours à la violence et au mépris. Aucun système d'éducation ne peut se soustraire à cette responsabilité.

### **Dans les régions**

Actuellement, rien ne nous permet de penser que la situation des femmes soit plus facile en région que dans les grands centres. L'éloignement, la concentration de l'activité économique dans l'exploitation et la transformation des ressources naturelles et les choix plus restreints en matière de formation peuvent difficilement favoriser des progrès plus rapides. Et pourtant, cette préoccupation pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les régions doit demeurer primordiale. Cet objectif d'égalité n'a de sens que s'il peut prendre racine et progresser partout au Québec.

Les régions vivent aussi sous les exigences des forces du marché et de la mondialisation. Les propos que nous avons recueillis nous indiquent que, d'une façon générale, dans les instances locales et régionales, l'action est largement centrée sur l'économie et sur la création d'emplois; la gestion s'y exerce essentiellement selon la philosophie, les valeurs et les façons de faire propres à l'expérience des hommes, à tel point que les femmes sont souvent confrontées à des obstacles qui ont pour effet de les marginaliser. La décentralisation de certains pouvoirs vers les régions n'est à cet égard souhaitable que si elle s'accompagne d'une volonté clairement exprimée du gouvernement d'associer étroitement développement économique et progrès social. Des

balises et des politiques claires émanant de l'administration centrale sur les questions d'égalité et, plus particulièrement, sur la collecte de données ventilées selon le sexe s'avèrent à cet égard de première importance.

Alors même qu'il devient de plus en plus indiscutable que la contribution des femmes apporte un enrichissement au développement des collectivités, il y a lieu de s'interroger sur l'espace réellement accordé à leurs réalités et à leurs intérêts au sein des instances locales et régionales. Si les sièges qui y sont réservés aux femmes peuvent de prime abord sembler représenter un moyen propice pour amorcer cette prise en compte de leurs réalités et de leurs intérêts, un effet « silo » indésirable apparaît souvent à la longue. Dans ce cas, en effet, les autres membres s'en remettent entièrement aux personnes qui occupent ces sièges pour faire valoir les points de vue des femmes, et, plutôt que de les intégrer aux dossiers sous examen, ils s'en désintéressent totalement. Un réel équilibre reste à atteindre pour harmoniser les préoccupations sociales et les impératifs économiques, et pour faire en sorte que tous les membres d'une instance partagent cette responsabilité.

L'ouverture aux multiples dimensions du développement et les alliances entre femmes et hommes offrent des promesses de progrès intéressantes et, de ce fait, des occasions de nouvelles mobilisations qui pourraient même rallier les plus jeunes si elles comportent aussi des préoccupations environnementales pour un développement durable.

## **L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE ET LA REDISTRIBUTION DE LA RICHESSE**

### **De quoi s'agit-il?**

L'enjeu de l'autonomie économique et de la redistribution de la richesse recoupe toutes les facettes de l'activité humaine qui concourent à ce que chaque personne puisse vivre décemment et dignement, qu'elle puisse développer son potentiel, qu'elle puisse avoir la maîtrise de sa propre vie et qu'elle puisse s'épanouir dans son milieu. Cet enjeu implique donc à la fois une responsabilité individuelle et des obligations pour les gouvernements puisque chaque personne doit ainsi avoir accès aux ressources qui lui permettront d'atteindre et de conserver tout au long de sa vie adulte une telle autonomie. En matière d'égalité, cet enjeu implique également la réduction du décalage actuellement observé entre la situation générale des femmes et celle des hommes.

Pour l'avenir des Québécoises, cet enjeu porte principalement sur l'éducation et la formation; sur l'univers du travail et de l'emploi, y compris l'entrepreneuriat privé ou collectif, comme les entreprises d'économie sociale et les coopératives, le travail autonome et les autres formes atypiques en émergence; le revenu et les composantes qui en assurent la sécurité de même que le soutien financier du gouvernement pour suppléer à l'incapacité temporaire ou permanente d'une personne d'assurer elle-même sa subsistance et celle des personnes à sa charge. Cet enjeu recouvre aussi la question du travail non rémunéré des femmes auprès des enfants et des autres personnes dépendantes, nommé pour cette raison travail invisible, et tout ce qui se rapporte à la capacité du milieu de vie de supporter de façon fonctionnelle l'autonomie des femmes.

### **Sur le plan international**

L'univers du travail et de l'emploi est sans doute le plus marqué par l'explosion des nouvelles technologies de l'information et de la communication de même que par la mondialisation des échanges et des marchés. Il en résulte dans les pays d'économie avancée un développement accéléré de l'économie du savoir et un essor parallèle du secteur tertiaire.

La très forte compétitivité des produits et services sur les marchés internationaux, la relocalisation des entreprises à proximité de la main-d'œuvre à bas salaire, la course effrénée pour la recherche et le développement d'innovations technologiques de pointe, l'exigence continue d'une augmentation de la productivité ont cependant considérablement bouleversé l'organisation du travail. La mobilité du personnel, l'insécurité de l'emploi, l'instabilité des revenus, les formules de travail non conventionnelles, la réduction des efforts des entreprises en matière sociale, les pressions exercées à la baisse sur les salaires, et particulièrement sur le taux du salaire minimum, en sont pour leur part des conséquences souvent néfastes.

L'essor de l'économie du savoir suppose par ailleurs que les entreprises sont à la recherche d'une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée, notamment dans le secteur des sciences et des technologies où, à l'échelle mondiale, on observe que les femmes sont peu présentes.

Enfin, on ne peut passer sous silence qu'avec ses exigences de performance et de profit, la mondialisation se soucie bien peu du respect des droits humains fondamentaux et que de nombreux pays tolèrent en son nom l'exploitation des femmes et des enfants, que ce soit dans les usines, les manufactures ou de petits ateliers. Dans les pires situations de pauvreté, on assiste même au trafic sexuel international des êtres humains, pour la plupart des femmes et des enfants.

## **L'évolution récente au Québec**

### **L'éducation et la formation**

#### **L'obtention de diplômes**

Au cours de la dernière décennie, les Québécoises ont poursuivi leur progression dans tous les ordres d'enseignement; elles sont de plus en plus scolarisées. Les données des recensements de 1991 et 2001 sur le niveau de scolarité au sein de la population âgée de 25 à 64 ans montrent que la population en âge de travailler ayant moins qu'un diplôme d'études secondaires a diminué de 34 % en 1991 à 24 % en 2001.

Le cheminement des Québécoises et des Québécois dans le système scolaire, en 1990-1991 et en 2000-2001, permet de mesurer la persévérance et les écarts dans l'accès aux études et l'obtention des diplômes entre les femmes et les hommes (graphique 2.1). Les femmes continuent d'avoir un meilleur taux d'obtention d'un diplôme que les hommes à chacun des ordres d'enseignement, sauf au troisième cycle où elles sont presque à parité (tableau 2.1).

Dans la dernière décennie, la probabilité d'obtenir un diplôme d'études secondaires est plus forte chez les femmes que chez les hommes, soit 89,2 % comparativement à 76,1 % en 2000-2001. L'écart entre les femmes et les hommes se rétrécit : il est de 13,1 points alors qu'il était de 17,4 points en 1990-1991.

L'écart du taux d'obtention d'un diplôme entre les femmes et les hommes à la formation professionnelle au secondaire est moins important qu'à la formation générale. On constate également une hausse importante de l'obtention de diplômes à ce niveau, soit 25,9 % pour les hommes en 2000-2001 comparativement à 21,0 % pour les femmes, alors qu'elle était respectivement de 14,0 % et 13,4 % en 1990-1991 (tableau 2.1).

Les femmes ayant obtenu un diplôme d'études secondaires accèdent davantage aux études postsecondaires que les hommes. Elles sont plus nombreuses à obtenir un diplôme d'études collégiales. C'est à cet ordre d'enseignement que l'on constate le plus grand écart dans le taux d'obtention d'un diplôme entre les sexes (tableau 2.1). Au cours de la dernière décennie, près des deux tiers des femmes obtiennent un diplôme collégial dans une formation préuniversitaire. Toutefois, les hommes et les femmes privilégient de plus en plus la formation technique puisque sa part relative a crû de 30 à 37 % pour les femmes et de 27 à 43 % pour les hommes dans le taux d'obtention d'un diplôme collégial.

Au cours de ces mêmes années, les femmes ont progressé plus rapidement que les hommes dans l'obtention des diplômes universitaires, que ce soit au baccalauréat ou à la maîtrise. Ces changements font que les femmes aspirent davantage à l'obtention d'un doctorat même si seulement 1,1 % des hommes et 0,9 % des femmes atteignent ce grade (tableau 2.1).

Le décrochage scolaire est en baisse. L'abandon sans diplôme demeure un phénomène inquiétant en raison de ses conséquences sur l'insertion en emploi et de son incidence sur la pauvreté. Le taux de décrochage est la proportion de la population d'un âge ou d'un groupe d'âge donné qui ne fréquente pas l'école et qui n'a pas obtenu de diplôme du secondaire. Les données statistiques selon le sexe montrent que les filles sont aussi touchées par ce phénomène. À titre d'exemple, le taux de décrochage des jeunes femmes de 17 ans est passé de 15,5 % en 1990 à 7,0 % en 2001; pour la même période, les jeunes hommes de 17 ans ont un taux de décrochage plus élevé, lequel est passé de 21,3 % à 12,4 % (tableau 2.2).

### *La ségrégation dans les choix de formation et de carrière*

Malgré les progrès réalisés sur le plan de la persévérance scolaire, les données ventilées des diplômes décernés à la formation professionnelle du secondaire, à la formation technique collégiale ainsi qu'au baccalauréat universitaire montrent la persistance de la ségrégation dans les choix de formation; la diversification des choix de carrière progresse lentement.

Lorsqu'elles optent pour la formation professionnelle au secondaire, les femmes se concentrent encore largement dans des formations traditionnellement féminines. En effet, en 2000-2001, 78,7 % d'entre elles obtiennent leur diplôme dans quatre secteurs, soit l'administration, le commerce et l'informatique; l'alimentation et le tourisme; la santé; et les soins esthétiques. En 1989-1990, ces secteurs regroupaient 88 % d'entre elles (tableau 2.3).

On observe le même phénomène à la formation technique collégiale où 70,1 % d'entre elles en 2001, comparativement à 79,8 % en 1990, obtiennent leur diplôme dans trois secteurs d'activité, soit l'administration, le commerce et l'informatique; la santé; les services sociaux, éducatifs et juridiques (tableau 2.4). Les hommes,

dans la formation professionnelle au secondaire et technique au collégial, font des choix plus diversifiés.

À la formation universitaire en 2001, les femmes obtiennent 59,5 % des diplômes décernés au baccalauréat. La comparaison entre les femmes et les hommes exige cependant des nuances en fonction des domaines d'études. Ainsi, les femmes reçoivent encore majoritairement leur diplôme en sciences de l'éducation, sciences de la santé, sciences humaines et lettres. Elles progressent aussi dans les sciences de l'administration, le droit et les sciences pures, surtout les sciences de la vie et de la santé. Bien qu'elles soient plus nombreuses à s'inscrire dans les domaines traditionnellement masculins, les femmes progressent lentement en particulier dans les sciences physiques, le génie et l'informatique; elles sont donc toujours sous-représentées dans les sciences appliquées (tableaux 2.5 et 2.6).

Globalement, les statistiques révèlent qu'un niveau de scolarité élevé facilite l'intégration au marché du travail. Toutefois, les femmes ont moins souvent un emploi à temps plein que les hommes, et ce, dans presque tous les domaines d'études<sup>1</sup>. L'écart salarial persiste au détriment des femmes, sauf celles qui détiennent un doctorat. Dans la dernière décennie, force est de constater que les femmes n'obtiennent pas dans l'univers économique un succès équivalent à leur succès scolaire (tableau 2.7).

## **L'emploi et le revenu**

### *La population active*

Les femmes participent de plus en plus au marché du travail, en tant que salariées, entrepreneures ou travailleuses autonomes. En 2002, elles représentent près de la moitié de la population active, soit 45,4 %<sup>2</sup>.

Le contexte social et les fluctuations économiques ont généré de grands changements sur le marché du travail. Au début des années 90, il y a eu régression de la situation de l'emploi, principalement chez les hommes en raison de la récession dans les entreprises productrices de biens. Depuis 1996, le taux global d'activité a connu une hausse continue pour atteindre un sommet en 2002<sup>3</sup>.

Dans les années 2000, les hommes restent plus longtemps sur le marché du travail après l'âge de 50 ans, ce qui explique leur augmentation continue. Les femmes sont aussi actives de manière plus continue qu'elles ne l'étaient auparavant, mais une autre raison explique la féminisation accrue du marché du travail. Les cohortes de femmes plus âgées, qui, historiquement, étaient peu présentes

---

<sup>1</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Coordination à la condition féminine, *Tendances relatives à l'intégration des femmes diplômées des universités au marché du travail*, 1999, p. 58.

<sup>2</sup> Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2002.

<sup>3</sup> Statistique Canada, cat. 71-259.

sur le marché du travail, sont remplacées par de nouvelles cohortes de femmes qui restent actives après 45 ans<sup>4</sup>.

La croissance du taux d'activité des femmes s'est réalisée principalement à la fin des années 70 et dans les années 80. De 1990 à 1996, il a stagné autour de 63 % dans l'ensemble des 15 à 64 ans. Depuis quelques années, il est en hausse continue et atteint 69,7 % en 2002. Pour leur part, les hommes connaissent une faible hausse qui porte leur participation à 82,0 % (graphique 2.2). De 1990 à 2002, l'écart entre les femmes et les hommes dans la population active s'est rétréci, passant de 19,7 à 12,3 points de pourcentage (graphique 2.2).

Les femmes âgées de 25 à 54 ans sont plus présentes que les autres groupes de femmes dans la population active. Cette tendance est encore plus importante pour les femmes de 25 à 44 ans. En 2002, ces dernières ont un taux d'activité de 81,3 % comparativement à 79,5 % pour les 25 à 54 ans (tableau 2.8 et graphique 2.2). De plus, le taux d'activité des femmes s'est accru même lorsqu'elles ont des enfants d'âge préscolaire<sup>5</sup> : c'est une tendance forte. À l'instar des autres groupes, chez les femmes de 15 à 24 ans le taux d'activité a fluctué à la baisse au début de la décennie.

L'écart du taux d'activité des jeunes femmes et des jeunes hommes est, de loin, moins important que dans les autres groupes. Il suit la même trajectoire : les cycles économiques et la fréquentation scolaire ont une incidence sur leur situation en emploi. Ainsi, pour la période de 1990-2000, le taux d'activité des jeunes a régressé. Depuis 2000, la croissance soutenue de l'emploi a permis aux jeunes d'intégrer davantage le marché du travail. En 2002, le taux d'activité des jeunes femmes et des hommes a fluctué à la hausse : il s'établit respectivement à 64,2 % et à 68,2 %, soit des niveaux voisins de ceux de l'année 1990. Les jeunes femmes sont moins nombreuses dans la population active; elles fréquentent davantage un établissement scolaire.

### La transformation de l'organisation du travail

La tertiarisation de l'économie, le développement des nouvelles technologies, la mondialisation des marchés, les fusions des entreprises ont des effets sur l'intégration en emploi. Les besoins de main-d'œuvre qualifiée et flexible et la montée du travail atypique sont des réalités du marché du travail qui touchent les femmes et les hommes de façon différenciée.

L'emploi à temps partiel a occupé une part grandissante de l'emploi total au cours des années 70 et 80, mais la croissance de cette forme d'emploi s'est arrêtée en

---

<sup>4</sup> Simon LANGLOIS, *Emploi et activité professionnelle, Les grandes tendances dans L'annuaire du Québec 2003 – Toute l'année politique, sociale, économique et culturelle*, Fides, 2002, p. 155-156.

<sup>5</sup> Voir l'enjeu : Le partage des responsabilités envers les enfants et les autres personnes dépendantes, Tableau 3.1.

1993<sup>6</sup>. Une proportion relativement importante de femmes ont un emploi à temps partiel. En 2002, 26,7 % des femmes travaillent moins de 30 heures par semaine comparativement à seulement 10,4 % des hommes qui ont un emploi (tableau 2.9). En fait, les emplois à temps partiel sont majoritairement exercés par des femmes (68,4 %). La croissance de l'emploi à temps partiel est « très importante chez les jeunes, un groupe qui détient déjà la plus forte part d'emplois à temps partiel »<sup>7</sup>. Les filles de 15 à 24 ans, encore aux études, ont donc troqué l'emploi à temps plein contre celui à temps partiel<sup>8</sup>.

La faiblesse de la conjoncture économique au début des années 90 a provoqué une hausse de l'emploi autonome. Depuis 1998, la forte création d'emplois a davantage profité aux salariés; l'emploi autonome a ralenti<sup>9</sup>. Au cours des années 90, le travail autonome s'est accru presque aussi rapidement chez les femmes, soit de 8,3 % à 10,9 %, que chez les hommes, de 16,1 % à 17,3 %. En 2002, l'emploi autonome diminue; 9,5 % des femmes au travail sont des travailleuses autonomes comparativement à 16,1 % pour les hommes. Les femmes représentent maintenant 31,1 % des personnes qui ont un emploi autonome ou indépendant comparativement à 28,3 % en 1990 (tableau 2.9).

Le cumul d'emplois ou l'exercice simultané de deux emplois ou plus est une pratique peu courante mais qui s'est accrue au cours de la dernière décennie. Selon Statistique Canada, le cumul d'emplois touche principalement les personnes dont l'emploi est à temps partiel. Les femmes sont donc plus susceptibles d'avoir plus d'un emploi. Cette tendance se confirme puisque « dans les années 90, le cumul d'emplois augmente chez les femmes, de telle sorte que depuis le milieu de la décennie, le taux de ces dernières surpasse celui des hommes »<sup>10</sup> (tableau 2.10).

Les cycles économiques ont engendré une diversité d'emplois atypiques : l'emploi à temps partiel, le travail à durée temporaire (travail occasionnel, contractuel), autonome. Les travailleuses et les travailleurs s'adaptent à ce contexte de changement. En 2000, plus de 40,4 % des femmes ont un travail atypique comparativement à 33,7 % pour les hommes. Dans ce type de travail, les femmes ont plus fréquemment un travail salarié permanent à temps partiel; les hommes exercent davantage un emploi autonome à temps plein<sup>11</sup>.

---

<sup>6</sup> Simon LANGLOIS, *op. cit.*, p. 157.

<sup>7</sup> Suzanne ASSELIN, *La population active, Portrait social du Québec, Données et analyses*, édition 2001, Institut de la statistique du Québec, 2001, p. 225.

<sup>8</sup> CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *Des nouvelles d'elles, les jeunes femmes du Québec*, 2002, p. 38.

<sup>9</sup> Suzanne ASSELIN, *op. cit.*, p. 230.

<sup>10</sup> Suzanne ASSELIN, *op. cit.*, p. 231.

<sup>11</sup> Suzanne ASSELIN, *op. cit.*, p. 231.

### L'entrepreneuriat

L'entrepreneure, selon Dina Lavoie (1988), c'est « la femme qui seule ou avec un ou des partenaires a fondé, acheté ou accepté en héritage une entreprise, qui en assume les responsabilités financières, administratives et sociales et qui participe quotidiennement à sa gestion courante ». C'est aussi « une personne qui prend des risques financiers pour créer ou acquérir une entreprise, et qui la dirige de manière innovatrice et créatrice en développant de nouveaux produits et en conquérant de nouveaux marchés<sup>12</sup> ».

En 2000, le tiers des entrepreneurs au Québec sont des femmes<sup>13</sup>. Notons qu'il n'y a pas dans le registre des entreprises de distinction selon le sexe. Il faut donc avoir recours à la catégorie du travail autonome pour obtenir des indications à leur égard. Au cours de la période 1981-2001, les données de l'Enquête sur la population active font ressortir que les femmes ont créé quatre fois plus d'entreprises que les hommes. En effet, le taux de croissance de la représentation des hommes dans la catégorie des travailleurs autonomes, qui regroupe à la fois les employeurs qui font appel à une aide rémunérée et les travailleuses et travailleurs indépendants, a été de 32 % alors qu'il a été de 213 % pour les femmes<sup>14</sup>.

La convergence des études nous permet d'affirmer que le revenu annuel moyen des femmes entrepreneures demeure inférieur à celui des hommes entrepreneurs et à celui des travailleuses salariées; que contrairement aux hommes, les femmes travaillent en majorité dans le secteur des services (tableau 2.11)<sup>15</sup> bien qu'on observe au cours des dernières années une tendance des femmes à explorer progressivement tous les secteurs de l'économie (tableau 2.12); que la taille de leur entreprise est généralement plus petite; qu'elles travaillent en moyenne moins d'heures que les hommes entrepreneurs, sauf si elles gèrent du personnel; qu'elles se servent en général d'économies personnelles pour démarrer leur entreprise; que les principales difficultés auxquelles elles font face demeurent l'accès au financement, aux réseaux d'affaires et le manque de formation continue; que leur disponibilité pour ces aspects du travail est réduite par la conciliation entre les responsabilités professionnelles et familiales<sup>16</sup>.

---

<sup>12</sup> MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, Groupe de travail sur l'entrepreneuriat féminin, *Entreprendre au féminin*, 1997, p. 11.

<sup>13</sup> MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, *Portrait statistique des femmes entrepreneures*, 2000.

<sup>14</sup> Louise ST-CYR, Serge HOUNTONDI et Nicole BEAUDOIN, *Mémoire présenté au groupe de travail du premier ministre sur les femmes entrepreneures*, 8 mai 2003.

<sup>15</sup> Marie-Hélène LÉGARÉ, et Louise ST-CYR, *Portrait statistique des femmes entrepreneures*, Chaire de développement et de relève de la PME de l'École des Hautes études commerciales (HEC), Montréal, 2000, p. 21.

<sup>16</sup> Louise ST-CYR, Serge HOUNTONDI et Nicole BEAUDOIN, *op. cit.*

### La concentration dans l'emploi féminin

La ségrégation dans les choix de formation et de carrière se répercute dans la concentration des femmes et des hommes dans les différentes professions et dans les principaux groupes d'industries. Les femmes continuent de se concentrer dans les emplois qui impliquent des relations avec les personnes, dans les services, principalement dans les soins de santé et d'assistance sociale, l'hébergement et les services de restauration, les services d'enseignement, les finances et assurances, alors que les hommes se concentrent davantage dans les secteurs de production de biens : les métiers, la technologie, le transport et la machinerie. Considérant la forte ségrégation dans les professions, il n'y a que quatre professions où il n'y a pas prépondérance nette des femmes ou des hommes, soit : la vente au détail, les services de nettoyage, l'enseignement au secondaire et le travail aux cuisines (tableau 2.13). Force est de constater que les changements sociaux s'effectuent lentement et que les stéréotypes caractérisent encore la répartition des professions entre les femmes et les hommes dans la population active (tableaux 2.14 et 2.15).

Cette ségrégation continue aussi de se refléter dans les ordres professionnels. De 1992 à 2001, la part relative des femmes dans les ordres professionnels où elles étaient peu présentes a progressé mais n'atteint pas la parité (tableau 2.16).

### Les conditions de travail

Le taux de syndicalisation a décliné de façon importante, passant de 46,9 % en 1990 à 39,8 % en 1999. Il a cependant augmenté jusqu'à 40,7 % de 1999 à 2001<sup>17</sup>. De façon générale, la syndicalisation contribue à améliorer les conditions de travail. Les femmes et les hommes sont près de la parité dans le secteur public; c'est dans le secteur privé que l'on constate des écarts, particulièrement persistants dans le taux de syndicalisation des secteurs de production de biens et de services privés (tableau 2.17).

### Le revenu

Les conditions de travail des secteurs d'activité, le niveau de scolarité, la profession et le type d'emploi exercés sont différents facteurs qui influencent le niveau de rémunération et éventuellement le patrimoine financier lors de la retraite. En 2001, l'écart de rémunération persiste entre les femmes et les hommes : le ratio des gains des femmes se situe à 77,9 % de celui des hommes travaillant à temps plein toute l'année comparativement à 68,4 % au début des années 90 (tableau 2.18). La situation des travailleuses autonomes est particulièrement alarmante. En 2000, le revenu moyen de la travailleuse autonome à temps plein toute l'année était de 27 267 \$, soit 14 730 \$ de moins que celui du travailleur autonome.

---

<sup>17</sup> Simon LANGLOIS, *op. cit.*, p. 161.

« Les revenus gagnés par les femmes ont par ailleurs poursuivi leur progression, plus marquée que celle des hommes. En fait, la composition de la population féminine au travail change à mesure qu'on avance dans les années 90, celle-ci étant composée de femmes aux compétences plus diversifiées et de femmes engagées sur une base continue dans la vie active, deux caractéristiques associées à des revenus élevés »<sup>18</sup>. De 1990 à 2001, les revenus de travail des femmes exerçant des professions libérales, notamment en gestion, sciences naturelles, sciences appliquées et en santé, connaissent une croissance plus importante que les autres groupes de professions. Il en est de même des revenus des femmes ayant des emplois dans les industries à prédominance masculine, soit la fabrication et les services professionnels, scientifiques et techniques (tableau 2.18).

Les principales sources de revenus des personnes à la retraite proviennent des régimes publics et privés. Il y a des changements dans la part relative des sources de revenus : les régimes privés de retraite ainsi que le régime des rentes du Québec occupent une part relative croissante dans les revenus de retraite des femmes. Malgré ces progrès, les femmes demeurent plus dépendantes que les hommes des transferts gouvernementaux et les écarts de revenus à la retraite persistent même si elles ont fait des avancées sur le marché du travail (tableau 2.19).

### **La redistribution de la richesse**

Il existe plusieurs leviers qui permettent au gouvernement de faire en sorte qu'une partie de la richesse collective soit redistribuée vers les personnes les moins nanties pour leur assurer un niveau de vie décent. Au Québec, la fiscalité des particuliers joue à cet égard un rôle de premier plan à la fois par la progressivité du système (y compris le remboursement d'impôt foncier et le crédit pour la TVQ), les crédits d'impôt pour les besoins essentiels et autres mesures de soutien à la famille et d'incitation au travail. Ainsi, au Québec, depuis l'an 2000, quelque 40 % des contribuables ne paient aucun impôt.

Cet indicateur ne nous permet pas toutefois d'établir une comparaison juste entre la situation des femmes et celle des hommes puisque l'attribution d'un sexe à un ménage composé de plus d'une personne disposant d'un revenu se fait en fonction de la personne qui détient le revenu le plus élevé des personnes qui composent ce ménage (dans la très grande majorité des cas un couple). Par le fait même, c'est quelque 75 % des femmes qui disparaissent ainsi du portrait statistique, les conjoints disposant d'un revenu plus élevé que le leur dans cette proportion. Les femmes qui composent le portrait statistique féminin sont uniquement celles qui vivent seules, avec ou sans enfant à charge, et celles dont le salaire est le plus élevé du ménage. Ainsi répartis, les ménages dits féminins ne forment plus que 39,4 % (en 1998) de tous les ménages.

---

<sup>18</sup> Simon LANGLOIS, *op. cit.*, p. 165.

Harmonisés à la fiscalité, les transferts constituent un autre levier important pour combler les besoins de base des personnes prestataires, partiellement ou totalement selon leur capacité à travailler. Ces transferts comprennent notamment les prestations d'aide sociale, les allocations familiales, les prestations pour les gens âgés et l'allocation au logement. Comme dans le cas de la fiscalité, l'aide est accordée selon la situation du ménage. Il n'est donc pas possible non plus d'établir une comparaison juste entre les femmes et les hommes, une grande partie de ces derniers étant confondus dans la notion de ménage.

À ces mesures d'aide directes s'en ajoutent d'autres qui concourent à l'équité sociale, comme les services de garde et diverses formes d'aide au logement social. Mentionnons enfin l'aide juridique et différents programmes d'indemnisation de même que la protection des conditions de travail par la Loi sur les normes du travail et la fixation du salaire minimum (tableau 2.20).

Les déterminants de la pauvreté sont multiples et variables. La mesure en est à ce point complexe qu'il n'existe actuellement au Québec aucun indicateur reconnu permettant de façon certaine d'établir l'évolution comparée des femmes et des hommes au cours des dernières années sous ce rapport. Le débat sur cette question n'est pas propre au Québec; il est en cours partout dans le monde. L'Observatoire institué par la Loi visant l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion sociale aura le mandat de mettre au point les méthodes de mesure appropriées et de veiller à leur harmonisation.

D'une façon générale, la situation du logement est très révélatrice des situations économiques difficiles, étant donné la place que ce dernier occupe dans la couverture des besoins de base. Même si là encore les différenciations entre les femmes et les hommes ne sont vraiment significatives que pour les personnes seules ou avec enfant à charge, certaines données peuvent aider à dégager des tendances.

### **Les perspectives au Québec**

À titre indicatif de l'évolution des situations de faible revenu et des écarts entre les femmes et les hommes en cette matière, dans l'ensemble du Québec et dans chacune des régions, les tableaux 2.21 à 2.30 de même que le graphique 2.3 sont présentés en annexe.

#### **L'éducation et la formation**

La réforme de l'éducation des années 60, établie sur les principes de la mixité, de la gratuité et de l'accessibilité universelle porte ses fruits. Des gains considérables ont été faits par les Québécoises dans l'éducation supérieure. Cependant, la réussite scolaire n'est pas la réussite de toutes. Certaines filles éprouvent des difficultés scolaires qui peuvent résulter de l'interaction de facteurs individuels, socioéconomiques et ethniques. Le retard et l'abandon scolaires ne sont pas uniquement le fait des garçons.

L'éducation est reconnue depuis longtemps comme un facteur clé de l'autonomie économique. Il est établi que les personnes les plus instruites ont plus facilement accès à l'emploi, risquent moins que les autres de connaître des épisodes de chômage, travaillent généralement un plus grand nombre d'heures, gagnent davantage d'argent par heure de travail et dépendent moins des programmes de soutien gouvernementaux. Ainsi, plus les femmes sont instruites, moins elles ont tendance à se retirer du marché du travail, même quand elles ont la charge d'enfant.

Actuellement, l'attention publique est largement focalisée sur le décrochage scolaire des garçons au cours des études secondaires qu'on oppose aux succès scolaires des filles. Les préjugés et les stéréotypes abondent, tant dans l'examen du problème, qui est bien réel, que dans la recherche de solutions. Ne vaudrait-il pas mieux comparer l'échec des garçons avec l'échec qui existe aussi chez les filles, particulièrement dans les milieux défavorisés? Examiner les conditions particulières qui dans les deux cas prévalent en situation d'échec? Comparer aussi le taux et les motifs de retour aux études des jeunes hommes et des jeunes filles après un épisode d'abandon scolaire? Ne devrait-on pas également examiner cette question en relation avec les grossesses à l'adolescence? Selon une étude du Conseil canadien de développement social (1991), sur une période de 40 ans, une femme qui a abandonné ses études passe en moyenne 23,2 années pendant lesquelles elle ne fait pas partie de la population active, tandis qu'un décrocheur masculin ne passe que 6,6 années dans la même situation<sup>19</sup>.

Le maintien d'écoles mixtes, laïques et démocratiques apparaît comme une partie importante de l'enjeu global en matière d'éducation. Il en est de même pour les règles devant assurer l'accès à certaines professions. L'équilibre socioprofessionnel et l'égalité entre les femmes et les hommes sont partout souhaitables. Rien ne justifie que la prépondérance des femmes ou des hommes dans une occupation professionnelle entraîne une valeur sociale et économique différenciée pour cette profession.

Pourquoi rendre les jeunes filles et les femmes coupables de leurs succès? Ne devrait-on pas au contraire valoriser cette réussite, l'encourager, tout en incitant les filles qui ont un intérêt et des aptitudes pour les professions où elles sont sous-représentées à s'y engager plus résolument?

Il est souhaitable qu'on en vienne à favoriser la diversification des choix de formation autant pour les hommes que pour les femmes dans les professions traditionnellement exercées par une majorité masculine ou féminine. Considérant l'impact de la ségrégation professionnelle sur les conditions de rémunération, plus les métiers seront mixtes, moins il y aura de discrimination et de dévalorisation des secteurs à prédominance féminine.

Les filles et les femmes doivent être suffisamment informées pour considérer tous les choix de formation et bien connaître les possibilités d'emploi qui s'y rattachent, et ce, à tous les ordres d'enseignement. Les parents, le personnel enseignant et le personnel

---

<sup>19</sup> CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, *Stay-in-school Supplement, Social Development Overview*, 1991, N° 1.

spécialisé en orientation plus particulièrement, qui influencent ces choix d'orientation, doivent faire tomber les préjugés et éliminer les biais sexistes afin d'accentuer la diversification professionnelle.

Le maintien et le développement des connaissances tout au long de la vie active sont devenus d'autant plus exigeants que l'évolution de la science et des technologies se fait maintenant à un rythme accéléré. Il va de soi dans ce contexte que toute absence prolongée du marché du travail implique une nécessaire remise à niveau des connaissances. À la perte de confiance en elles-mêmes sur le plan professionnel qui affecte de nombreuses femmes qui se sont temporairement retirées du marché du travail pour veiller à l'éducation de leurs enfants ou pour prendre soin d'un proche s'ajoute donc cette difficulté d'un nouvel apprentissage.

Il importe à cet égard que le gouvernement soutienne l'insertion ou la réinsertion en emploi des femmes adultes dans cette situation, en favorisant leur accès à une formation qualifiante, au développement de compétences qui leur permettent d'échapper à long terme à la pauvreté et à l'exclusion sociale et d'accéder à une véritable autonomie économique, objectif ultime de la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine.

### **L'emploi**

À contre-courant des pressions exercées par la libéralisation mondiale des échanges et l'intégration économique des Amériques (ALÉNA), le Québec réussira-t-il à maintenir ses orientations progressistes en matière sociale dans une perspective prioritaire de soutien à l'insertion ou la réinsertion en emploi et de protection de conditions décentes d'emploi? Il est aux prises avec les phénomènes qui marquent l'évolution de l'organisation du travail dans les économies avancées, en particulier en ce qui a trait à de nouvelles formes plus subtiles et plus insidieuses de discrimination envers les femmes. Sinon, pourquoi les succès universitaires des femmes ne se traduisent-ils pas par un égal accès au marché du travail? Pourquoi peut-on encore constater que, à diplôme et expérience égaux, les hommes demeurent mieux payés que les femmes? Pourquoi, dans ces mêmes conditions, les femmes ont-elles une progression de carrière plus ardue même là où il existe des programmes d'égalité en emploi?

La montée du travail atypique, qui s'accompagne en général d'un lien d'emploi plus ténu et par conséquent de protections sociales limitées, exacerbe les conditions de précarité. Comme cette nouvelle forme d'organisation du travail tend à gagner du terrain, ses impacts négatifs pourraient aussi s'amplifier. Qu'on pense par exemple à la difficile décision d'avoir des enfants et de les élever dans un contexte d'insécurité permanente, qu'on pense à l'épuisement professionnel pour satisfaire des exigences de délai exorbitantes ou pour multiplier les emplois à temps partiel de façon à obtenir un revenu décent, qu'on pense à l'augmentation des risques de harcèlement psychologique ou sexuel en milieu de travail, qu'on pense aussi au manque d'engagement de certains employeurs en matière sociale et aux pressions indues que ces personnes peuvent exercer pour se départir de membres de leur personnel. Les risques pour les femmes

sont particulièrement élevés, surtout pour celles qui sont enceintes ou susceptibles de le devenir. La discrimination à leur égard ne s'affiche plus ouvertement : elle a pris des formes plus insidieuses, mettant en doute le rendement ou la compétence pour éviter de nommer les véritables motifs.

Certains milieux de travail sont peu accueillants pour les femmes, qui doivent réussir rapidement à s'intégrer, notamment dans les emplois à prédominance masculine. Le harcèlement psychologique « sexiste » et le harcèlement « sexuel », lorsqu'ils font l'objet d'une plainte, peuvent être lourds de conséquences économiques et font craindre l'isolement. En fait, sans alliance et sans solide relation de confiance avec des collègues de travail ouverts, il est bien difficile de s'intégrer à de tels milieux.

Par ailleurs, les connaissances et les pratiques en santé et en sécurité du travail se sont surtout développées à partir de l'étude de secteurs d'emploi majoritairement masculins. Les problèmes de santé et de sécurité, propres aux travailleuses, ont donc été moins approfondis, soit qu'ils aient été assimilés à des risques ou à des pathologies inhérents au travail masculin, soit que les risques aient été considérés sommairement comme négligeables. Or, d'une façon générale, on observe que les travailleurs sont plus sujets à des accidents et que les travailleuses souffrent davantage de maladies professionnelles, souvent issues de gestes répétitifs ou de postures inadaptées. La situation des travailleuses et les caractéristiques qui leur sont propres constituent donc un élément d'enjeu important en matière de conditions de santé et de sécurité du travail. Les connaissances sont encore plus limitées pour les femmes actives dans les milieux masculins.

Dans l'entrepreneuriat privé, les difficultés majeures auxquelles les femmes doivent faire face plus fréquemment que les hommes sont bien connues : l'accès au financement, les conditions de crédit, l'intégration aux réseaux d'affaires, les carences de formation en gestion. En dépit de ces difficultés, l'entrepreneuriat féminin est en pleine expansion au Québec depuis quelques années. Les femmes entrepreneures se cantonnent souvent dans de très petites entreprises de services dans des secteurs traditionnels qui génèrent des marges de profit moins élevées. N'y aurait-il pas avantage à ce qu'elles explorent encore plus les domaines en pleine expansion, ouverts sur les marchés d'exportation et plus profitables sur le plan économique?

En ce qui concerne l'entrepreneuriat collectif, on observe que les femmes sont plus présentes dans l'économie sociale et le mouvement communautaire que dans les coopératives et qu'elles y occupent aussi une bonne partie des postes de direction<sup>20</sup>. L'objectif premier de l'économie sociale étant de garantir des emplois de qualité, rémunérés à leur juste valeur, dans le domaine des services de proximité, le risque principal réside forcément dans la précarité et la sous-estimation de la valeur des services rendus.

---

<sup>20</sup> Lynda BINHAS, *Les femmes en économie sociale : un portrait de la main-d'œuvre, L'économie sociale du point de vue des femmes*, Actes du colloque, UQAM, mai 2001, p. 32-38.

L'univers de l'économie souterraine, celui qui échappe à tout contrôle du gouvernement, y compris aux règles fiscales, recèle un énorme potentiel d'abus, d'exploitation et de violence pour les femmes, quel que soit le genre de travail qu'elles y pratiquent et qu'elles le fassent volontairement ou non.

### Le travail non rémunéré

Au Québec comme ailleurs dans le monde, ce sont très souvent les femmes qui assument encore l'essentiel des charges domestiques de même que les soins aux enfants et aux autres personnes dépendantes, et elles le font sans rémunération. Certains courants de pensée et certains groupes soutiennent que les travaux ainsi exécutés devraient faire l'objet d'une plus grande reconnaissance sociale et économique. Il est vrai que dans notre société, issue d'une longue tradition patriarcale où les femmes demeuraient pour la plupart confinées à la sphère domestique, et toutes sans voix dans la conduite des affaires publiques, même si le rôle des femmes comme mères, ménagères, éducatrices et soignantes était vénéré, il ne s'est jamais vu attribuer une réelle valeur économique.

En fait, l'apprentissage des habiletés requises pour l'exercice de ces fonctions est à ce point dénié qu'on a remis à la mode la fâcheuse expression qui qualifie « d'aidantes naturelles » les femmes qui donnent des soins à leurs proches. En cette matière, la compétence et l'expérience ne sont considérées et rémunérées que si les services sont rendus dans la sphère publique. Il en résulte une tendance à la sous-évaluation systémique de ces emplois où les femmes composent de façon prépondérante la main-d'œuvre.

Dans la mesure où l'on reconnaît que la maternité est à la fois un choix privé et une fonction sociale, il y a lieu de s'interroger sur la part de responsabilités qui doit en conséquence être assumée par la société. On peut, à cet égard, poser comme principe que la maternité ne devrait pas être un facteur d'appauvrissement pour les femmes. Dans le respect du principe d'égalité, il faut également que les dispositions prises par la société pour maintenir la situation économique des parents n'aient pas pour effet de creuser les écarts socioéconomiques entre les femmes et les hommes ni de compromettre l'autonomie économique des femmes. En outre, il est impératif de respecter les choix personnels et de ne pas créer de pression indue sur les femmes pour les inciter à avoir des enfants ou à prendre en charge leurs proches.

En matière de travail non rémunéré, il ne saurait être question par ailleurs que l'État reconnaisse à toute personne qui le souhaite le droit à une quelconque allocation pour l'exécution des travaux domestiques. Chaque personne adulte responsable et autonome doit être en mesure d'assurer son propre entretien et sa propre alimentation ou, dans le cas contraire, de rétribuer les services de personnes à qui elle en confie la charge.

Le soutien de l'État ne peut à cet égard être établi qu'en fonction des enfants ou des autres personnes dépendantes dont une personne ou un couple a la charge. C'est cette prise en charge d'enfant ou d'autres personnes dépendantes qui remplit une fonction sociale et ne doit pas faire l'objet d'un appauvrissement. La recherche des dispositions les mieux adaptées pour y parvenir est particulièrement complexe du fait qu'elle doit prendre en compte des facteurs horizontaux, soit la nécessité de soutenir et d'encourager la parentalité et l'aide aux proches dans toutes les strates de la société, que les personnes visées soient au travail, au chômage, aux études ou à la maison; des facteurs d'équité verticale, soit de faire en sorte que les contribuables de la classe moyenne ne soient pas appelés à soutenir les ménages les mieux nantis; et finalement, des facteurs d'équilibre socioéconomique à court et long terme entre les femmes et les hommes.

### **Le revenu**

D'une façon générale, les femmes travaillant à temps plein toute l'année ont des revenus inférieurs à ceux des hommes travaillant également à temps plein toute l'année. Même en début de carrière, l'écart est déjà installé chez les personnes diplômées universitaires. Chez les travailleuses autonomes, l'écart est encore plus marqué.

Si la tendance au travail atypique se maintient et se développe, il deviendra de plus en plus difficile d'en arriver à une réduction significative des écarts de revenu entre les femmes et les hommes, la Loi sur l'équité salariale n'ayant de prise que sur les personnes salariées employées dans une entreprise. Il sera également pratiquement impossible aux personnes soumises à un travail précaire de se constituer un capital de retraite qui les mette à l'abri de la pauvreté dans leur vieillesse. Cette situation est encore plus périlleuse pour les femmes, notamment celles que la maternité ou la prise en charge d'un proche aura éloignées du marché du travail pour des périodes plus ou moins prolongées. C'est aussi vrai pour les femmes immigrantes et handicapées, souvent concentrées dans des emplois précaires et des emplois moins bien payés. L'intégration des femmes immigrantes au marché du travail pose en outre le problème de la non-reconnaissance des acquis. Les personnes handicapées font face à des difficultés d'insertion permanentes sur le marché du travail puisqu'elles sont trop souvent cantonnées dans des programmes de courte durée suivis d'absence prolongée.

Par ailleurs, les configurations familiales de plus en plus variées, changeantes et complexes créent des difficultés additionnelles dans le partage des avoirs et des obligations alimentaires dans les situations de ruptures d'union ou de décès, qu'il s'agisse de partage du patrimoine, de fixation des pensions alimentaires, de prise en compte de la formation d'unités familiales reconstituées ou d'héritage. Il y a là aussi un enjeu pour les femmes puisque, de façon générale, le divorce ou la séparation a sur elles des conséquences économiques plus négatives que sur leur ex-conjoint.

## **La redistribution de la richesse**

Qu'il soit question de solidarité sociale, de sécurité du revenu, d'aide de dernier recours ou de lutte contre la pauvreté, dans tous les cas nous parlons du soutien gouvernemental accordé aux personnes qui vivent une situation de pauvreté, temporaire ou chronique. Il s'agit donc du rôle de l'État dans la redistribution de la richesse. Pour les personnes aptes au travail, l'acquisition d'une formation qualifiante et l'insertion dans un emploi stable et suffisamment rémunéré sont les moyens les plus sûrs de mettre un terme à la pauvreté. C'est la voie privilégiée par le gouvernement, étant entendu qu'il veille par ailleurs à assurer un minimum décent aux personnes inaptes au travail et qu'il supplée également aux carences des personnes au travail dont le revenu est insuffisant par rapport aux charges qu'elles supportent. En cette matière, l'objectif de réinsertion rapide en emploi peut s'opposer à l'acquisition d'une formation vraiment qualifiante qui puisse permettre à la personne en transition d'assurer de façon plus certaine son autonomie à long terme.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale tient compte d'une perspective large, du fait que les déterminants de la pauvreté ne sont pas strictement d'ordre économique. L'enjeu en cette matière pour les personnes aptes au travail réside peut-être dans la qualité des passerelles mises en place pour leur permettre d'effectuer la transition vers une vie plus autonome et plus satisfaisante, c'est-à-dire l'absence de préjugés, l'adaptabilité des règles et des mesures, l'accès à des ressources d'accompagnement, à des services de proximité, la couverture des frais associés à la démarche de réinsertion. Plus l'épisode de pauvreté se prolonge, plus l'insécurité est vive et plus la confiance en soi diminue; d'où l'enjeu capital de la qualité des services offerts pour la démarche de réinsertion.

Même les périodes de prospérité économique peuvent créer des situations difficiles sur le plan social. Ainsi, plus d'emplois, plus d'argent, sous-entend aussi que plus de personnes sont prêtes à vivre de façon autonome, ce qui par voie de conséquence crée une forte pression sur la demande de logements. Les unités disponibles deviennent plus rares, les prix ont une tendance à la hausse de sorte que les ménages les plus pauvres, surtout avec des enfants en bas âge, ont de plus en plus de difficultés à se trouver un toit. Malgré les interdictions de discrimination, force est de constater que les préjugés persistent même s'ils ne s'expriment plus ouvertement et que les familles nombreuses de même que les femmes sans travail, seules ou chefs de famille monoparentale, en font souvent les frais.

Cette pénurie de logements a des visages et des effets multiples. Pensons au déchirement des couples âgés qui sont dans l'obligation de se séparer parce que celui ou celle qui prenait soin de l'autre devenu entièrement dépendant se trouve dans l'incapacité de prodiguer tous les soins requis. Un membre du couple doit être placé dans un établissement où l'autre ne peut être admis et où rien n'est prévu pour qu'il puisse loger à proximité.

Pensons aussi à la difficulté pour une femme victime de violence conjugale de quitter son foyer, surtout avec de jeunes enfants, de réorganiser sa vie et de faire face en plus à cette crise du logement après un court séjour en maison d'hébergement. Il existe trop peu de ces lieux de transition où les femmes dans une telle situation de violence, de monoparentalité ou de grossesses à l'adolescence pourraient être logées et recevoir les services de groupes communautaires pour les aider à reprendre pied et à se construire une solide autonomie.

Pensons également à l'explosion démographique dans les communautés autochtones qui se traduit par une promiscuité dangereuse, la disponibilité de logements prenant un sérieux retard sur l'augmentation de la population. Cette situation est porteuse de risques accrus de violence et d'abus surtout à l'égard des personnes les plus vulnérables, soit les plus jeunes et les plus âgées.

Pensons enfin à la situation la plus dramatique, dont nous savons bien peu de choses de façon certaine, celle des femmes itinérantes. Elle comporte son lot de jeunes fugueuses qui, pour échapper à ce qui leur était un enfer, vivent d'expédients, squattent les immeubles abandonnés, et trop souvent s'enlisent dans la drogue et la prostitution. Elle comporte aussi son lot de femmes « désinstitutionnalisées » et d'autres encore, dans cet univers de solitude et de désespoir où s'exprime bien davantage le déséquilibre mental que le choix librement consenti. L'abandon que vivent ces personnes est certainement une dimension de l'enjeu de la pauvreté.

Comme celle du logement, la question des déplacements est aussi difficile à résoudre pour les personnes à faible revenu, situation qui peut être encore aggravée par la barrière de la langue pour les personnes immigrantes ou par les incapacités motrices pour les personnes handicapées ou âgées. Alors que dans les grands centres disposant de transport en commun se pose la question des horaires, des coûts et celle de la sécurité, ailleurs en région se pose bien souvent le problème d'absence totale de transport collectif et, de façon encore plus aiguë, celle du transport adapté pour les personnes à mobilité réduite.

### **Dans les régions**

En ce qui a trait à l'éducation, les programmes offerts en région sont forcément plus limités que dans les grands centres. Comme les filles et les femmes sont encore fortement concentrées dans certaines disciplines, les services en région n'ont pas tendance à élargir l'éventail des choix, ce qui signifie que souvent, pour avoir accès à l'éducation supérieure dans des domaines moins largement sollicités, les jeunes adultes doivent quitter leur région. Les garçons le font-ils davantage que les filles?

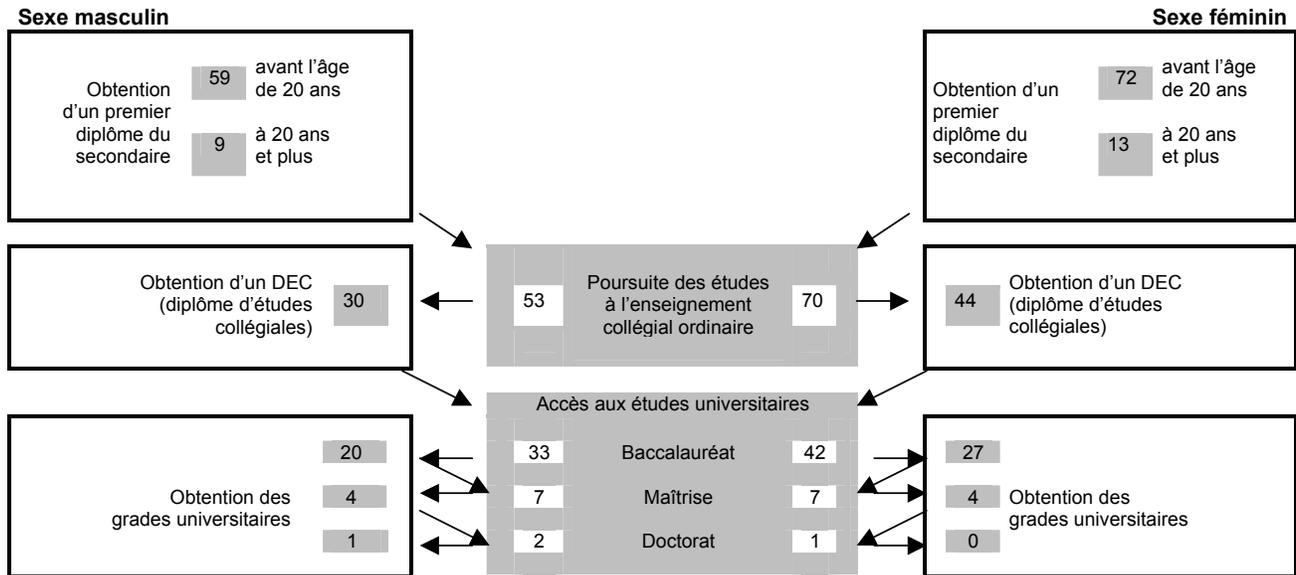
En matière d'emploi, d'entrepreneuriat, de précarité et même de pauvreté, rien n'indique que la situation soit plus avantageuse dans certaines régions. Au contraire, la dispersion de l'habitat entraîne des difficultés supplémentaires, qu'il s'agisse d'accès à des services sociaux ou médicaux, à des groupes d'entraide, à la formation, au travail,

aux centres de la petite enfance ou aux démarches d'insertion en emploi. En milieu rural et dans les villes qui n'ont pas de services de transport collectif, ces démarches deviennent facilement impraticables pour une personne qui n'a pas l'usage d'un véhicule personnel, surtout si elle assume en outre la charge d'enfant ou d'autre personne dépendante.

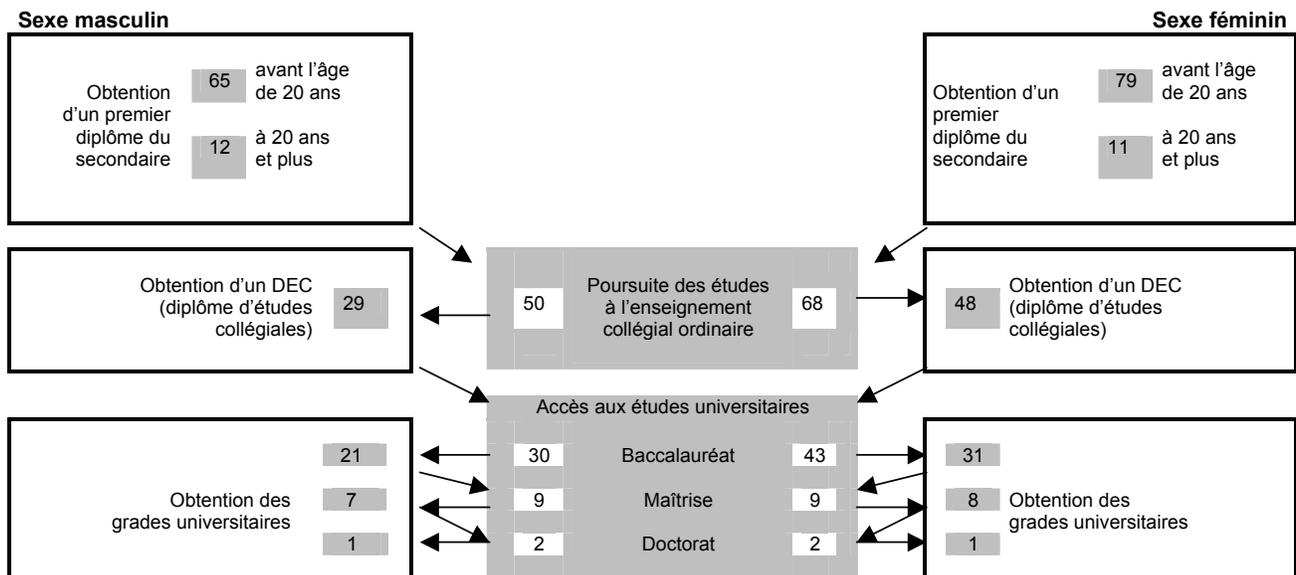
## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

Graphique 2.1

### Le cheminement de 100 jeunes Québécoises et Québécois dans le système scolaire, selon les comportements observés en 1990-1991



### Le cheminement de 100 jeunes Québécoises et Québécois dans le système scolaire, selon les comportements observés en 2000-2001



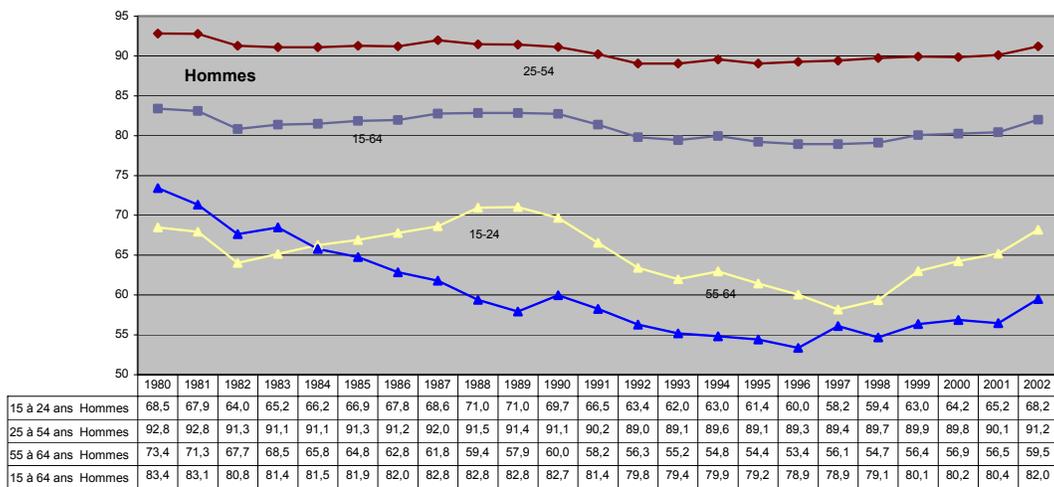
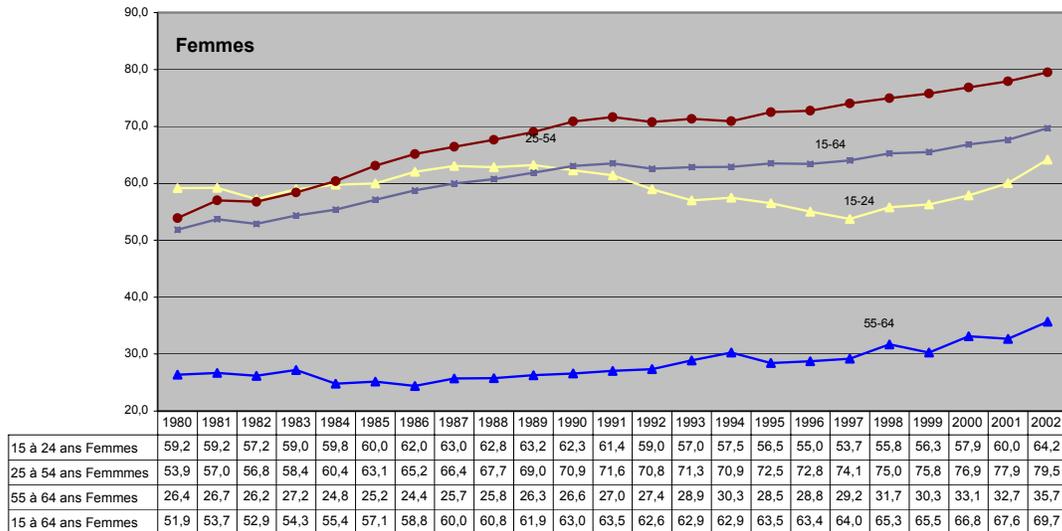
Source : Ministère de l'Éducation, indicateurs de l'éducation dans Gouvernement du Québec, *Portrait social du Québec...*, op. cit., p. 184, 206 et 207. Ministère de l'Éducation, indicateurs de l'éducation, édition 2003, p. 65, 69, 101, 105, 109 et 111.

Note : Les chiffres ont été arrondis pour les fins de la présentation graphique.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

### Graphique 2.2

Le taux d'activité de la population selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1980 à 2002

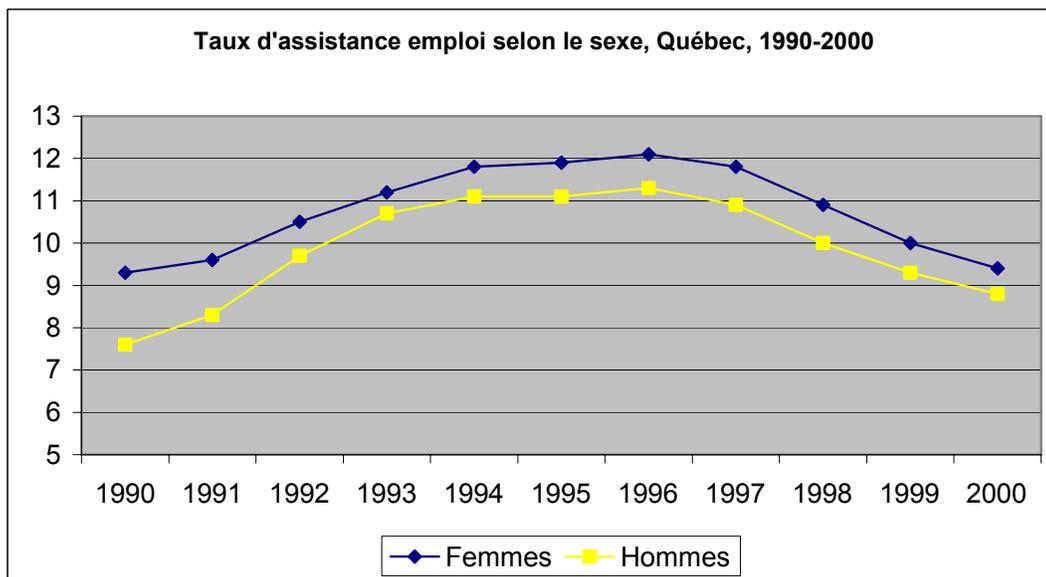


Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active 2002*.

Présentation : Secrétariat à la condition féminine.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

Graphique 2.3



Sources : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, fichiers administratifs et Statistique Canada, estimations de la population dans Gouvernement du Québec, *Portrait social du Québec*, *op.cit.*, p. 346.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

<b>Tableau 2.1</b>			
<b>Taux d'obtention <sup>1</sup> d'un diplôme selon les différents ordres d'enseignements Québec, 1991 et 2001</b>			
<b>Diplôme<sup>2</sup> du secondaire, 1990-1991 et 2000-2001</b>			
	<b>1990-1991 %</b>	<b>2000-2001 %</b>	<b>Écart (En points de pourcentage)</b>
Femmes	85,6	89,2	3,6
Hommes	68,2	76,1	7,9
<b>Diplôme de formation professionnelle du secondaire, 1990-1991 et 2000-2001</b>			
Femmes	13,4	21,0	7,5
Hommes	14,0	25,9	11,8
<b>Diplôme d'études collégiales<sup>3</sup>, 1990-1991 et 2000-2001<sup>4</sup></b>			
Femmes <sup>5</sup>	45,1	47,5	2,4
Formation préuniversitaire	30,2	29,8	-0,4
Formation technique	13,8	17,7	3,9
Hommes <sup>5</sup>	31,0	29,4	-1,6
Formation préuniversitaire	21,8	16,9	-4,9
Formation technique	8,4	12,6	4,2
<b>Diplôme d'études universitaires 1991 et 2001<sup>6</sup></b>			
<b>Baccalauréat</b>			
Femmes	27,3	31,0	3,7
Hommes	20,0	20,5	0,5
<b>Maîtrise</b>			
Femmes	4,3	7,8	3,5
Hommes	4,4	6,8	2,4
<b>Doctorat</b>			
Femmes	0,4	0,9	0,5
Hommes	0,9	1,1	0,2

Sources : Ministère de l'Éducation, Direction des statistiques et des études quantitatives dans Gouvernement du Québec, *Portrait social du Québec, données et analyses, op.cit.*, p. 184, 185 et 190.  
Ministère de l'Éducation, indicateurs de l'éducation, édition 2003, p. 101, 105, 109 et 111.

<sup>1</sup> Définition du taux d'obtention : Cet indicateur est la mesure de la proportion d'une génération qui persévère jusqu'à l'obtention d'un diplôme.

<sup>2</sup> Ce taux d'obtention d'un premier diplôme du secondaire est établi en regroupant les premiers diplômes obtenus au secondaire, soit en formation générale, soit en formation professionnelle.

<sup>3</sup> Taux d'obtention d'un premier diplôme du collégial.

<sup>4</sup> Estimations.

<sup>5</sup> Les données incluent les DEC sans mention.

<sup>6</sup> L'année de référence est l'année civile où se termine l'année scolaire.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

<b>Tableau 2.2</b>					
<b>Taux de décrochage selon l'âge et le sexe, Québec, 1990-2001</b>					
<b>Âge et sexe</b>	<b>1990</b>	<b>1994</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>
	%				
<b>17 ans</b>	<b>18,5</b>	<b>10,5</b>	<b>10,4</b>	<b>11,3</b>	<b>9,8</b>
Femmes	15,5	8,8	7,3	8,8	7,0
Hommes	21,3	12,1	13,3	13,8	12,4
	%				
<b>18 ans</b>	<b>23,4</b>	<b>17,7</b>	<b>16,7</b>	<b>16,6</b>	<b>17,2</b>
Femmes	19,6	14,6	12,6	11,9	13,0
Hommes	27,1	20,6	20,5	21,1	21,2
	%				
<b>19 ans</b>	<b>27,1</b>	<b>20,5</b>	<b>20,0</b>	<b>19,4</b>	<b>18,8</b>
Femmes	22,9	16,0	14,9	14,5	13,4
Hommes	31,1	24,7	24,7	24,0	23,9

Source : Ministère de l'Éducation, indicateurs de l'éducation, édition 2003, p. 61.

**Note :** Le taux de décrochage est la proportion de la population d'un âge ou d'un groupe d'âge donné qui ne fréquente pas l'école et qui n'a pas obtenu de diplôme du secondaire.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

**Tableau 2.3**

**Nombre de diplômes décernés en formation professionnelle  
au secondaire selon le secteur d'activités et le sexe, Québec, 1990 et 2001**

	1989-1990			2000-2001 <sup>1</sup>			<b>Écart</b> En points de pourcentage
	Femmes	Hommes	% de femmes	Femmes	Hommes	% de femmes	
Administration, commerce et informatique	<b>3 420</b>	167	95,3	<b>4 611</b>	1 305	77,9	-17,4
Agriculture et pêche	169	76	69,0	528	454	53,8	-15,2
Alimentation et tourisme	<b>691</b>	607	53,2	<b>1 645</b>	1 122	59,5	+6,3
Arts	160	35	82,1	283	43	86,8	+4,7
Bâtiments et travaux publics	101	1 846	5,2	252	2 296	9,9	+4,7
Bois et matériaux connexes	12	136	8,1	203	419	32,6	+24,5
Chimie et biologie	0	20	0	4	17	19,0	+19,0
Communication et documentation	176	209	45,7	378	328	53,5	+7,8
Cuir, textile et habillement	91	5	94,8	266	28	90,5	-4,3
Électrotechnique	24	1 586	1,5	112	2 147	5,0	+3,5
Entretien d'équipement motorisé	42	1 438	2,8	107	2 085	5,1	+2,3
Environnement et aménagement du territoire	8	87	8,4	24	82	22,6	+14,2
Fabrication mécanique	48	516	8,5	318	2 097	13,2	+4,7
Foresterie et papier	31	259	10,7	94	666	12,4	+1,7
Mécanique d'entretien	11	396	2,7	46	760	5,7	+3,0
Métallurgie	26	478	5,2	122	1 659	6,9	+1,7
Mines et travaux de chantier	6	212	2,8	8	313	2,5	-0,3
Santé	<b>1 277</b>	122	91,3	<b>2 302</b>	213	91,5	+0,2
Soins esthétiques	<b>1 408</b>	17	98,8	<b>2 226</b>	30	98,7	-0,1
Transport	10	79	11,2	153	846	15,3	+4,1
<b>Total</b>	<b>7 711</b>	<b>8 291</b>	<b>48,2</b>	<b>13 690</b>	<b>16 916</b>	<b>44,7<sup>2</sup></b>	<b>-3,5</b>

Source : Base des données DCFP. Données fournies par le ministère de l'Éducation, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs (DRSI) pour le Secrétariat à la condition féminine, janvier 2004.

<sup>1</sup> Pour l'année 2000-2001, les données incluent les diplômes d'études professionnelles (DEP), les attestations de spécialisation professionnelle (ASP) et les attestations de formation professionnelle (AFP). Par ailleurs, une personne ayant obtenu plus qu'un diplôme au cours d'une année scolaire a été comptée dans chacune des filières de formation en question.

<sup>2</sup> Pour l'année 2000-2001, le total des diplômes décernés en formation professionnelle dans les secteurs des jeunes et des adultes incluent 14 diplômes en services sociaux éducatifs et juridiques dont six à des hommes et huit à des femmes.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

**Tableau 2.4**

**Nombre de diplômes décernés en formation technique dans les établissements d'enseignement collégial selon le secteur d'activités et le sexe, Québec, 1990 et 2001**

Secteurs d'activité	1990			2001			Écart En points de pourcentage
	Femmes	Hommes	% de femmes	Femmes	Hommes	% de femmes	
Administration, commerce et informatique	2 518	1 186	68,0	2 468	2 480	49,9	-18,1
Agriculture et pêche	124	179	40,9	375	184	67,1	+26,2
Alimentation et tourisme	274	99	73,5	515	108	82,7	+9,2
Arts	217	94	69,8	454	166	73,2	+3,4
Bâtiments et travaux publics	163	526	23,7	155	408	27,5	+3,8
Bois et matériaux connexes	2	9	18,2	13	20	39,4	+21,2
Chimie et biologie	96	99	49,2	229	191	54,5	+5,3
Communication et documentation	307	138	69,0	519	215	70,7	+1,7
Textile	289	27	91,5	345	23	93,8	+2,3
Électrotechnique	75	1 092	6,4	100	1 357	6,9	+0,5
Entretien d'équipement motorisé	10	86	10,4	16	155	9,4	-1,0
Environnement et aménagement du territoire	54	83	39,4	162	95	63,0	+23,6
Fabrication mécanique	29	389	7,0	87	728	10,7	+3,7
Foresterie et papier	17	118	12,6	38	179	17,5	+4,9
Mécanique d'entretien	3	50	5,7	3	100	2,9	-2,8
Métallurgie	1	18	5,3	9	31	22,5	+17,2
Mines et travaux de chantier	3	35	7,9	7	38	15,6	+7,7
Santé	2 859	511	84,8	2 307	234	90,8	+6,0
Services sociaux, éducatifs et juridiques	1 236	574	68,3	2 425	580	80,7	+12,4
Transport	6	31	16,2	39	94	29,3	+13,1
<b>Total</b>	<b>8 283</b>	<b>5 344</b>	<b>60,8</b>	<b>10 266</b>	<b>7 386</b>	<b>58,2</b>	<b>-2,6</b>

Source : Base de données DCFP. Données fournies par le ministère de l'Éducation, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs pour le Secrétariat à la condition féminine, janvier 2004. Présentation et compilation : Secrétariat à la condition féminine, janvier 2004.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

**Tableau 2.5**

**Nombre de diplômes de baccalauréat décernés dans les universités  
du Québec selon le domaine d'études et le sexe, Québec, 1990 et 2001**

Domaines d'études	1990			2001			Écart En points de pourcentage
	Femmes	Hommes	% de femmes	Femmes	Hommes	% de femmes	
Santé	1 640	613	72,8	1 737	505	77,5	+4,7
Sciences pures	893	999	47,2	1 082	874	55,3	+8,1
Sciences appliquées	923	3 164	22,6	1 335	3 496	27,6	+5,0
Sciences humaines	3 164	1 992	61,4	3 975	1 966	66,9	+5,5
Lettres	881	322	73,2	928	330	73,8	+0,6
Droit	560	460	54,9	583	425	57,8	+2,9
Sciences de l'éducation	2 310	677	77,3	2 816	708	79,9	+2,6
Sciences de l'administration	2 640	2 656	49,8	2 673	2 294	53,8	+4,0
Arts	656	358	64,7	890	463	65,8	+1,1
Études plurisectorielles	387	214	64,4	617	267	69,8	+5,4
<b>Total</b>	<b>14 062</b>	<b>11 464</b>	<b>55,1</b>	<b>16 636</b>	<b>11 328</b>	<b>59,5</b>	<b>+4,4</b>

Source : Ministère de l'Éducation, Système de recensement des clientèles universitaires. Base de données GDEU. Données fournies par la Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs (DRSI) pour le Secrétariat à la condition féminine, janvier 2004.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

**Tableau 2.6**

**Représentation de l'effectif féminin :  
Inscriptions à temps plein au baccalauréat dans les domaines  
des sciences pures et appliquées, Québec, 1992 et 2001**

	1992		2001	
	Nombre de femmes	%	Nombre de femmes	%
<b>SCIENCES PURES</b>				
Sciences physiques	76	14,3	84	21,3
Chimie	246	38,1	272	45,9
Géologie	67	35,3	63	38,7
Météorologie	5	45,5	8	47,1
Sciences biologiques	1 381	58,1	1 530	65,6
Sciences de la terre	21	40,4	8	42,1
Microbiologie	213	59,3	416	65,6
Biochimie	519	50,3	725	54,9
Mathématiques	438	41,5	280	41,0
Mathématiques appliquées	18	34,0	0	0,0
Probabilités et statistiques	42	50,6	36	62,1
<b>SCIENCES APPLIQUÉES</b>				
Agriculture	287	56,1	347	59,5
Génie forestier	72	22,4	82	25,4
Géodésie	76	25,7	39	35,8
Pédologie	55	55,6	2	40,0
Phytotechnie	15	46,9	25	69,4
Ressources naturelles	10	43,5	6	75,0
Sciences des aliments	99	70,2	112	75,7
Zootecnie	45	70,3	51	77,3
Architecture	332	45,8	389	57,2
Architecture paysagiste	78	70,3	63	60,0
Urbanisme	201	45,1	73	36,0
Design de l'environnement	108	47,0	361	62,9
Design industriel	60	44,4	0	0,0
Informatique	544	22,9	1 041	24,3
Génie chimique	342	42,4	322	45,9
Génie civil	570	27,0	253	25,7
Génie électrique et électronique	298	10,9	438	15,1
Génie mécaniques	380	12,8	520	15,8
Génie agricole	26	21,7	26	39,4
Génie géologue	64	43,8	70	41,2
Génie industriel et administratif	148	23,7	181	20,9
Génie informatique	54	9,1	371	13,9
Génie métallurgique	46	22,0	42	26,9
Génie minier	13	14,9	12	21,4

Source : Ministère de l'Éducation : GDEU et RECU. Traitement des données par Virginie Cimon-Morin, MDER, Division de l'évaluation.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

**Tableau 2.7**

**Intégration en emploi et poursuite des études des diplômées  
des différents ordres d'enseignement selon le sexe,  
Québec, 1994 et 2000**

	1993-1994 <sup>1</sup>		1999-2000 <sup>2</sup>	
<b>Secondaire : formation professionnelle (DEP)</b>	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Aux études (%)	5,7	7,7	9,7	12,2
Occupent un emploi (%)	63,1	66,3	73,9	74,7
Occupent un emploi à temps plein (%)	66,0	90,0	78,1	95,2
Occupent un emploi en rapport avec la formation (%)	67,0	65,5	74,4	78,7
Salaire hebdomadaire moyen (\$)	323	445	394	525
<b>Collégial : formation technique (DEC)</b>	1996-1997 <sup>3</sup>		1999-2000 <sup>4</sup>	
Aux études (%)	17,6	21,1	19,5	27,5
Occupent un emploi (%)	72,3	70,4	74,9	66,2
Occupent un emploi à temps plein (%)	77,0	90,5	84,9	95,1
Occupent un emploi en rapport avec la formation (%)	80,0	80,4	85,7	84,8
Salaire hebdomadaire moyen (\$)	416	501	479	573
<b>Universitaire : baccalauréat</b>	1995-1996 <sup>5</sup>		1999-2000 <sup>6</sup>	
Aux études (%)	15,1	17,9	19,1	21,0
Occupent un emploi (%)	91,2	90,5	75,1	73,6
Occupent un emploi à temps plein (%)	68,2	79,3	82,4	91,4
Occupent un emploi en rapport avec la formation (%)	67,6	70,1	81,8	82,1
Salaire hebdomadaire moyen (\$)	584	651	675	785
<b>Universitaire : maîtrise</b>				
Aux études (%)	10,3	15,2	13,6	17,2
Occupent un emploi (%)	93,3	90,4	80,0	78,3
Occupent un emploi à temps plein (%)	75,6	81,3	86,6	93,9
Occupent un emploi en rapport avec la formation (%)	78,2	75,1	87,2	82,5
Salaire hebdomadaire moyen (\$)	846	972	904	1 071
<b>Universitaire : doctorat <sup>7</sup></b>				
Aux études (%)			5,3	4,4
Occupent un emploi (%)			85,0	86,4
Occupent un emploi à temps plein (%)			82,4	92,2
Occupent un emploi en rapport avec la formation (%)			95,6	92,2
Salaire hebdomadaire moyen (\$)			1 024	969

Source : Ministère de l'Éducation, Enquêtes *Relance*, Direction de la recherche et de l'évaluation. Les données sont disponibles dans le site Internet du ministère de l'Éducation à l'adresse suivante : [www.meq.gouv.qc.ca](http://www.meq.gouv.qc.ca) .

<sup>1</sup> Promotion 1993-1994, Situation au 31 mars 1995.

<sup>2</sup> Promotion 1999-2000, Situation au 31 mars 2001.

<sup>3</sup> Promotion 1996-1997, Situation au 31 mars 1998.

<sup>4</sup> Promotion 1999-2000, Situation au 31 mars 2001.

<sup>5</sup> Promotion 1995-1996, Situation en janvier 1997.

<sup>6</sup> Promotion 1999-2000, Situation en janvier 2001.

<sup>7</sup> Données non disponibles pour la promotion 1995-1996 du 3<sup>e</sup> cycle universitaire en raison de la faiblesse du taux de réponse et de la méthode d'enquête retenue, c'est-à-dire la distribution d'un questionnaire par la poste contrairement aux enquêtes *Relance* ultérieures réalisées par entrevues téléphoniques. Source : Ministère de l'Éducation, Direction de la recherche et de l'évaluation.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

Tableau 2.8									
Population active, Québec, 1990-2002									
	1990		1994		2000		2002		
	F	H	F	H	F	H	F	H	
Population (000) 15 ans et plus	2 796,7	2 660,6	2 899,6	2 775,5	3 024,1	2 911,7	3 070,0	2 963,4	
Total	5 457,4		5 675,2		5 935,8		6 033,4		
Population active ('000)	1 518,3	1 986,0	1 550,6	1 986,6	1 691,3	2 061,9	1 785,3	2 144,7	
Total	3 504,3		3 537,2		3 753,2		3 929,9		
Taux d'activité - Groupe d'âge									
• 15-24 (%)	62,3	69,7	57,5	63,0	57,9	64,2	64,2	68,2	
• 25-44 (%)	75,0	92,0	73,7	90,0	79,1	91,1	81,3	92,2	
• 45-64 (%)	43,7	75,9	49,8	74,9	56,5	75,3	59,4	77,1	
• 15 ans et plus	54,3	74,6	53,5	71,6	55,9	70,8	58,2	72,4	
Taux d'activité 15-64 ans	63,0	82,7	62,9	79,9	66,8	80,2	69,7	82,0	
<b>Le taux de chômage chez les 15-64 ans</b>									
	1990		1994		2000		2002		
Total	10,4		12,4		8,4		8,6		
Femmes	10,6		11,5		8,1		8,0		
Hommes	10,3		13,1		8,7		9,1		

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active, 2002*.

## **DÉFINITION DE QUELQUES CONCEPTS SUR L'ENQUÊTE DE LA POPULATION ACTIVE**

### **POPULATION :**

La population cible de l'enquête correspond à l'ensemble des personnes de 15 ans et plus qui résident dans les provinces du Canada, à l'exception de celles qui suivent : les personnes qui vivent dans les réserves indiennes, les membres à temps plein des Forces armées et les pensionnaires d'établissements (par exemple, les personnes détenues dans les pénitenciers et les patients d'hôpitaux ou de maisons de repos qui ont résidé dans l'établissement pendant plus de six mois).

### **POPULATION ACTIVE :**

Population civile de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'établissements) qui, durant la semaine de référence de l'enquête, était occupée ou en chômage. Avant 1996, l'enquête portait sur les personnes de 14 ans et plus.

### **TAUX D'ACTIVITÉ :**

Pourcentage de la population active totale par rapport à l'ensemble de la population de 15 ans et plus. Le taux d'activité pour un groupe donné (par exemple les femmes de 25 ans et plus) correspond au pourcentage de la population active dans ce groupe par rapport à l'effectif total du groupe.

### **CHÔMAGE :**

Les chômeuses et les chômeurs sont les personnes qui, durant la semaine de référence, étaient disponibles pour travailler et avaient été mises à pied temporairement, avaient cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines ou devaient commencer un emploi au cours des quatre prochaines semaines.

### **TAUX DE CHÔMAGE :**

Nombre de personnes au chômage exprimé en pourcentage de la population active. Le taux de chômage pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, etc.) correspond au nombre de personnes au chômage dans ce groupe exprimé en pourcentage des gens actifs dans ce groupe également.

### **TAUX D'EMPLOI : (rapport emploi population)**

Nombre de personnes détenant une occupation exprimé en pourcentage de la population de 15 ans et plus. Le taux d'emploi d'un groupe particulier (selon l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la province, etc.) correspond au nombre de personnes détenant une occupation dans ce groupe exprimé en pourcentage de l'effectif de ce groupe.

### **GENRE DE TRAVAIL :**

Travail à temps plein ou à temps partiel. L'emploi à temps plein tient compte des personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou à leur unique emploi. L'emploi à temps partiel tient compte des personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou à leur unique emploi. Ces données sont disponibles pour les personnes actuellement occupées ou qui ont travaillé pour la dernière fois il y a moins d'un an. Note : avant 1996, l'emploi à temps plein et l'emploi à temps partiel étaient définis en fonction des heures habituellement travaillées à tous les emplois, et les personnes qui considéraient que leur travail de moins de 30 heures par semaine était un travail à temps plein étaient considérées comme des travailleurs à temps plein. En janvier 1996, on a modifié la définition, et les données historiques et dossiers ont tous été adaptés en conséquence. Il n'y a donc pas eu de rupture de la continuité dans la série de données relatives aux emplois à temps plein et à temps partiel.

Source : Statistique Canada – N° 71-543-GIF au catalogue, février 2002.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

**Tableau 2.9**

### Le statut d'emploi, Québec, 1990-2002

#### Le pourcentage de femmes et d'hommes qui sont des travailleuses et des travailleurs autonomes

	<b>1990</b>	<b>1994</b>	<b>2000</b>	<b>2002</b>
	%	%	%	%
Femmes	8,3	9,5	10,9	9,5
Hommes	16,1	16,1	17,3	16,1
Total	12,7	13,1	14,6	13,0

#### Répartition en pourcentage du travail autonome

	<b>1990</b>	<b>1994</b>	<b>2000</b>	<b>2002</b>
	%	%	%	%
Femmes	28,3	32,0	33,8	33,1
Hommes	71,7	68,0	66,2	66,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

#### Le pourcentage des femmes et des hommes qui travaillent à temps partiel

	<b>1990</b>	<b>1994</b>	<b>2000</b>	<b>2002</b>
	%	%	%	%
Femmes	25,1	22,9	28,0	26,7
Hommes	8,2	8,8	10,3	10,4
Total	15,5	17,2	16,9	17,9

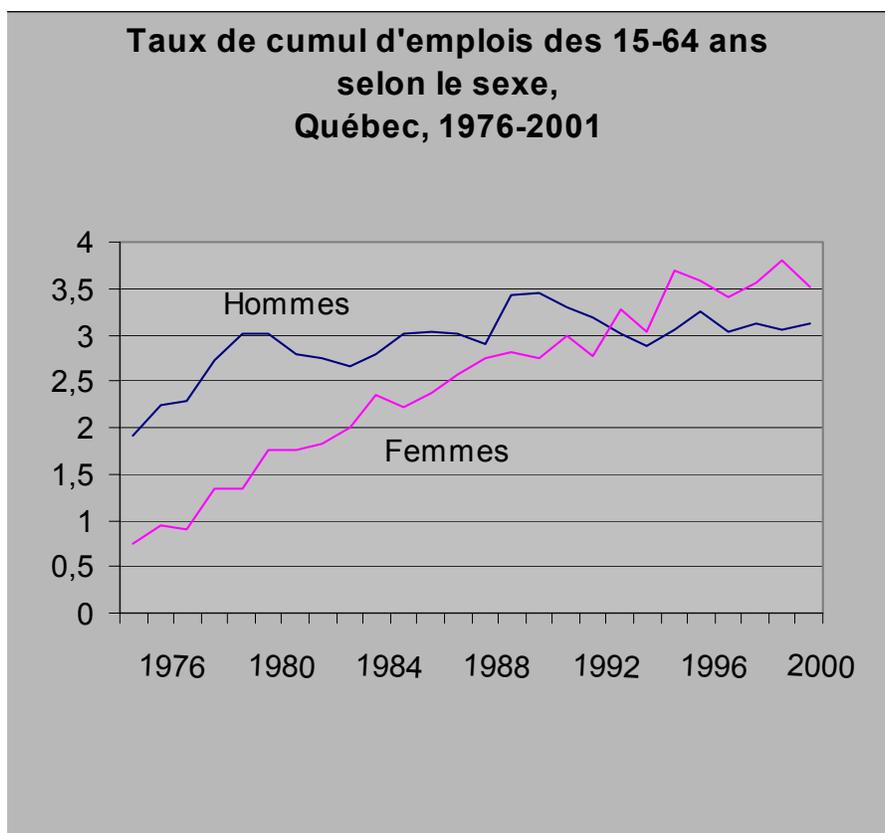
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2002. Compilation : Institut de la statistique du Québec.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

Tableau 2.10

Taux de cumul d'emploi chez les 15-64 ans selon le sexe, Québec, 1976-2001

Année	Femmes	Hommes
<b>1976</b>	<b>0,7</b>	<b>1,9</b>
1977	0,9	2,2
1978	0,9	2,3
1979	1,3	2,7
1980	1,3	3,0
1981	1,8	3,0
1982	1,8	2,8
1983	1,8	2,7
1984	2,0	2,7
1985	2,3	2,8
1986	2,2	3,0
1987	2,4	3,0
1988	2,6	3,0
1989	2,8	2,9
<b>1990</b>	<b>2,8</b>	<b>3,4</b>
1991	2,8	3,4
1992	3,0	3,3
1993	2,8	3,2
<b>1994</b>	<b>3,3</b>	<b>3,0</b>
1995	3,0	2,9
1996	3,7	3,1
1997	3,6	3,2
1998	3,4	3,0
1999	3,6	3,1
<b>2000</b>	<b>3,8</b>	<b>3,1</b>
2001	3,5	3,1



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Compilation : Institut de la statistique du Québec dans Gouvernement du Québec, *Portrait social du Québec, op.cit.*, p.230.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

**Tableau 2.11**

**Évolution de la répartition des femmes entrepreneures parmi les secteurs d'activités, Québec, 1991-2001<sup>1</sup>**

Secteurs d'activités	1991		1996		2001	
	Nbre F	%	Nbre F	%	Nbre F	%
Agriculture	8 935	<b>10,97</b>	8 110	<b>7,37</b>	8 745	<b>6,95</b>
Pêche et piégeage	110	<b>0,13</b>	340	<b>0,3</b>	150	<b>0,11</b>
Foresterie	90	<b>0,11</b>	190	<b>0,17</b>	260	<b>0,20</b>
Mines, carrières et pétrole	30	<b>0,03</b>	40	<b>0,03</b>	25	<b>0,02</b>
Industries manufacturières	5 830	<b>7,15</b>	6 585	<b>5,98</b>	6 030	<b>4,79</b>
Construction	1 815	<b>2,22</b>	2 040	<b>1,85</b>	1 990	<b>1,58</b>
Transport et entreposage	915	<b>1,12</b>	1 205	<b>1,09</b>	1 405	<b>1,11</b>
Communications et autres services publics	715	<b>0,87</b>	605	<b>0,55</b>	845	<b>0,67</b>
Commerce de gros	1 960	<b>2,4</b>	2 600	<b>2,36</b>	2 895	<b>2,30</b>
Commerce de détail	14 815	<b>18,18</b>	15 875	<b>14,43</b>	13 690	<b>10,89</b>
Intermédiaires financiers et des assurances	775	<b>0,95</b>	935	<b>0,85</b>	1 170	<b>0,93</b>
Services immobiliers et agences d'assurances	1 420	<b>1,74</b>	2 510	<b>2,28</b>	2 605	<b>2,07</b>
Services aux entreprises (comptabilité, génie, droit, ...)	9 085	<b>11,15</b>	16 220	<b>14,74</b>	19 785	<b>15,74</b>
Services gouvernementaux	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>	115	<b>0,09</b>
Services d'enseignement	1 490	<b>1,82</b>	2 140	<b>1,94</b>	2 640	<b>2,1</b>
Services de soins de santé et de services sociaux	8 730	<b>10,71</b>	17 595	<b>15,99</b>	26 270	<b>20,9</b>
Hébergement et restauration	5 390	<b>6,61</b>	6 715	<b>6,1</b>	6 490	<b>5,16</b>
Autres industries de services	19 380	<b>23,78</b>	26 285	<b>23,89</b>	30 580	<b>24,33</b>
<b>TOTAL</b>	<b>81 480</b>		<b>109 995</b>		<b>125 675</b>	
<b>% TOTAL</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>

<sup>1</sup> Statistique Canada, Recensements 1991, 1996 et 2001 : Données concernant les femmes de la catégorie des « travailleurs/travailleuses autonomes ». Cette catégorie regroupe les « personnes qui ont travaillé surtout à leur compte, avec ou sans aide rémunérée dans une entreprise, une ferme ou à exercer une profession seules ou avec des associés. »

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

**Tableau 2.12**

**Évolution de la proportion relative des femmes entrepreneures par secteur d'activités, Québec, 1991-2001<sup>1</sup>**

Secteurs d'activités	1991			1996			2001		
	Total H/F	Total F	% F	Total H/F	Total F	% F	Total H/F	Total F	% F
Agriculture	36 715	8 935	<b>24,33</b>	32 290	8 110	<b>25,11</b>	32 425	8 745	<b>26,97</b>
Pêche et piégeage	1 150	110	<b>9,5</b>	1 600	340	<b>21,25</b>	1 065	150	<b>14,08</b>
Foresterie	1 560	90	<b>5,76</b>	3 005	190	<b>6,32</b>	3 735	260	<b>6,96</b>
Mines, carrières et pétrole	180	30	<b>16,66</b>	370	40	<b>10,81</b>	260	25	<b>9,61</b>
Industries manufacturières	25 555	5 830	<b>22,81</b>	26 570	6 585	<b>24,78</b>	23 415	6 030	<b>25,75</b>
Construction	35 545	1 815	<b>5,10</b>	35 395	2 040	<b>5,76</b>	35 805	1 990	<b>5,55</b>
Transport et entreposage	13 365	915	<b>6,85</b>	16 295	1 205	<b>7,39</b>	17 735	1 405	<b>7,92</b>
Communications et autres services publics	2 855	715	<b>25,04</b>	3 165	605	<b>19,11</b>	3 665	845	<b>23,05</b>
Commerce de gros	12 975	1 960	<b>15,10</b>	16 275	2 600	<b>15,97</b>	16 915	2 895	<b>17,11</b>
Commerce de détail	52 810	14 815	<b>28,05</b>	55 850	15 875	<b>28,42</b>	47 675	13 690	<b>28,71</b>
Intermédiaires financiers et des assurances	4 375	775	<b>17,71</b>	3 675	935	<b>25,44</b>	4 290	1 170	<b>27,27</b>
Services immobiliers et agences d'assurances	5 350	1 420	<b>26,54</b>	8 600	2 510	<b>29,18</b>	9 825	2 605	<b>26,51</b>
Services aux entreprises (comptabilité, génie, droit, ...)	36 240	9 085	<b>25,06</b>	52 820	16 220	<b>30,71</b>	60 535	19 785	<b>32,68</b>
Services gouvernementaux	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>	260	115	<b>44,23</b>
Services d'enseignement	2 510	1 490	<b>59,36</b>	3 650	2 140	<b>58,63</b>	4 425	2 640	<b>59,66</b>
Services de soins de santé et des services sociaux	20 895	8 730	<b>41,78</b>	31 565	17 595	<b>55,74</b>	39 760	26 270	<b>66,07</b>
Hébergement et de la restauration	15 255	5 390	<b>35,33</b>	18 090	6 715	<b>37,12</b>	16 665	6 490	<b>38,94</b>
Autres industries de services	37 675	19 380	<b>51,44</b>	52 040	26 285	<b>50,50</b>	57 960	30 580	<b>52,76</b>
<b>TOTAL</b> <b>% total Femmes T.A.<sup>2</sup></b>	305005	81480	<b>26,7%</b>	361245	109995	<b>30,4%</b>	376425	125675	<b>33,3%</b>

<sup>1</sup> Statistique Canada, Recensements 1991, 1996 et 2001: Proportion des femmes sur le nombre total des hommes et des femmes « travailleurs/travailleuses autonomes », par secteur d'activités.

<sup>2</sup> Proportion totale des femmes dans la catégorie « travailleurs/travailleuses autonomes », par année de recensement.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

**Tableau 2.13**

**La représentation de la main-d'œuvre féminine dans  
les principaux groupes d'industrie, Québec, 1990-2000**

Groupes d'industrie	1990		1994		2000	
	Milliers	%	Milliers	%	Milliers	%
Administration publique	95,5	43,7	95,3	42,4	99,1	46,6
Agriculture	21,3	29,4	27,3	34,0	19,7	29,8
Foresterie, pêche, mines et extraction	6,5	11,4	4,5	8,7	5,7	11,75
Commerce	241,1	43,9	248,2	46,1	264,9	45,6
Construction	21,8	10,2	19,4	10,7	17,9	11,4
Fabrication	196,8	29,6	166,1	28,5	201,3	30,0
Finances, assurances, immobilier et location	118,9	61,5	124,3	62,2	110,9	59,3
Services d'enseignement	124,4	58,9	130,3	57,5	143,0	62,9
Soins de santé et assistance sociale	260,8	76,5	273,4	76,4	296,5	76,6
Hébergement et services de restauration	116,5	57,0	113,1	53,3	132,2	58,7
<b>Ensemble des secteurs</b>	<b>1 518,3</b>	<b>43,3</b>	<b>1 550,6</b>	<b>43,8</b>	<b>1 691,3</b>	<b>45,0</b>

Sources : Statistique Canada, *Revue chronologique de la population active*, CR-ROM n° 71F0004, 1999.  
Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2001.



## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

**Tableau 2.14**

### Les 20 principales professions féminines, Québec, 1991 et 2001

Professions	1991		2001	
	Population de 15 ans et plus <sup>1</sup>	Proportion de femmes dans la profession	Population de 15 ans et plus <sup>1</sup>	Proportion de femmes dans la profession
Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	143 325	98,3	95 075	97,7
Vendeuses et commis-vendeuses, vente au détail	79 825	58,7	76 625	58,7
Caissières	60 270	88,0	62 650	86,5
Commis de travail général de bureau	54 705	79,1	39 265	83,2
Commis à la comptabilité et personnel assimilé	50 665	81,6	56 600	87,8
Infirmières diplômées	48 365	91,4	50 395	91,0
Serveuses d'aliments et de boissons	46 590	80,9	38 690	79,1
Institutrices à la maternelle et au niveau primaire	39 970	85,8	45 095	86,0
Opératrices de machines à coudre	33 410	90,9	27 895	90,3
Aides et auxiliaires médicales	29 775	74,7	33 810	79,6
Réceptionnistes et standardistes	29 065	93,2	24 120	92,4
Serveuses au comptoir, aides de cuisine et autres	28 520	56,8	34 880	60,5
Directrices de la vente au détail	28 470	34,2	26 835	36,7
Nettoyuses	27 155	56,7	30 935	58,1
Caissières des services financiers	23 260	92,2	18 920	88,2
Cuisinières	22 395	48,4	23 815	50,1
Professeures au niveau secondaire	21 630	49,5	22 190	54,0
Coiffeuses	18 430	81,2	19 465	82,3
Tailleuses, couturières, fourreuses et modistes	15 535	84,7	11 400	84,3
Éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance	15 325	95,9	39 610	95,7
<b>Total des 20 principales professions</b>	<b>816 755</b>	<b>74,3</b>	<b>778 270</b>	<b>74,8</b>
<b>Total des 506 professions</b>	<b>1 517 370</b>	<b>44,1</b>	<b>1 682 075</b>	<b>46,2</b>

<sup>1</sup> Population active expérimentée selon l'emploi occupé le plus longtemps depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédant le recensement.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001 – Compilations de l'Institut de la statistique du Québec.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

Professions	1991		2001	
	Population de 15 ans et plus <sup>1</sup>	Proportion d'hommes dans la profession	Population de 15 ans et plus <sup>1</sup>	Proportion d'hommes dans la profession
Vendeurs et commis-vendeurs, vente au détail	56 125	41,3	53 810	41,3
Directeurs de la vente au détail	54 705	65,8	46 225	63,3
Conducteurs de camions	49 360	98,6	58 330	97,7
Concierges	34 305	81,3	32 040	79,2
Mécaniciens, techniciens et réparateurs d'automobiles	33 975	99,1	31 960	99,1
Charpentiers-menuisiers	30 090	99,1	25 750	99,0
Professions en informatique	29 700	66,6	65 090	74,2
Représentants des ventes non techniques, vente en gros	29 630	76,4	26 230	69,6
Chauffeurs-livreurs	27 930	96,7	26 790	92,8
Aides de soutien des métiers de la construction	27 835	96,9	16 025	95,8
Manutentionnaires	26 820	91,9	31 730	90,6
Exploitants agricoles et gestionnaires	25 600	76,2	25 275	73,5
Cuisiniers	23 855	51,6	23 745	49,9
Soudeurs et opérateurs de machines à souder	22 305	97,8	23 935	96,3
Professeurs au niveau secondaire	22 080	50,5	18 915	46,0
Serveurs au comptoir, aides de cuisine et autres	21 680	43,2	22 760	39,5
Commis d'épicerie et étalagistes	20 960	73,6	25 850	71,0
Nettoyeurs	20 720	43,3	22 280	41,9
Gardiens de sécurité et personnel assimilé	20 290	80,9	16 025	76,2
Expéditeurs et réceptionnaires	18 195	82,4	19 830	77,7
<b>Total des 20 principales professions</b>	<b>596 160</b>	<b>68,8</b>	<b>612 595</b>	<b>67,3</b>
<b>Total des 506 professions</b>	<b>1 923 440</b>	<b>55,9</b>	<b>1 962 300</b>	<b>53,8</b>

<sup>1</sup> Population active expérimentée selon l'emploi occupé le plus longtemps depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédant le recensement.  
Source : Statistique Canada, Recensement de 2001 – Compilations de l'Institut de la statistique du Québec.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

**Tableau 2.16**

**Répartition des membres selon le sexe dans les ordres professionnels  
comprenant moins de 30 % de femmes membres en 1993,  
Québec, 1993 et 2002**

	1992-1993		2001-2002	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
Administrateurs agréés	11,9%	88,1%	18%	82%
Agronomes	22,0%	78,0%	32%	68%
Architectes	17,9%	82,1%	24%	76%
Arpenteurs-géomètres	4,0%	96,0%	7%	93%
Chimistes	28,5%	71,5%	32%	68%
Chiropraticiens	17,3%	82,7%	29%	71%
Comptables agréés	22,8%	77,2%	32%	68%
Comptables en management accrédités	20,8%	79,2%	36%	64%
Comptables généraux licenciés	29,8%	70,2%	42%	58%
Dentistes	22,6%	77,4%	33%	67%
Denturologistes	11,0%	89,0%	19%	81%
Évaluateurs agréés	7,5%	92,5%	14%	86%
Ingénieurs	6,0%	94,0%	10%	90%
Ingénieurs forestiers	6,9%	93,1%	11%	89%
Médecins	24,7%	75,3%	33%	67%
Techniciennes et techniciens dentaires	21,7%	78,3%	27%	73%
Technologues des sciences appliquées (technologues professionnels)	3,8%	96,2%	6%	94%
Urbanistes	17,8%	82,2%	26%	74%

Source : Office des professions du Québec, *Rapport annuel 1992-1993* et site Internet [www.opq.gouv.qc.ca](http://www.opq.gouv.qc.ca) pour les données 2001-2002.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

Tableau 2.17

Proportion de la population de 15 ans ou plus syndiquée  
par groupe d'industrie et selon le sexe, Québec, 1997-2001

Groupe d'industrie	1997		1998		1999		2000		2001	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
<b>Total</b>	38,9	43,7	37,3	42,0	37,5	41,3	37,3	42,2	38,7	41,9
<b>Secteur de la production de biens</b>	26,3	48,3	25,8	46,0	26,5	46,4	27,2	48,5	28,5	47,4
Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Foresterie, pêche, mine et extraction de pétrole et de gaz	0,0	42,1	0,0	38,6	0,0	31,3	0,0	38,5	0,0	39,4
Services publics	72,0	81,7	63,2	75,2	63,5	80,9	90,0	80,7	69,7	83,9
Construction	0,0	54,2	0,0	54,7	0,0	56,3	11,9	57,9	11,9	60,5
Fabrication	26,5	47,1	26,6	44,8	27,4	45,3	27,4	47,5	28,6	45,1
<b>Secteur des services</b>	41,3	41,0	39,4	39,7	39,5	38,3	39,2	38,6	40,5	38,8
Commerce	15,0	23,9	15,3	24,3	14,4	22,5	15,7	24,6	15,5	24,1
Transport et entreposage	39,2	50,4	39,3	47,1	37,6	43,4	39,5	43,4	43,9	51,3
Finance, assurances, immobilier et location	21,6	14,2	23,3	15,9	24,3	15,9	23,4	15,7	24,7	16,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	7,6	11,0	6,2	9,2	5,7	11,4	6,7	9,3	6,9	9,6
Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services	23,2	36,0	13,6	33,3	13,0	26,7	17,1	28,4	23,1	32,5
Services d'enseignement	79,2	78,2	80,9	76,8	79,7	77,3	80,0	74,4	80,4	76,1
Soins de santé et assistance sociale	67,0	68,8	65,0	72,8	63,6	70,3	63,1	69,4	65,3	66,5
Information, culture et loisirs	37,6	44,0	35,1	38,3	41,0	39,8	28,6	40,5	32,5	33,9
Hébergement et services de restauration	13,8	14,3	12,2	14,0	8,4	12,3	8,2	14,6	10,5	13,0
Autres services	13,8	15,3	12,8	17,5	14,5	20,3	13,3	19,9	12,8	20,9
Administrations publiques	78,6	78,0	73,0	75,0	73,9	75,6	76,1	76,6	77,1	78,6
<b>Secteur public</b>	84,5	80,0	83,4	78,5	82,5	78,4	81,6	78,2	83,0	79,3
<b>Secteur privé</b>	21,4	34,4	20,5	33,3	20,0	32,8	19,4	33,8	20,8	33,2

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

Compilation : ministère de la Solidarité sociale, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique pour le Secrétariat à la condition féminine, juillet 2002.

### Couverture syndicale :

Comprend les employés qui sont membres d'un syndicat et ceux qui ne sont pas membres mais qui sont couverts par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

<b>Tableau 2.18</b>				
<b>Gains moyens d'emploi<sup>1</sup> des femmes et des hommes selon certaines caractéristiques socioéconomiques, Québec, 1990 et 2001</b>				
<b>CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES</b>	<b>1990</b>		<b>2001</b>	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>ÂGE</b>				
Total	21 038	33 967	24 163	34 987
Moins de 20 ans	5 068	6 483	5 283	6 822
20-24 ans	13 941	14 549	13 422	15 587
25-34 ans	22 398	32 337	22 772	33 616
35-44 ans	26 051	41 621	27 711	40 875
45-54 ans	23 947	47 171	32 094	46 331
55-64 ans	21 287	39 838	27 241	40 700
65 ans et plus	-	19 297	5 701	8 068
<b>RÉGIME DE TRAVAIL</b>				
Ensemble des personnes gagnant un revenu	21 038	33 967	24 163	34 987
Travailleurs à temps plein toute l'année	30 232 (68,4%) <sup>2</sup>	44 175	34 973 (77,9%) <sup>3</sup>	44 917
Autres travailleurs	11 206	15 791	13 189	16 852
Ne sait pas	-	-	19 603	33 154
<b>GRANDS GROUPES PROFESSIONNELS</b>				
Gestion	30 427	49 745	50 575	58 553
Affaires, finance et administration	23 366	34 090	26 541	43 177
Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées	32 245	47 808	39 012	49 422
Secteur de la santé	28 670	51 150	37 522	67 565
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	33 375	44 995	35 946	51 301
Arts, culture, sports et loisirs	17 541	27 683	22 069	23 132
Ventes et services	13 269	24 833	14 019	23 822
Métiers, transport et machinerie	14 014	30 573	18 932	31 962
Professions propres au secteur primaire	11 346	23 001	13 435	21 651
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	14 908	33 431	17 054	33 323
Ne sait pas	-	-	21 241	33 233

<sup>1</sup> En dollars constants de 2001.

<sup>2</sup> Ratio des gains féminins par rapport aux gains masculins en dollars constants de 2001.

<sup>3</sup> Ibidem.

**Tableau 2.18 (suite)**

**Gains moyens d'emploi des femmes et des hommes selon  
certaines caractéristiques socioéconomiques, Québec, 1990 et 2001**

CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES	1990		2001	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>PRINCIPAUX GROUPES D'INDUSTRIE</b>				
Agriculture	10 462	19 304	12 586	18 044
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	-	35 941	-	33 297
Services publics	-	58 735	-	60 263
Construction	12 925	30 221	-	28 739
Fabrication	20 544	37 747	31 124	40 512
Commerce	16 751	27 717	16 767	27 099
Transport et entreposage	25 318	34 461	24 025	35 145
Finance, assurances, immobilier et location	25 412	38 736	31 272	45 800
Services professionnels, scientifiques et techniques	21 955	40 700	37 148	52 643
Gestion d'entreprise, services administratifs et autres services de soutien	16 560	25 357	18 169	25 180
Services d'enseignement	29 839	43 088	32 089	54 068
Soins de santé et assistance sociale	24 632	42 178	30 655	48 774
Information, culture et loisirs	23 670	36 322	22 048	36 188
Hébergement et services de restauration	11 160	16 527	11 418	15 986
Autres services	13 562	24 978	19 116	28 764
Administration publiques	28 304	43 905	32 714	48 298
Ne sait pas	-	-	21 226	33 585

Source : Statistique Canada, CD-ROM *Tendances du revenu au Canada*, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2001.

Note :

Gains : Sont inclus autant les gains découlant d'un travail salarié (salaires et traitements) que ceux provenant d'un travail autonome. Salaires et traitements : Gains bruts provenant de tous les emplois occupés à titre d'employé, avant les déductions salariales telles que l'impôt sur le revenu, les primes d'assurance-emploi, les cotisations aux régimes de pension, etc. Les salaires et traitements comprennent les gains des propriétaires d'entreprises constituées en société, même si certaines sommes sont déclarées à titre de revenu de placements. Sont aussi inclus dans les salaires et traitements le revenu de commissions versées aux commis vendeurs ainsi que le salaire occasionnel gagné en gardant des enfants, en livrant des journaux, en faisant des ménages, etc. La rémunération des heures supplémentaires est un autre élément inclus. Source : Statistique Canada, *Le Revenu au Canada*, no 75-202 au catalogue.

Travail à temps plein toute l'année : Statistique Canada définit les travailleurs à temps plein toute l'année comme des personnes ayant travaillé, pendant la majeure partie de l'année de référence, 30 heures ou plus par semaine pendant 49 à 52 semaines. Les données concernant les personnes ayant travaillé à temps plein toute l'année réduisent au minimum, en principe, l'influence des différences par sexe en ce qui a trait au volume de travail effectué durant l'année. On obtient ainsi une évaluation plus précise des écarts de revenus attribuables à d'autres facteurs. Le fait de limiter les comparaisons aux personnes ayant travaillé à temps plein toute l'année n'élimine cependant pas l'effet de toutes les différences de modalités de travail entre les hommes et les femmes, comme par exemple les différences dans le nombre d'heures effectuées en moyenne par les hommes et les femmes qui appartiennent à cette catégorie de travailleurs. Source : Statistique Canada, *Gains des hommes et des femmes*, N° 13-217-XPB au catalogue.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

Tableau 2.19

### Part relative des sources de revenu moyen des personnes âgées selon le sexe, Québec, 1991 et 2000

Sources de revenu	1991			2000		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
	%	%	%	%	%	%
PSV (Pension de sécurité de la vieillesse)	32	21	26	33	19	25
SRG (Supplément de revenu garanti)	15	7	11	11	4	7
RRQ (Régime de rentes du Québec)	14	20	17	19	21	20
Régimes privés de retraite	12	22	17	21	36	29
Revenus de placement	21	15	18	10	12	11
Revenus de travail	3	12	8	3	5	5
Autres revenus	3	3	3	3	3	3
<b>Revenu moyen</b>	<b>13 269 \$</b>	<b>20 456 \$</b>	<b>16 244 \$</b>	<b>15 592 \$</b>	<b>26 067 \$</b>	<b>20 024 \$</b>
En dollars constants (2000)	15 290 \$	23 571 \$	18 718 \$	15 592 \$	26 067 \$	20 024 \$

Source : Compilations effectuées par la Régie des rentes du Québec à partir des données de l'enquête sur la dynamique du travail et du revenu (année 2000) et de l'enquête sur les finances des consommateurs (année 1991).

Note : « Les régimes de retraite privés englobent principalement les pensions provenant des régimes complémentaires de retraite (RCR) de même que les rentes et les revenus réguliers provenant de la conversion des régimes enregistrés d'épargne retraite (REER) et des régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB)... Les revenus de placement représentent les rendements des avoirs liquides (comptes en banque, obligations, actions, etc.) et sont composés principalement de revenus d'intérêts et de dividendes... » La catégorie "autres revenus" comprend d'autres types de revenus provenant de sources publiques et privées, dont les sommes sont peu importantes. « Ce sont principalement des programmes complémentaires pour les personnes à faible revenu comme le crédit remboursable pour la TPS, le crédit remboursable pour la TVQ, le remboursement d'impôt foncier et l'allocation-logement. »<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Éliane D'AIGLE et Denis FUGÈRE, *Le revenu des personnes âgées au Québec en 1995*, Québec, Régie des rentes du Québec, Service de l'évaluation, juin 1998, p. 6 et 7.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

<b>Tableau 2.20</b>		
<b>Répartition femmes/hommes chez les personnes employées au salaire minimum, Québec, 1991 et 2001</b>		
	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
<b>1991</b>	67,3%	32,7%
<b>2001</b>	71,2%	28,8%

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur les horaires et les conditions de travail*, novembre 1991, et Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, octobre 2001.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

Tableau 2.21		
Personnes ou familles à faible revenu après impôt <sup>1</sup> , Québec, 1990 et 2001		
	1990	2001
	(Prévalence %)	
Femmes		
Moins de 18 ans	14,3	14,7
18 à 64 ans	14,5	14,5
65 ans et plus	25,2	15,3
Hommes		
Moins de 18 ans	13,1	14,5
18 à 64 ans	11,8	11,1
65 ans et plus	9,2	5,9
Familles biparentales	7,7	10,1
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	53,2	38,4
Personnes seules		
Femmes	43,1	38,8
Hommes	34,1	25,8
Personnes âgées		
Femmes	51,4	34,8
Hommes	36,1	21,3

Source : Statistique Canada : *Le revenu au Canada* – N° 75-202 au catalogue.

### LES SEUILS DE FAIBLES REVENUS (SFR)

Les seuils de faible revenu de Statistique Canada (SFR), qui ne doivent pas être considérés comme des seuils de pauvreté, ont pour effet de surestimer la population démunie du Québec par rapport à celles des autres populations au Canada en raison de divers biais de mesure. À la demande du ministère de la Solidarité sociale, des correctifs ont été apportés par Statistique Canada au mode de calcul. Ces correctifs feraient en sorte que les comparaisons entre les différentes populations du Canada pourraient désormais être beaucoup plus justes.

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique. Cette information est disponible dans le site Internet du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à l'adresse suivante : [www.mess.gouv.qc.ca](http://www.mess.gouv.qc.ca), 6 mars 2001.

### LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR)

En l'absence de mesure officielle de la pauvreté au Québec et au Canada, on parle davantage d'incidence de faible revenu plutôt que de pauvreté. La mesure de faible revenu est relative. Elle s'apparente plus à une mesure d'inégalité que de pauvreté car, basée sur un pourcentage du revenu médian, elle évalue le faible revenu relativement à l'ensemble de la population. Les seuils évoluent donc au même rythme que le revenu de référence.

Source : Gouvernement du Québec, *Portrait social du Québec – Données et analyses, Édition 2001*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2001, p. 328.

<sup>1</sup> SFR – base de 1992

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

**Tableau 2.22**

**Prévalence des ménages se situant sous le seuil de faible revenu (SFR) selon le sexe du principal soutien économique du ménage et par région administrative, 1996 et 2001**

	1996		2001	
	Nombre de ménages	Prévalence %	Nombre de ménages	Prévalence %
RA Abitibi-Témiscamingue				
Femme	6 645	<b>36,1%</b>	5 770	<b>29,8%</b>
Homme	6 010	<b>15,4%</b>	5 500	<b>14,4%</b>
RA Bas-Saint-Laurent				
Femme	9 350	<b>36,6%</b>	8 880	<b>31,7%</b>
Homme	8 895	<b>17,4%</b>	7 845	<b>15,0%</b>
RA Centre-du Québec				
Femme	9 210	<b>35,2%</b>	9 150	<b>31,4%</b>
Homme	9 080	<b>17,2%</b>	7 695	<b>13,7%</b>
RA Chaudière-Appalaches				
Femme	14 630	<b>33,8%</b>	13 585	<b>28,0%</b>
Homme	14 060	<b>15,1%</b>	11 665	<b>11,9%</b>
RA Côte-Nord				
Femme	3 420	<b>33,9%</b>	3 420	<b>31,4%</b>
Homme	3 085	<b>12,0%</b>	2 790	<b>11,2%</b>
RA Estrie				
Femme	14 915	<b>37,5%</b>	13 065	<b>29,46%</b>
Homme	12 755	<b>18,3%</b>	11 160	<b>15,2%</b>
RA Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine				
Femme	4 210	<b>35,5%</b>	3 885	<b>31,4%</b>
Homme	4 520	<b>17,6%</b>	3 980	<b>15,8%</b>
RA Lanaudière				
Femme	15 185	<b>34,7%</b>	13 800	<b>27,5%</b>
Homme	15 260	<b>16,8%</b>	12 855	<b>13,5%</b>
RA Laurentides				
Femme	20 330	<b>36,0%</b>	19 195	<b>29,3%</b>
Homme	20 090	<b>18,9%</b>	15 820	<b>13,9%</b>
RA Laval				
Femme	15 300	<b>34,5%</b>	14 350	<b>28,3%</b>
Homme	14 135	<b>17,9%</b>	11 140	<b>13,6%</b>
RA Mauricie				
Femme	16 810	<b>44,2%</b>	15 675	<b>38,2%</b>
Homme	13 670	<b>20,1%</b>	11 420	<b>16,8%</b>
RA Montérégie				
Femme	55 615	<b>33,7%</b>	51 430	<b>28,0%</b>
Homme	47 965	<b>15,9%</b>	37 930	<b>12,2%</b>
RA Montréal				
Femme	153 460	<b>45,5%</b>	139 080	<b>38,8%</b>
Homme	132 490	<b>30,6%</b>	112 610	<b>25,4%</b>
RA Nord-du-Québec				
Femme	515	<b>23,2%</b>	600	<b>23,9%</b>
Homme	825	<b>12,7%</b>	675	<b>11,2%</b>
RA Outaouais				
Femme	13 045	<b>29,3%</b>	12 365	<b>24,0%</b>
Homme	12 015	<b>16,6%</b>	9 335	<b>12,5%</b>
RA Capitale Nationale				
Femme	40 305	<b>39,5%</b>	38 675	<b>34,2%</b>
Homme	33 470	<b>21,1%</b>	29 150	<b>17,8%</b>
RA Saguenay-Lac-Saint-Jean				
Femme	13 035	<b>41,2%</b>	12 055	<b>34,8%</b>
Homme	12 545	<b>17,6%</b>	9 890	<b>13,5%</b>

Source : Société d'habitation du Québec (SHQ), Compilation spéciale des recensements de 1996 et 2001, (Statistique Canada – Données-échantillons 20 %), Calculs et présentation du Secrétariat à la Condition féminine.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

**Tableau 2.23**

**Proportion des familles et des personnes seules à faible revenu <sup>1</sup> (MFR)  
après impôt selon certaines caractéristiques, Québec, 1996, 1998 et 2000**

	1996		1998		2000 <sup>2</sup>	
	Unités familiales à faible revenu		Unités familiales à faible revenu		Unités familiales à faible revenu	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
<b>Couple (avec ou sans enfants)</b>						
Homme (soutien de famille principal dans la famille économique) <sup>3</sup>	70 665	5,6	55 981	4,6		
Femme (soutien de famille principal dans la famille économique) <sup>4</sup>	35 740	11,7	36 373	10,9		
<b>Monoparentale</b>						
Homme <sup>5</sup>	X	X	X	X	12 055	17,9
Femme	68 393	38,2	54 739	30,6	96 665	36,4
<b>Total</b>						
Homme	275 075	10,7	199 693	10,0		
Femme	249 954	21,7	242 392	19,8		

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*.  
 Compilation : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DGARES) pour le Secrétariat à la condition féminine, août 2002.

<sup>1</sup> Estimation fondée sur la mesure de faible revenu (MFR) basé sur le revenu médian québécois après impôt.

<sup>2</sup> Tiré du recensement 2001, Statistique Canada.

<sup>3</sup> Pour les familles, le sexe est celui du soutien économique principal de la famille économique, soit celui de la personne ayant le revenu total le plus élevé.

<sup>4</sup> *Ibidem*.

<sup>5</sup> En raison de la taille insuffisante de l'échantillon, les données ne peuvent être publiées.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

**Tableau 2.24**

**Prévalence des ménages devant consacrer plus de 30 % de leur revenu disponible aux dépenses de logement, selon le sexe du principal soutien économique du ménage et le seuil de faible revenu (SFR) pour l'ensemble du Québec, 1996 et 2001**

	1996		2001	
	Nombre de ménages	Prévalence %	Nombre de ménages	Prévalence %
Ménages à faible revenu				
Femme	315 785	77,8	279 860	74,6
Homme	272 195	75,4	220 880	73,3
Autres ménages				
Femme	78 145	12,3	82 145	10,7
Homme	113 060	8,2	102 090	6,8

Source : Société d'habitation du Québec (SHQ) Compilation spéciale des recensements de 1996 et 2001 (Statistique Canada – Données-échantillons 20%) Calculs et présentation du Secrétariat à la Condition féminine.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

**Tableau 2.25**

**Prévalence des ménages devant consacrer plus de 30 % de leur revenu disponible aux dépenses de logement, selon le mode d'occupation et le sexe du principal soutien économique du ménage pour l'ensemble du Québec, 1996 et 2001**

	1996		2001	
	Nombre de ménages	Prévalence %	Nombre de ménages	Prévalence %
Propriétaire				
Femme	93 845	21,9	97 325	19,1
Homme	166 630	14,6	142 435	11,9
Locataire				
Femme	300 080	49,0	264 680	41,7
Homme	218 620	36,1	180 535	29,7

Source : Société d'habitation du Québec (SHQ) Compilation spéciale des recensements de 1996 et 2001 (Statistique Canada – Données-échantillons 20%) Calculs et présentation du Secrétariat à la Condition féminine.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

**Tableau 2.26**

**Prévalence des ménages devant consacrer plus de 30 % de leur revenu disponible aux dépenses de logement, selon le genre de ménage et le sexe du principal soutien économique pour l'ensemble du Québec, 1996 et 2001**

	1996		2001	
	Nombre de ménages	Prévalence %	Nombre de ménages	Prévalence %
Famille époux-épouse sans enfant				
Femme	24 960	18,6	22 830	13,8
Homme	86 170	17,0	76 615	13,6
Famille époux-épouse avec enfant(s)				
Femme	31 560	18,2	22 890	12,2
Homme	115 225	14,9	75 575	10,6
Famille monoparentale				
Femme	107 380	44,8	80 690	32,8
Homme	16 155	27,5	13 010	19,1
Ménage multifamilial				
Femme	775	18,1	790	11,4
Homme	1 510	11,4	1 270	7,7
Ménage non familial				
Femme	229 250	46,9	234 800	43,6
Homme	166 185	42,0	156 495	35,7
Ménage non familial d'une personne				
Femme	211 060	49,5	222 590	45,6
Homme	149 070	44,1	144 005	37,2
Ménage non familial de deux personnes ou plus				
Femme	18 170	29,1	12 210	24,1
Homme	17 125	29,8	12 490	24,2

Source : Société d'habitation du Québec (SHQ), Compilation spéciale des recensements de 1996 et 2001, (Statistique Canada – Données-échantillons 20 %), Calculs et présentation du Secrétariat à la Condition féminine.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

**Tableau 2.27**

**Taux d'assistance-emploi selon l'âge et le sexe, Québec, 1990-2000**

Année (mars)	Groupe d'âge				Sexe	
	18-29 ans	30-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	Femmes	Hommes
	%					
1990	7,5	8,0	9,1	10,7	9,3	7,6
1991	8,9	8,5	8,9	10,7	9,6	8,3
1992	10,8	9,7	9,4	11,0	10,5	9,7
1993	12,1	10,8	9,9	11,3	11,2	10,7
1994	12,6	11,5	10,3	11,6	11,8	11,1
1995	12,4	11,8	10,4	11,7	11,9	11,1
1996	12,2	12,0	10,5	11,7	12,1	11,3
1997	11,3	11,8	10,4	11,5	11,8	10,9
1998	9,9	10,8	10,0	11,2	10,9	10,0
1999	8,7	9,8	9,6	10,9	10,0	9,3
2000	7,9	9,2	9,2	10,7	9,4	8,8

Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, fichiers administratifs et Statistique Canada, estimations de la population dans Gouvernement du Québec, *Portrait social du Québec, op. cit.*, p. 346.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

**Tableau 2.28**

**Évolution des adultes à l'assistance-emploi selon le sexe,  
l'âge et l'état civil, Québec, avril 1996 et avril 2000**

		Avril 1996			Avril 2000		
<i>État civil</i>	<i>Groupes d'âge</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Ratio F / H</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Ratio F / H</i>
<b>Personne...</b>							
<b>...célibataire</b>	Moins de 35 ans	86 214	90 833	94,9%	57 860	58 041	99,7%
	De 35 à 54 ans	43 849	63 685	68,9%	45 840	66 657	68,8%
	55 ans et plus	8 421	11 587	72,7%	9 147	12 743	71,8%
	<b>Total partiel</b>	<b>138 484</b>	<b>166 105</b>	<b>83,4%</b>	<b>112 847</b>	<b>137 441</b>	<b>82,1%</b>
<b>...mariée</b>	Moins de 35 ans	16 301	10 313	158,1%	8 866	4 986	177,8%
	De 35 à 54 ans	26 854	27 376	98,1%	18 943	18 830	100,6%
	55 ans et plus	9 596	14 001	68,5%	7 954	11 755	67,7%
	<b>Total partiel</b>	<b>52 751</b>	<b>51 690</b>	<b>102,1%</b>	<b>35 763</b>	<b>35 571</b>	<b>100,5%</b>
<b>...veuve</b>	Moins de 35 ans	278	74	375,7%	159	30	530,0%
	De 35 à 54 ans	3 293	719	458,0%	2 280	567	402,1%
	55 ans et plus	4 168	931	447,7%	3 049	693	440,0%
	<b>Total partiel</b>	<b>7 739</b>	<b>1 724</b>	<b>448,9%</b>	<b>5 488</b>	<b>1 290</b>	<b>425,4%</b>
<b>...séparée légalement</b>	Moins de 21 ans	2 321	701	331,1%	1 138	263	432,7%
	De 35 à 54 ans	6 271	3 646	172,0%	4 640	2 713	171,0%
	55 ans et plus	2 505	1 724	145,3%	2 377	1 637	145,2%
	<b>Total partiel</b>	<b>11 097</b>	<b>6 071</b>	<b>182,8%</b>	<b>8 155</b>	<b>4 613</b>	<b>176,8%</b>
<b>...séparée sans jugement</b>	Moins de 35 ans	6 541	2 290	285,6%	3 879	1 114	348,2%
	De 35 à 54 ans	9 768	6 363	153,5%	6 501	4 155	156,5%
	55 ans et plus	3 206	2 440	131,4%	2 541	1 967	129,2%
	<b>Total partiel</b>	<b>19 515</b>	<b>11 093</b>	<b>175,9%</b>	<b>12 921</b>	<b>7 236</b>	<b>178,6%</b>
<b>...divorcée</b>	Moins de 35 ans	6 477	1 940	333,9%	3 577	1 009	354,5%
	De 35 à 54 ans	36 387	21 374	170,2%	29 783	16 868	176,6%
	55 ans et plus	15 179	8 884	170,9%	18 410	10 653	172,8%
	<b>Total partiel</b>	<b>58 043</b>	<b>32 198</b>	<b>180,3%</b>	<b>51 770</b>	<b>28 530</b>	<b>181,5%</b>
<b>Total global</b>		<b>288 038</b>	<b>268 897</b>	<b>107,1%</b>	<b>227 149</b>	<b>214 697</b>	<b>105,8%</b>

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, juillet 2002. Calculs et présentation par le Secrétariat à la condition féminine.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

Tableau 2.29

Proportion de ménages, revenu total moyen, impôt à payer moyen et taux moyen d'imposition selon le sexe <sup>1</sup> du chef de ménage et la tranche de revenu, Québec, 1995									
1995	Proportion de ménages %		Revenu total moyen \$		Impôt à payer moyen \$ <sup>2</sup>		Tx moyens d'imposition % <sup>2</sup>		
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Tranches de revenu									
Moins de 15 000 \$	47,7	26,0	8 935	8 317	57	85	0,6	1,0	
15 000 à 25 000 \$	17,7	15,6	19 480	19 901	994	987	5,1	5,0	
25 000 à 50 000 \$	22,5	30,1	35 338	36 436	3 472	3 173	9,8	8,7	
50 000 à 75 000 \$	7,9	16,5	60 149	60 878	7 563	7 584	12,6	12,5	
75 000 à 100 000 \$	2,6	6,9	85 112	85 598	11 802	12 076	13,9	14,1	
100 000 ou plus	1,6	4,9	146 200	156 994	22 811	25 582	15,6	16,3	
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>24 918</b>	<b>39 902</b>	<b>2 246</b>	<b>4 473</b>	<b>9,0</b>	<b>11,2</b>	
Proportion de ménages, revenu total moyen, impôt à payer moyen et taux moyen d'imposition selon le sexe <sup>1</sup> du chef de ménage et la tranche de revenu, Québec, 1998									
1998	Proportion de ménages %		Revenu total moyen \$		Impôt à payer moyen \$ <sup>2</sup>		Tx moyens d'imposition % <sup>2</sup>		
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Tranches de revenu									
Moins de 15 000 \$	45,2	23,0	9 154	8 497	51	91	0,6	1,1	
15 000 à 25 000 \$	17,5	16,2	19 466	20 062	905	809	4,7	4,0	
25 000 à 50 000 \$	23,0	30,0	35 475	36 427	3 427	2 993	9,7	8,2	
50 000 à 75 000 \$	8,8	16,8	60 400	61 100	7 672	7 578	12,7	12,4	
75 000 à 100 000 \$	3,2	7,8	85 623	85 686	11 958	12 194	14,0	14,2	
100 000 ou plus	2,2	6,2	147 884	157 828	23 704	26 703	16,0	16,9	
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>27 060</b>	<b>42 841</b>	<b>2 556</b>	<b>4 925</b>	<b>9,4</b>	<b>11,5</b>	

Source : Gouvernement du Québec, *L'analyse différenciée selon les sexes : le régime fiscal du Québec*, ministère des Finances, Direction générale des politiques de taxation, septembre 1999 et mise à jour des tableaux (année d'imposition, 1998), juin 2001.

<sup>1</sup> L'attribution d'un sexe à un ménage de plus d'une personne se fait selon le sexe de la personne qui détient le revenu total le plus élevé du couple. Ainsi répartis, les ménages dits féminins ne forment plus que 39,4 % (en 1998) de tous les ménages.

<sup>2</sup> N'inclut pas l'impôt fédéral.

## L'AUTONOMIE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

**Tableau 2.30**

**Revenu moyen, impôt à payer moyen et taux moyen d'imposition selon le sexe<sup>1</sup> du chef de ménage et la présence d'enfants à charge, Québec, 1995**

Catégories de ménages	Revenu moyen			Impôt à payer moyen <sup>2</sup>			Taux moyen d'imposition <sup>2</sup>		
	Femmes \$	Hommes \$	Total \$	Femmes \$	Hommes \$	Total \$	Femmes %	Hommes %	Total %
<b>Ménages avec enfants</b>									
Familles monoparentales	21 200	35 584	24 014	1 315	3 722	1 786	6,2	10,5	7,4
Couples avec enfants	45 132	58 291	55 321	4 280	6 516	6 012	9,5	11,2	10,9
Total – avec enfants	33 001	56 749	48 313	2 777	6 327	5 066	8,4	11,1	10,5
<b>Ménages sans enfants</b>									
Couples sans enfants	44 124	53 919	51 474	5 025	6 791	6 350	11,4	12,6	12,3
Les 65 ans ou plus	19 859	31 527	25 538	1 288	2 863	2 055	6,5	9,1	8,0
Personnes seules	17 886	20 024	19 089	1 773	2 130	1 974	9,9	10,6	10,3
Total – sans enfants	22 085	32 310	28 071	2 060	3 637	2 983	9,3	11,3	10,6
<b>Total</b>	<b>24 918</b>	<b>39 902</b>	<b>33 948</b>	<b>2 246</b>	<b>4 473</b>	<b>3 588</b>	<b>9,0</b>	<b>11,2</b>	<b>10,6</b>

**Revenu moyen, impôt à payer moyen et taux moyen d'imposition selon le sexe<sup>1</sup> du chef de ménage et la présence d'enfants à charge, Québec, 1998**

Catégories de ménages	Revenu moyen			Impôt à payer moyen <sup>2</sup>			Taux moyen d'imposition <sup>2</sup>		
	Femmes \$	Hommes \$	Total \$	Femmes \$	Hommes \$	Total \$	Femmes %	Hommes %	Total %
<b>Ménages avec enfants</b>									
Familles monoparentales	21 355	37 416	24 799	1 425	4 062	1 990	6,7	10,9	8,0
Couples avec enfants	53 232	62 031	60 161	5 620	7 189	6 855	10,6	11,6	11,4
Total – avec enfants	36 366	60 149	51 916	3 400	6 950	5 721	9,4	11,6	11,0
<b>Ménages sans enfants</b>									
Couples sans enfants	47 314	59 326	56 223	5 460	7 630	7 069	11,5	12,9	12,6
Les 65 ans ou plus	20 970	34 287	27 530	1 354	2 993	2 161	6,5	8,7	7,9
Personnes seules	19 527	21 434	20 605	1 972	2 370	2 197	10,1	11,1	10,7
Total – sans enfants	24 038	35 379	30 699	2 282	4 052	3 321	9,5	11,5	10,8
<b>Total</b>	<b>27 060</b>	<b>42 841</b>	<b>36 622</b>	<b>2 556</b>	<b>4 925</b>	<b>3 991</b>	<b>9,4</b>	<b>11,5</b>	<b>10,9</b>

Source : Gouvernement du Québec, *L'analyse différenciée selon les sexes : le régime fiscal du Québec*, ministère des Finances, Direction générale des politiques de taxation, septembre 1999 et mise à jour des tableaux (année d'imposition, 1998), juin 2001.

<sup>1</sup> L'attribution d'un sexe à un ménage de plus d'une personne se fait selon le sexe de la personne qui détient le revenu total le plus élevé du couple. Ainsi répartis, les ménages dits féminins ne forment plus que 39,4 % (en 1998) de tous les ménages.

<sup>2</sup> N'inclut pas l'impôt fédéral.



## **LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ENVERS LES ENFANTS ET LES AUTRES PERSONNES DÉPENDANTES**

### **De quoi s'agit-il?**

L'expression bien connue de « conciliation travail-famille » ne rend pas compte de l'ensemble des réalités qu'elle devrait recouvrir, c'est-à-dire la conciliation entre le travail ou les études d'une part et les autres obligations d'autre part, qu'elles soient auprès des enfants ou auprès de proches en perte d'autonomie, dans le bénévolat et dans d'autres activités à caractère civique ou toute autre responsabilité personnelle. Cet enjeu s'intéresse particulièrement aux personnes qui ont des responsabilités envers des enfants ou d'autres personnes dépendantes; toutefois, il faut reconnaître d'emblée que toutes les personnes, avec ou sans de telles responsabilités, ont un droit absolu à une vie privée qui ne soit pas grugée par le travail.

En outre, il faut rendre évident le fait que, si ce sont les femmes qui se chargent actuellement de la plus large part des responsabilités envers les personnes dépendantes, il ne leur appartient pas plus qu'aux hommes de les assumer et il ne leur appartient pas non plus à elles seules de trouver les arrangements qui leur permettraient de poursuivre leurs activités d'études, de formation ou de travail et leurs projets personnels de façon plus équilibrée. C'est pourquoi nous avons préféré la notion de partage des responsabilités à celle de conciliation, ce qui implique aussi que les services offerts en cette matière ne sont pas offerts seulement aux femmes mais aux parents quand il s'agit des enfants et aux hommes comme aux femmes lorsqu'il s'agit d'autres personnes dépendantes.

Cette notion de partage des responsabilités ne concerne pas seulement les femmes et les hommes à l'intérieur d'une famille, mais s'étend aussi aux établissements d'enseignement supérieur, aux entreprises et aux syndicats de même qu'aux gouvernements, la maternité étant à la fois un choix privé et une fonction sociale. En ce sens, l'ensemble de la société doit reconnaître la fonction sociale non seulement de la maternité mais également de la parentalité.

### **Sur le plan international**

L'accès généralisé des femmes aux études supérieures, ou à tout le moins à une formation qualifiante, et au marché du travail est un phénomène commun aux pays d'économie avancée, là où des contraintes, et en particulier des contraintes d'ordre religieux, ne s'y opposent pas formellement. Aucun de ces pays ne semble avoir jusqu'à présent résolu de façon satisfaisante cette problématique de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Pire encore, la mondialisation, qui a tendance à augmenter la compétitivité, l'instabilité et la rationalisation des entreprises, engendre un accroissement des exigences au travail et de la précarité de l'emploi, toutes conditions défavorables à la parentalité et au partage des responsabilités d'ordre privé.

Selon les recherches du Conseil de l'Europe, les blocages sont d'abord d'ordre institutionnel plutôt que personnel, ce qui signifie qu'il faut d'abord convaincre les entreprises, les institutions et les syndicats de modifier leur culture plutôt que de chercher à modifier les comportements uniquement sur une base individuelle. Dans la plupart des cas, la culture dominante des entreprises fonctionne encore selon la norme masculine dont les valeurs essentielles sont la hiérarchie, la compétition et l'individualisme.

Dans ce modèle où la sphère privée est subordonnée à la sphère publique, où la vie privée et la vie familiale ne doivent pas créer d'interférences sur le travail, il y a beaucoup à faire pour introduire une culture de l'égalité qui ait quelque respect pour les valeurs qui admettent que la vie privée, la vie familiale, la vie professionnelle et la vie publique s'interpénètrent et ont avantage à coexister harmonieusement, aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

Selon Dominique Méda, auteure de *Le temps des femmes, pour un nouveau partage des rôles* (2001, Flammarion), au sujet de l'expérience française des congés de paternité : « Que ce soit les 35 heures ou le congé de paternité, chaque fois qu'une porte s'ouvre, les jeunes pères s'y engouffrent. De nouvelles pratiques sont en train de naître dans les jeunes générations. La mère est moins exclusivement chargée des soins à l'enfant. Et le rapport des jeunes cadres au travail évolue vers la recherche d'un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale ». Selon elle, c'est le début d'une « remise en cause du travail comme seul facteur d'identité masculine »<sup>1</sup>.

## **L'évolution récente au Québec**

Au Québec, comme ailleurs où les femmes sont présentes sur le marché du travail presque à parité avec les hommes, le partage des responsabilités envers les enfants et les autres personnes dépendantes représente la pierre angulaire de la progression vers l'égalité.

En 2002, les femmes représentent ici près de la moitié de la population active. Le taux d'activité des mères de 20 à 44 ans ayant des enfants de moins de 16 ans est passé de 36,7 % en 1976 à 78,1 % en 2002 (tableau 3.1). Pour celles qui ont un enfant de 5 ans ou moins, le taux est passé de 30,3 en 1976 à 73,3 % en 2002. Malgré cette progression marquée, avoir de jeunes enfants signifie encore pour bien des mères une participation moindre au marché du travail; en 2002, 85,4 % des femmes qui n'ont pas d'enfant sont actives alors que c'est le cas de 71,1 % de celles qui ont de très jeunes enfants (moins de 3 ans). Le taux d'activité des mères seules de 20 à 44 ans est relativement plus faible que celui des mères ayant un conjoint quand l'enfant le plus jeune a moins de 6 ans. Par contre, le taux d'activité des mères seules se rapproche de

---

<sup>1</sup> Propos rapportés dans le journal *Le Monde*, 14 mai 2002.

celui des mères ayant un conjoint quand l'enfant le plus jeune est âgé de 6 à 15 ans (tableau 3.2).

Dans la grande majorité des cas des familles biparentales, les deux conjoints sont au travail. En ce qui a trait au revenu, on observe en 2001 un ratio des gains des femmes à 77,9 % de celui des hommes, travaillant à temps plein toute l'année. Sous ce rapport, il est significatif de constater que les gains des femmes célibataires présentent un écart moyen beaucoup moindre, soit 99,2 %<sup>2</sup> de celui des hommes, ce qui tend à confirmer que le fait d'être marié et d'avoir des enfants à charge est plus lourd de conséquences économiques pour les femmes que pour les hommes, surtout en matière de revenu et de progression en emploi.

Les statistiques concernant la moyenne quotidienne de temps consacré à diverses tâches liées aux travaux domestiques, le taux de participation et la part des activités domestiques, selon le sexe et le genre de ménages entre 1992 et 1998 (tableau 3.3) indiquent que ce sont encore les femmes qui assument la plus grande partie de l'éducation, des soins aux enfants et des travaux domestiques. Ainsi, toutes les données démontrent que malgré l'augmentation graduelle de la part des pères ou des conjoints dans le travail domestique et dans la prise en charge des responsabilités familiales dans les dernières années, les mères en emploi continuent d'assumer la plus grande part à cet égard de sorte qu'elles cumulent une double tâche.

Dans certains cas, c'est d'une triple tâche qu'il s'agit quand s'ajoutent des soins à une personne proche en convalescence ou en perte d'autonomie. Des femmes en viennent même à quitter temporairement leur travail ou à réduire leur temps de travail pour assumer simultanément toutes ces responsabilités.

Il existe donc un décalage entre le rythme accéléré auquel les femmes s'intègrent au marché du travail et celui, manifestement plus lent, auquel évolue la participation des hommes au sein de la sphère domestique. Cette inégalité porte à conséquence puisque, en plus de reproduire une injustice à l'égard des femmes dans la répartition des rôles au sein de la famille, elle entrave leur participation pleine et entière au marché du travail<sup>3</sup>. Il nous faut donc constater que si les femmes ont massivement investi le marché du travail au cours des trente dernières années, la contrepartie, c'est-à-dire la contribution égale des hommes dans la sphère privée, se fait toujours attendre.

---

<sup>2</sup> STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, 2001.

<sup>3</sup> Daniel VILLENEUVE et Diane Gabrielle TREMBLAY, *Famille et travail, deux mondes à concilier*, Avis, Conseil de la famille et de l'enfance, 1999, p. 14.

## **Les perspectives au Québec**

### **Les responsabilités à partager entre les personnes**

Les progrès en matière de meilleur partage des responsabilités sont porteurs de liens affectifs enrichis entre les individus et de rapports sociaux améliorés. Grâce à cet enrichissement collectif, c'est l'ensemble de la société qui se porte mieux.

Il est capital que les services offerts et les dispositions prises pour améliorer l'articulation entre les différentes responsabilités de la vie publique et de la vie privée soient dirigés de façon égale vers les femmes et vers les hommes, qu'ils reconnaissent la responsabilité partagée entre eux, sans quoi ces mesures ne feront qu'alimenter les stéréotypes selon lesquels il s'agit là de tâches dévolues aux femmes. Il est tout aussi nécessaire que ces mesures demeurent adaptées aux réalités différenciées vécues par les femmes et par les hommes, par exemple lors de la naissance d'un enfant et pendant la période d'allaitement. Ces mesures doivent également prendre en compte les spécificités des parents et des couples homosexuels.

Pour faire des gains en matière de qualité de vie, pour répondre aux besoins de leurs enfants, pour avoir du temps à consacrer à leurs parents vieillissants, ne faudrait-il pas que les hommes renoncent à quelques aspirations en matière de progression de carrière et de niveau de revenu, comme les femmes le font bien souvent? Ne faudrait-il pas aussi que les femmes consentent à laisser plus de place aux hommes dans la sphère privée, qu'elles leur permettent de faire leur apprentissage et leurs erreurs? Ne faudrait-il pas enfin que le monde des études et du travail s'ouvre davantage à ces nouveaux choix et les facilite?

Même si les pères sont encore très peu nombreux à profiter des congés de paternité, le nombre de ceux qui ont bénéficié du programme fédéral d'assurance-emploi a presque doublé entre 2000 et 2001 du seul fait qu'Ottawa ait aboli le double délai de carence de prestations de deux semaines dans les cas où les deux parents se partagent le congé. Cette augmentation fournit un bon indice que, dans la mesure où les conditions pour le faire s'améliorent, comme le prévoit le régime québécois d'assurance parentale, les hommes démontrent un intérêt croissant pour le partage des responsabilités parentales.

L'ensemble des éléments présentés dans cette partie concerne le groupe majoritaire des familles qui comptent deux conjoints; toutefois, il faut reconnaître que les réalités puissent être différentes dans le cas des familles monoparentales ou d'autres groupes minoritaires.

Des différences majeures existent par exemple au sein de la population autochtone en raison de tendances démographiques nettement différentes du courant général québécois, d'une dynamique particulière par rapport aux études et à l'emploi, et enfin d'un environnement culturel distinct. Selon certains spécialistes, dans les populations autochtones, une priorité doit être accordée à l'acquisition des compétences parentales

afin d'éviter que les enfants ne soient négligés, maltraités ou entraînés vers la délinquance.

### **Les responsabilités des établissements d'enseignement supérieur**

Il est maintenant plus fréquent que les jeunes poursuivent leurs études jusque dans la trentaine ou que des personnes retournent se spécialiser après quelques années passées sur le marché du travail. Il n'est pas rare non plus que ces personnes aient à ce moment la charge d'enfant ou qu'elles soient dans l'obligation de travailler de façon concomitante ou même qu'elles soient aux prises avec ces deux contraintes additionnelles à leurs études.

Il convient de s'interroger sur la façon dont les établissements d'enseignement supérieur ont su, ou n'ont pas su, s'adapter à l'évolution de ces besoins. Pour venir en aide aux parents étudiants et aux personnes qui doivent travailler, ces institutions ont-elles facilité l'inscription à des études à temps partiel, à tous les cycles? Les bourses de recherche sont-elles parfois adjudgées à des personnes étudiant à temps partiel?

### **Les responsabilités des entreprises et des syndicats**

Les entreprises sont généralement plus soucieuses de rendement, de productivité, de compétitivité et de profit que du bien-être de leur personnel. Cependant, on peut constater que celles qui ont volontairement mis sur pied des mesures qui facilitent l'exercice des responsabilités parentales s'en félicitent et en retirent des dividendes qu'elles n'avaient pas toujours prévues : un personnel heureux est plus productif et s'attache davantage à l'entreprise. C'est une caractéristique positive sur laquelle nous pourrions tabler au cours des prochaines années puisque la rareté de la main-d'œuvre anticipée en raison du vieillissement de la population fera de la rétention du personnel un objectif prioritaire des entreprises. Dans cette conjoncture, on peut peut-être espérer aussi une diminution de la précarité. Compte tenu que plus de la moitié des diplômés universitaires sont maintenant des femmes, les entreprises auront avantage à progresser en ce sens.

Les entreprises devront aussi être sensibles au fait que les mesures qui facilitent l'exercice des responsabilités parentales doivent être offertes aux hommes comme aux femmes et que certaines mesures, comme la réduction ou l'aménagement du temps de travail, doivent être étendues à tous les membres du personnel qui accordent des soins à des personnes dépendantes autres que les enfants. Une transformation doit s'opérer dans la culture même de l'univers du travail pour que les hommes comme les femmes puissent bénéficier de telles dispositions.

Sans une telle action dirigée vers des aménagements dans l'univers même du travail dont pourront également profiter les femmes et les hommes, il est à craindre que les femmes, dont le revenu de travail moyen est dans plus de 75 % des cas inférieur à celui de leur conjoint, seraient plus enclines que ce dernier à bénéficier de mesures de diminution de temps de travail. Cette situation, logique sur le plan des choix

économiques, conduirait cependant à l'accroissement des écarts de revenus et partant, à une plus grande vulnérabilité des femmes à la dépendance économique.

En outre, les entreprises s'empresseront-elles d'employer des femmes en sachant que ce sont elles en majorité qui utiliseront cette journée pour s'occuper de leur famille? Malgré l'effet bénéfique indéniable de certaines mesures de conciliation sur la vie des femmes, il faut examiner soigneusement si les mesures de réduction ou d'aménagement du temps de travail jouent en faveur ou en défaveur du partage des responsabilités et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Jusqu'à maintenant, plusieurs syndicats se sont penchés sur ces questions. Reste-t-il à négocier de nouvelles dispositions qui permettraient de mieux protéger l'équilibre précaire des personnes qui ont des responsabilités à l'égard d'enfants ou d'autres personnes dépendantes? Cette action des syndicats est d'une grande importance puisqu'elle peut donner le ton à l'évolution de la situation.

### **Les responsabilités des gouvernements**

L'État joue un rôle de premier plan pour soutenir les parents, les mères comme les pères, et les enfants au sein de la société québécoise. Parmi les mesures mises de l'avant par la Politique familiale du Québec, les services de garde éducatifs à tarif réduit et le projet de Régime d'assurance parentale sont salués comme progressistes. L'ensemble des places disponibles en services de garde est passé de 82 302 en 1997-1998 à 146 600 au 31 mars 2002 (tableau 3.4). Toutefois, le programme de services de garde à contribution réduite est en quelque sorte victime de son succès puisque les listes d'attente demeurent importantes. De plus, les besoins particuliers des parents qui travaillent selon des horaires non conventionnels ou irréguliers ne sont pas encore comblés. Il reste beaucoup à faire en ce qui concerne la flexibilité et l'adaptation des services de garde à ces situations.

Les responsabilités parentales ne s'achèvent pas au sortir de la petite enfance. Les enfants de 5 à 12 ans ne peuvent pas être laissés à eux-mêmes en dehors des périodes scolaires, journalières et saisonnières. Les parents disposent-ils partout des services adaptés aux enfants de cet âge, à la fois en matière de garde, d'aménagement d'aire de jeux et de transport? Dans la mise en place de tels services, il faut également s'interroger sur la façon de former les adolescentes et les adolescents à des rapports plus égalitaires et au partage équitable des responsabilités familiales et des tâches domestiques. De plus, des mesures d'aide aux parents sont nécessaires afin d'éviter que les adolescentes et adolescents ne cèdent aux sollicitations malsaines auxquelles ils peuvent être exposés.

Il appartient au gouvernement de s'assurer que les mesures qu'il préconise pour soulager vraiment le fardeau des personnes aux prises avec des difficultés de partage des responsabilités ne créent pas d'effets secondaires porteurs d'inégalités sociales ou de disparités plus prononcées entre la situation socioéconomique des femmes et celle des hommes. Ainsi par exemple, si ce sont presque exclusivement les femmes qui ont

recours à la réduction du temps de travail, cette mesure devient un piège si les possibilités de formation et d'avancement professionnel de ces dernières en sont par le fait même réduites et si leurs revenus de retraite en sont affectés. C'est aussi un piège si la personne ainsi libérée d'une partie de son temps de travail rémunéré doit cumuler la même charge de travail dans un temps réduit ou si, dans le temps ainsi libéré, elle doit assumer une part encore plus lourde de responsabilités domestiques, familiales ou civiques. Les gains en matière d'égalité deviendraient ainsi parfaitement illusoire.

Si l'État ne prend pas de dispositions pour encourager les hommes à assumer leur part de responsabilités, alors les mesures d'aménagement du temps de travail ne seront utilisées que par les femmes; l'écart entre les sexes risque alors de s'élargir à la fois dans l'emploi et à la maison, cristallisant ainsi la division sexuelle du travail. Les mesures ne sont souhaitables que si elles n'entravent pas, de quelque manière que ce soit, la participation pleine et entière des femmes au marché du travail, l'activité professionnelle des femmes leur procurant bien sûr une autonomie financière mais également une place active dans la société. Il faut que les mesures encouragées par l'État opèrent des transformations à l'intérieur même de la culture et de l'organisation du monde du travail non seulement pour que les hommes puissent se prévaloir des mesures de conciliation mais qu'ils soient encouragés à le faire autant que les femmes sans en subir de préjudices. Les politiques de partage des responsabilités doivent s'appuyer sur ce vaste mouvement qui suggère un changement en profondeur du monde du travail encore trop centré sur les intérêts économiques au détriment de ses finalités sociales<sup>4</sup>.

Le soutien du gouvernement doit être également accessible aux personnes qui ont charge de proches en perte d'autonomie ainsi qu'à celles qui ont charge d'enfants, sans quoi il y a un risque bien réel de création d'une nouvelle forme de disparité, celle des personnes victimes de leur compassion envers leurs proches. En effet, en ce qui a trait aux soins aux autres personnes dépendantes, les femmes ont besoin de répit. Ce sont elles qui, individuellement, absorbent la majorité des soins aux personnes convalescentes ou en perte continue d'autonomie. Il importe à cet égard de souligner que les femmes âgées elles-mêmes sont souvent mises à contribution pour prêter assistance à un conjoint vieillissant ou assumer la charge d'un enfant devenu adulte et souffrant de quelque incapacité chronique. Cette aide peut parfois se poursuivre jusqu'à un âge très avancé.

Les femmes de tous âges qui soutiennent ainsi leurs proches sont dans 80 % des cas la principale personne aidante, ce qui fait d'elles des soignantes et non seulement des aidantes. Elles sont ainsi appelées à prodiguer des soins pour lesquels elles ne détiennent pas nécessairement de formation adéquate ou qui sont trop exigeants pour leur capacité physique. Ces soins s'additionnent à l'ensemble des responsabilités qu'elles assument déjà, sont souvent incompatibles avec leurs horaires surchargés et les épuisent autant physiquement que mentalement, en raison du stress qui s'y ajoute.

---

<sup>4</sup> Romaine MALENFANT, *Concilier travail et maternité : un sens, des pratiques, des effets* dans *Espaces et temps de la maternité*, sous la direction de Francine DESCARRIES et Christine CORBEIL, éditions du Remue-ménage, 2002, p. 495.

Il appartient aux personnes aidantes de décider quand et qui elles veulent aider et le type d'aide qu'elles se sentent en mesure d'apporter et aux personnes aidées de décider comment et par qui elles veulent être aidées. Le respect des choix des personnes aidantes et aidées est crucial et pour qu'il y ait effectivement un choix, il doit y avoir une variété de services publics disponibles qui soient de véritables solutions de rechange à l'aide des proches.

Les situations impliquant les personnes aidantes vont connaître une augmentation significative dans les années à venir, entre autres à cause du vieillissement de la population. Elles exerceront une pression supplémentaire surtout sur les femmes si des mesures correctrices urgentes ne sont pas apportées dans les services de proximité. Il faudrait peut-être se demander ce qu'il adviendrait si, pendant un seul jour, toutes les femmes refusaient l'aide non rémunérée qu'elles accordent à leurs proches.

### **Dans les régions**

Nous ne sommes pas en mesure de dresser la situation de chacune des régions sous ce rapport. Nous présumons que la dispersion de l'habitat et l'absence répandue de transport collectif, combinées à la rareté et à l'éloignement des ressources, ne peuvent qu'aggraver la situation dans les milieux ruraux et les communautés éloignées par rapport à celle des milieux urbanisés des régions centrales.

## LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

<b>Tableau 3.1</b>				
<b>Taux d'activité des femmes de 20 à 44 ans selon la présence d'enfants<sup>1</sup> et l'âge du plus jeune enfant Québec, 1976-2002</b>				
<b>Année</b>	<b>Mères avec enfants de moins de</b>			<b>Femmes sans enfants</b>
	<b>16 ans</b>	<b>6 ans</b>	<b>3 ans</b>	
	<b>%</b>	<b>%</b>	<b>%</b>	<b>%</b>
1976	36,7	30,3	28,8	75,4
1986	60,0	57,1	56,9	84,7
1996	68,6	63,8	62,3	84,4
1998	71,3	67,2	66,8	84,2
2000	73,9	69,4	66,5	84,8
2002	78,1	73,3	71,1	85,4

<sup>1</sup> Enfants de moins de 16 ans.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (compilation effectuée par l'ISQ).

## LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

<b>Tableau 3.2</b>			
<b>Taux d'activité des mères de 20 à 44 ans selon l'âge du plus jeune enfant et le type de famille Québec, 1976-2002</b>			
<b>Année</b>	<b>Familles biparentales avec enfants de moins de</b>		
	<b>16 ans</b>	<b>6 ans</b>	<b>3 ans</b>
	%	%	%
1976	36,1	30,2	29,0
1986	61,1	58,6	58,6
1996	69,7	66,0	64,6
1998	72,8	70,0	70,3
2000	74,2	70,6	68,1
2002	78,7	74,8	77,8
<b>Familles monoparentales avec enfants de moins de</b>			
<b>Année</b>	<b>16 ans</b>	<b>6 ans</b>	<b>3 ans</b>
	%	%	%
	1976	45,4	33,8
1986	51,5	41,1	31,5
1996	61,6	46,9	37,1
1998	62,6	47,3	35,1
2000	71,9	58,9	46,5
2002	74,9	60,2	49,4

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (compilation effectuée par l'ISQ).

## LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

<b>Tableau 3.3</b>								
<b>Moyenne quotidienne de temps<sup>1</sup> consacré à diverses tâches reliées aux travaux domestiques, taux de participation et part des activités domestiques, selon le sexe et le genre de ménage, Québec, 1992 et 1998</b>								
Sexe/Genre de ménage	Travail ménager		Soins aux membres du ménage		Achats et services		Total des travaux domestiques	
	1992	1998	1992	1998	1992	1998	1992	1998
<b>Temps consacré aux activités domestiques</b>	<b>minutes/jour</b>							
<b>Homme de 15 ans et plus avec conjointe</b>	<b>83</b>	<b>109</b>	<b>23</b>	<b>29</b>	<b>45</b>	<b>40</b>	<b>151</b>	<b>179</b>
Avec conjointe seulement	91	105	3	4	49	46	142	155
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	83	107	39	51	44	34	165	192
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	87	103	74	93	38	36	200	232
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	86	94	28	31	60	28	174	153
<b>Femme de 15 ans et plus avec conjoint</b>	<b>184</b>	<b>184</b>	<b>49</b>	<b>50</b>	<b>48</b>	<b>57</b>	<b>280</b>	<b>292</b>
Avec conjoint seulement	154	189	3	6	45	55	202	249
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	198	181	86	84	48	59	333	324
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	181	163	178	177	47	58	407	398
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	181	182	41	52	58	61	279	295
<b>Taux de participation aux activités domestiques</b>	<b>%</b>							
<b>Homme de 15 ans et plus avec conjointe</b>	<b>64</b>	<b>80</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>64</b>	<b>59</b>	<b>78</b>	<b>87</b>
Avec conjointe seulement	67	76	5	5	62	56	76	83
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	64	84	40	55	67	61	80	90
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	75	92	65	86	68	66	90	97
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	59	82	35	43	61	63	79	89
<b>Femme de 15 ans et plus avec conjoint</b>	<b>95</b>	<b>97</b>	<b>37</b>	<b>40</b>	<b>59</b>	<b>53</b>	<b>97</b>	<b>98</b>
Avec conjoint seulement	93	97	5	8	63	55	96	99
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	97	97	62	63	57	50	99	98
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	98	97	95	97	58	51	100	98
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	97	98	48	57	52	47	99	99
<b>Part des activités domestiques</b>	<b>%</b>							
<b>Homme de 15 ans et plus avec conjointe</b>	<b>31</b>	<b>37</b>	<b>32</b>	<b>37</b>	<b>48</b>	<b>41</b>	<b>35</b>	<b>38</b>
Avec conjointe seulement	37	36	50	40	52	46	41	38
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	30	37	31	38	48	37	33	37
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	32	39	29	34	45	38	33	37
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	32	34	41	37	51	31	38	34
<b>Femme de 15 ans et plus avec conjoint</b>	<b>69</b>	<b>63</b>	<b>68</b>	<b>63</b>	<b>52</b>	<b>59</b>	<b>65</b>	<b>62</b>
Avec conjoint seulement	63	64	50	60	48	54	59	62
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	70	63	69	62	52	63	67	63
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	68	61	71	66	55	62	67	63
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	68	66	59	63	49	69	62	66

<sup>1</sup> Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992 et 1998, fichiers de microdonnées.  
Bureau de la statistique du Québec, *Les hommes et les femmes : une comparaison de leurs conditions de vie.*

## LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

<b>Tableau 3.4</b>				
<b>Évolution du nombre de places disponibles en services de garde Québec, 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002</b>				
Année	Place en CPE <sup>1</sup>		Places en garderie	Total services de garde
	Installation	Milieu familial		
1997-1998	36 606	21 761	23 935	82 302
1998-1999	38 918	32 816	24 964	96 698
1999-2000	44 735	44 882	24 936	111 553
2000-2001	51 570	55 979	25 701	133 250
2001-2002	58 525	62 193	25 882	146 600

<sup>1</sup>Centre de la petite enfance

Source : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### De quoi s'agit-il?

Atteindre le meilleur état de santé possible est au cœur même de la possibilité de toute personne de vivre pleinement sa vie. Il s'agit donc forcément d'un enjeu majeur pour tous les êtres humains, mais un enjeu qui présente des différenciations considérables entre les femmes et les hommes. Ces comportements différenciés reposent non seulement sur les caractéristiques biologiques, mais aussi sur l'exposition à des risques différents associés aux rôles, aux emplois et aux conditions de vie particulières, sur des attitudes à l'égard de la santé et sur l'utilisation des services sociaux et de santé.

Selon l'Institut national de santé publique du Québec, la santé se définit « comme un état de bien-être, présupposant une capacité physique, psychologique et sociale qui permet à une personne d'agir dans son milieu et d'accomplir les rôles qu'elle entend assumer d'une manière acceptable pour elle-même et pour les groupes dont elle fait partie. La santé dépasse donc largement l'absence de maladie et déborde des seuls aspects physique et mental. »<sup>1</sup>

Dans cette perspective, les réalités des femmes au regard de la santé sont multiples. Les femmes autochtones, les femmes immigrantes, les femmes réfugiées, les femmes handicapées physiquement ou intellectuellement, les lesbiennes, les femmes âgées, les mères monoparentales, les adolescentes défavorisées, les femmes violentées, les enfants maltraités, les femmes itinérantes, les femmes prostituées sont exposées à des risques différents en matière de santé. Toutes ces situations ne peuvent être examinées ici.

Les préoccupations majeures en matière de santé et de bien-être des femmes pour l'avenir ont été regroupées sous trois volets principaux, soit la santé physique, la santé mentale et la santé reproductive; ces trois volets seront abordés en termes préventifs et curatifs. Nous avons jugé moins significatifs les aspects différenciés pour les femmes et pour les hommes de la santé environnementale.

---

<sup>1</sup> INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, *La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*, 2002, p. 3. Les éléments de définition proviennent de l'Organisation mondiale de la santé, de la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, des Priorités nationales de santé publique 1997-2002 du ministère de la Santé et des Services sociaux, de la Politique de la santé et du bien-être du gouvernement du Québec et de la Loi sur la santé publique (L.R.Q., c. S-2.2).

## **Sur le plan international**

### **Les conditions préalables à la santé**

Selon l'Organisation mondiale de la santé, « les conditions préalables à l'instauration de la santé sont la paix, le logement, l'éducation, la sécurité sociale, les relations sociales, l'alimentation, le revenu, l'émancipation des femmes, un écosystème stable, une utilisation judicieuse des ressources, la justice sociale, le respect des droits et l'équité ». Les conditions sociosanitaires étant très différentes d'une partie à l'autre du globe, il n'est guère possible de cerner des préoccupations communes en matière de santé.

Parmi les principaux déterminants de la santé, les phénomènes comme la pauvreté, l'exclusion sociale et les mauvaises conditions de travail tiennent une place importante. Les situations de violence, de stress excessif, de surcharge de travail ou de responsabilité, d'environnement social et d'insatisfactions de tous ordres peuvent aussi influencer l'état de santé et de bien-être. En somme, l'état de santé d'une personne est largement tributaire de l'ensemble des conditions socioéconomiques dans lesquelles elle vit.

### **L'évolution de la science génétique**

En relation avec la santé reproductive, les développements récents et à venir de la science génétique appellent un questionnement universel en matière d'éthique. Il ne s'agit pas de s'opposer au traitement de l'infertilité ou à la correction de tares génétiques, mais bien de s'assurer que nous ne sommes pas en voie de nous diriger vers une marchandisation eugénique des corps des femmes et des éléments du vivant. Ces abus se rapportent principalement au choix du sexe d'un futur enfant pour des raisons non médicales; au contrat de mères porteuses; à l'achat et à la vente d'ovules, de sperme et d'embryons; au don d'ovules en échange de services gratuits de fécondation *in vitro*, à la modification génétique des ovules ou du sperme; à la création d'utérus artificiels; au clonage d'embryons humains; au prélèvement d'ovules sur des fœtus ou des cadavres, toutes ces techniques ayant été dénoncées par la commission Baird sur les nouvelles techniques de reproduction qui a déposé son rapport au gouvernement du Canada en 1993.

Les gouvernements devront interdire par voie législative toutes les pratiques inadmissibles et les opérations commerciales qui s'y rattachent; ils devront exercer un contrôle strict sur celles qui sont acceptables, établir des mécanismes de surveillance et prévoir des sanctions sévères pour toute infraction. À cet égard, le Code civil encadre les pratiques sous la responsabilité du Québec, soit les contrats de mères porteuses, l'achat ou la vente d'ovules, de sperme et de gamètes. La responsabilité fédérale porte sur le clonage ou toute pratique déterminée par le Code criminel canadien.

N'est-il pas de première importance pour les femmes que ce sujet soit traité avec la plus grande transparence, qu'elles aient droit de parole à tous les niveaux de discussion, qu'elles reçoivent une information complète et accessible, que leur bien-être et celui de leur enfant à naître demeurent au centre des options et des interventions qui leur sont

suggérées, qu'elles conservent intégralement la maîtrise de leur corps et de leur santé reproductive? Cette question est d'intérêt international puisque si des pratiques abusives sont tolérées par certains gouvernements ou si les contrôles mis en place sont insuffisants, les conséquences pourraient être extrêmement graves.

### **Le vieillissement des populations**

Alors que sur le plan mondial nous assistons à une explosion démographique, que le cap des 6 milliards de personnes est déjà dépassé, que les prévisions sont de 8,5 milliards pour l'année 2025 et de 10 à 12 milliards pour 2050 et que l'on s'inquiète à juste titre de la capacité de la Terre à faire vivre tout ce monde, le Québec n'arrive plus à maintenir le taux de renouvellement de sa population et fait face à une évolution démographique qui se caractérise par un vieillissement accéléré. Bien que ce ne soit pas un phénomène propre au Québec, le rythme y est plus rapide que partout ailleurs. Selon les prévisions, il ne faudra que 30 ans au Québec pour que la proportion de la population âgée de 65 ans et plus passe de 12 % à 24 % alors que cette évolution devrait se faire en 45 ans au Canada et en 65 ans en France et au Royaume-Uni. Partout où ce phénomène est présent se pose la question de l'adaptation des services sociaux et de santé pour s'assurer que les personnes vieillissantes puissent vivre dans la dignité et avoir accès à une gamme de services de qualité.

Paradoxalement, il y a aussi dans les sociétés européennes et nord-américaines une négation du droit de vieillir qui semble toucher les femmes bien davantage que les hommes, même si ces derniers ne sont pas non plus à l'abri. La société de consommation s'est en effet lancée dans le remodelage des corps et le recours aux pilules de Jouvence. Dorénavant, c'est l'industrie florissante de l'antivieillescence ou du rajeunissement qui dicte les critères de beauté et de minceur qui créent l'illusion de l'éternelle jeunesse. N'y a-t-il pas là une attaque pernicieuse au respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes?

### **L'évolution récente au Québec**

#### **La santé physique**

En moins d'un siècle, l'espérance de vie à la naissance de la population québécoise s'est accrue d'une trentaine d'années. Elle atteint 76,3 ans chez les hommes et 81,9 ans chez les femmes en 2000-2002; l'écart entre les sexes a diminué de 7,1 à 5,6 ans de 1990-1992 à 2000-2002 (tableau 4.1).

La situation n'est pas aussi avantageuse qu'il y paraît à première vue pour les femmes puisqu'elles sont en général aux prises avec des incapacités multiples au cours des quelque dix dernières années de leur vie (tableau 4.2).

On observe que plus l'âge augmente, plus la proportion de femmes s'accroît. Ainsi, dans le groupe d'âge des 65 ans et plus, 60 % des personnes sont des femmes; dans

celui des 90 ans et plus, cette proportion est de 75 %. Toutefois, les femmes âgées vivent plus souvent seules, plus pauvres et en moins bonne santé.

Les principales causes de décès au Québec en 2001 sont : les maladies de l'appareil circulatoire et les cancers qui frappent également les femmes et les hommes (tableau 4.3). Des disparités dans les causes de mortalité sont observées dans les régions du Québec<sup>2</sup> (tableau 4.4).

### Les maladies de l'appareil circulatoire

En 1999, les femmes du Québec meurent presque autant des suites de l'infarctus aigu du myocarde que les hommes. L'écart entre les deux sexes ne cesse de s'amenuiser. Toutefois, tant chez les hommes que chez les femmes, les taux de mortalité attribuable à l'infarctus aigu du myocarde et à l'accident vasculaire cérébral ont grandement diminué de 1980 à 1999 : la baisse est de près de 50 %<sup>3</sup> (tableau 4.3).

En ce qui a trait aux maladies de l'appareil circulatoire, « ce qui différencie les femmes des hommes, c'est le fait que leur décès survient à un âge un peu plus avancé, soit après la ménopause. Des facteurs de risque tels les concentrations faibles de "bons cholestérols (HDL)" et le diabète sont associés à certaines maladies cardiovasculaires. D'autres sont propres aux femmes comme la prise de contraceptifs oraux lorsque jumelée au tabagisme. On attribue également aux femmes des habitudes de vie néfastes pour l'ensemble du système cardiovasculaire : le tabagisme, l'augmentation du stress dû à la double responsabilité professionnelle et parentale ainsi que la sédentarité d'un bon nombre d'entre elles. »<sup>4</sup>

Jusqu'à tout récemment, la majorité des recherches portant sur la prévention, le diagnostic et le traitement de ces maladies étaient réalisées majoritairement auprès des hommes, ces derniers en étant davantage atteints. Il en résulte que les symptômes des maladies cardiovasculaires chez les femmes sont moins bien connus, ce qui peut avoir des conséquences sur le diagnostic et sur le traitement de ces maladies.

En ce qui concerne la prévention, les facteurs de risque des maladies cardiovasculaires comme des maladies du système respiratoire sont bien connus : le tabagisme, le manque d'exercice et l'obésité venant en tête. Inutile d'insister sur les ravages du tabagisme et sur la nécessité de la sensibilisation et de la

---

<sup>2</sup> Robert CHOINIÈRE et Stéphanie HOUDE, *L'état de santé des Québécois : un bilan mitigé* dans *L'annuaire du Québec 2004*, sous la direction de Michel VENNE, Fides, 2003, p. 398.

<sup>3</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Rapport comparatif sur la santé de la population québécoise et sur la performance du système de santé québécois. Indicateurs et tendances*, 2002, p. 47-50.

<sup>4</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Au féminin... à l'écoute de nos besoins. Objectifs ministériels et stratégie d'action en santé et bien-être des femmes*, 2002, p. 30.

prévention à cet égard. Il est également possible d'agir sur l'hypertension artérielle, le niveau élevé de cholestérol sanguin et le diabète.

### Les cancers

Contrairement aux maladies de l'appareil circulatoire, les cas de décès attribuables à un cancer ne présentent qu'une faible régression, à l'exception du cancer du sein chez les femmes.

#### *Le cancer du poumon*

Le nombre de décès par cancer du poumon chez les femmes a dépassé celui par cancer du sein en 1993. La situation des femmes à l'égard du cancer du poumon est de plus en plus alarmante. Le Québec affiche un des plus hauts taux d'incidence et de mortalité parmi un bon nombre de pays industrialisés. Selon le ministère de la Santé et des Services sociaux, « le cancer du poumon est en forte croissance chez les femmes, avec un taux ajusté de mortalité qui a plus que doublé depuis 1980 passant de 15,5 à 36,7 décès pour 100 000 femmes, en 1999. »

#### *Le cancer du sein*

Le cancer du sein demeure au Québec comme dans plusieurs pays occidentaux la principale forme de cancer qui affecte les femmes. Il constitue pour elles la deuxième cause de décès dus au cancer. Selon le ministère de la Santé et des Services sociaux, le taux de mortalité par cancer du sein a diminué de 18 %, passant de 37,2 sur 100 000 femmes en 1976 à 30,4 en 1998, et ce, même si le nombre de nouveaux cas de cancer du sein a augmenté<sup>5</sup>. Le Ministère estime qu'une femme sur neuf en sera atteinte au cours de sa vie. La méconnaissance des causes du cancer du sein et l'impossibilité d'agir sur les principaux facteurs de risque connus (âge, antécédents familiaux) rendent difficile toute stratégie basée sur la prévention primaire.

Pour pallier cette difficulté, le Ministère a mis sur pied en 1998 le Programme québécois de dépistage du cancer du sein.

Les femmes de 50 à 69 ans sont ainsi invitées à passer une mammographie de contrôle aux deux ans : en 2000-2001, 43,4 % d'entre elles indiquaient s'être inscrite au Programme dans les régions où il est disponible depuis 24 mois<sup>6</sup> (tableau 4.5). Sans être visées par le programme, les femmes de 40 à 49 ans qui présentent un risque élevé et les femmes de 70 ans et plus

---

<sup>5</sup> Extrait du Site Web du MSSS portant sur *La politique renouvelée (2002)* en date de mai 2003 à l'adresse suivante : [http://www.infocentres\\_rsss.gouv.qc.ca/appl/h33/H33Canc.asp](http://www.infocentres_rsss.gouv.qc.ca/appl/h33/H33Canc.asp).

<sup>6</sup> V. LEMIEUX, P. BERGERON, C. BÉGIN, G. BÉLANGER, *Le système de santé au Québec, Organisations, acteurs et enjeu*,. Les Presses de l'Université Laval, 2003, p. 54-55.

ont accès sur ordonnance médicale aux services offerts dans les centres de dépistage. Au Québec, depuis le début des années 90, les taux ajustés de mortalité due au cancer du sein sont en recul.

Les autres formes de cancers spécifiquement féminins, soit le cancer des ovaires et celui de l'utérus, font beaucoup moins de victimes, soit respectivement 7,9 et 1,7 femmes sur 100 000. Le cancer des ovaires est relativement stable depuis 1990 alors que le cancer de l'utérus est en régression continue, passant de 90 décès en 1990 à 65 en 2001.

### L'infection par le VIH

En décembre 2001, c'est au Québec que l'on trouve le plus grand nombre cumulé de cas de sida déclarés chez les femmes, tous âges confondus, au Canada<sup>7</sup>; ils sont de 687 sur 5 860, soit 11,7 %<sup>8</sup>. La majorité de ces femmes ont entre 25 et 40 ans.

Toutefois, les données sur le sida fournissent un portrait très partiel et rétrospectif de l'épidémie puisqu'il peut s'écouler plusieurs années entre le moment de l'infection et l'apparition du sida. À titre indicatif, il y aurait eu, de 1985 à 2001, 1 898 tests positifs chez les femmes pour 8 124 pour les hommes au Québec : un ratio de une femme pour quatre hommes<sup>9</sup>.

Dans la foulée de la Stratégie québécoise de lutte contre le sida, 1997-2002, le ministère de la Santé et des Services sociaux annonçait en mai 1997 l'implantation d'un programme d'intervention visant à réduire la transmission du VIH de la mère infectée à son enfant. Depuis la mise en vigueur du programme, le VIH a été dépisté chez plus de 100 femmes durant leur grossesse et aucun enfant né d'une mère infectée par le VIH et ayant reçu un traitement optimal, n'a été infecté. D'une façon générale, la lutte entreprise contre le sida donne d'excellents résultats, le taux d'incidence ayant diminué de plus de 90 % de 1992 à 2000 dans l'ensemble de la population.

### Les maladies ostéo-articulaires et autres problèmes de santé

L'*Enquête sociale et de santé 1998* affirme que les problèmes ostéo-articulaires et les maladies respiratoires sont responsables de la plus grande proportion de journées d'incapacité, soit 19,3 % pour les femmes et 16,4 % pour les hommes

---

<sup>7</sup> SANTÉ CANADA, *Le VIH et le sida au Canada, Rapport de surveillance en date du 31 décembre 2001*, Ottawa, 2002, p. 37.

<sup>8</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Surveillance des cas de syndrome d'immunoséquence acquise (sida), cas cumulatifs 1979-2001*, 1<sup>re</sup> page du sommaire, Montréal, mise à jour n° 2001-2 au 31 décembre 2001.

<sup>9</sup> *Ibidem*.

dans le cas des problèmes ostéo-articulaires et respectivement 18,1 % et 16,5 % dans le cas des maladies respiratoires<sup>10</sup>.

L'ostéoporose touche plus souvent les femmes que les hommes et particulièrement les femmes âgées. La faible densité osseuse est un facteur de risque important dans les fractures du poignet, de la hanche et des vertèbres. Dans le cas des fractures du col du fémur, on note que le taux de mortalité, dans l'année qui suit la fracture, se situe entre 12 % et 20 % et que, parmi les personnes survivantes, le taux d'incapacité à long terme atteint 25 %. Malheureusement, les répercussions sur la qualité de vie en relation avec les incapacités physiques ont été peu étudiées.

La lutte contre l'ostéoporose et les fractures de fragilité est un enjeu important pour la prochaine décennie, puisqu'elle contribuera à maintenir une meilleure qualité de vie chez un bon nombre de personnes âgées.

Selon l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2000-2001*, 31 % des femmes et 19 % des hommes de 40 ans et plus ont un diagnostic d'arthrite, dont la prévalence augmente avec l'âge. Plus de 57 % des femmes et 40 % des hommes de 80 ans et plus en souffrent<sup>11</sup>.

Les autres problèmes de santé les plus couramment déclarés sont exposés par groupe d'âge au tableau 4.6.

### Les habitudes de vie et les comportements

#### *L'activité physique*

L'activité physique joue un rôle de premier plan dans le maintien d'une bonne santé; elle peut aussi contribuer à l'améliorer et parfois même à la recouvrer<sup>12</sup>. Elle est un facteur de protection contre les maladies cardiovasculaires, l'excès de poids, la détérioration du fonctionnement musculo-squelettique.

Les activités physiques de loisir sont plus largement pratiquées par les hommes que par les femmes. Chez les deux sexes, un ralentissement est observé chez les 25 à 44 ans, période pendant laquelle l'éducation des enfants est la plus exigeante. C'est chez les plus actifs, les 15 à 24 ans, que l'écart est le plus marqué entre les femmes et les hommes. D'une façon

---

<sup>10</sup> C. DAVELUY, L. PICA, N. AUDET, R. COURTEMANCHE, F. LAPOINTE et autres, *Enquête sociale et de santé 1998*, Institut de la statistique du Québec, 2000, p. 372.

<sup>11</sup> K. WILKINS, *Incidence de l'arthrite par rapport au surpoids dans Rapports sur la santé*, vol. 15, n° 1, janvier 2004, p. 45 (Statistique Canada : n° 82-003).

<sup>12</sup> B. NOLIN, D. PRUD'HOMME, G. GODIN, D. HAMEL et coll., *Enquête québécoise sur l'activité physique et la santé 1998*, Institut national de santé publique du Québec, Institut de la statistique du Québec, Kino-Québec, 2002, p. 1.

générale, on observe peu de progrès entre 1992 et 1998 dans la pratique de telles activités (tableau 4.7).

Toutefois, l'activité physique ne se limite pas au domaine des loisirs. Elle est aussi présente à la maison, au travail et dans les transports. Les données disponibles ne couvrent pas tous ces champs. Les loisirs sont donc utilisés à titre d'indicateur principal.

### Les troubles de l'alimentation

De récentes études tant américaines, canadiennes que québécoises rapportent combien la préoccupation excessive à l'égard du poids est omniprésente dans la vie des femmes de tous les groupes d'âge au point d'induire des comportements alimentaires aberrants et risqués tant pour leur santé physique que mentale.

Les recherches rapportent à quel point la préoccupation excessive pour le poids engendrée par une piètre image de soi amène les adolescentes à adopter des comportements néfastes pour leur santé. Plusieurs auteurs s'entendent pour établir un lien entre le tabagisme et les standards liés à l'image corporelle.

Il est alarmant de constater que l'attitude de la société actuelle à l'égard des tailles qui ne répondent pas aux critères esthétiques imposés par l'industrie de la beauté affecte de très jeunes filles dans leur alimentation, une habitude de vie déterminante pour leur santé. En 1993, une étude canadienne indiquait que 30 % des fillettes de 3<sup>e</sup> primaire et 60 % des fillettes de 6<sup>e</sup> primaire avaient déjà tenté de perdre du poids. Les statistiques indiquent que 44 % des filles de 13 ans et 53 % de celles de 16 ans désirent une silhouette plus fine, soit deux fois plus que les garçons du même âge<sup>13</sup>. En 1998, une Québécoise sur deux souhaite perdre du poids, même parmi celles qui affichent un poids santé<sup>14</sup>.

À l'inverse de cette aspiration démesurée à la minceur, on observe aussi un problème croissant d'excès de poids (tableau 4.8); d'une façon générale, l'insuffisance de poids est plus répandue chez les femmes et l'excès chez les hommes. Il est particulièrement inquiétant de voir l'obésité gagner du terrain chez les jeunes de moins de 10 ans même si la grande majorité d'entre eux ont un poids santé<sup>15</sup>.

L'excès de poids est en relation avec plusieurs problèmes de santé : diabète, maladie cardiovasculaire, cancer du sein, de l'endomètre, du côlon et de la

---

<sup>13</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois 1999, Faits saillants*, 2002, p.10.

<sup>14</sup> M. LEDOUX, M. RIVARD, Poids corporel, *Enquête sociale et de santé 1998*, Institut de la statistique du Québec, chapitre 8, 2000, p. 185-199.

<sup>15</sup> C. LEFEBVRE, *Un portrait de la santé des jeunes Québécois de 0 à 17 ans\**, Institut national de santé publique du Québec, 2004, p. 11. \*Ce feuillet d'information se situe dans la foulée du *Portrait de santé, Le Québec et ses régions*, (INSPQ, 2001).

prostate; l'insuffisance de poids l'est également : anorexie mentale, stérilité, rachitisme et ostéoporose<sup>16</sup>.

### Le tabagisme

Le tabagisme aggrave les risques de maladies cardiovasculaires, de cancer du poumon et de maladies respiratoires<sup>17</sup>. Au cours des dernières années, il tend à diminuer chez les hommes et à augmenter chez les femmes, particulièrement chez les jeunes femmes, vraisemblablement en raison du lien entre le tabagisme et la recherche de la minceur<sup>18</sup> (tableau 4.9). Toutefois, les observations les plus récentes laissent présager un renversement de la tendance. Elles indiquent en effet que l'usage global de la cigarette a diminué de façon significative tant chez les garçons que chez les filles<sup>19</sup>.

Les habitudes tabagiques des Québécoises (28 %) et des Québécois (31 %) ont des conséquences énormes sur la santé. Depuis 20 ans, le cancer du poumon est en progression surtout chez les femmes qui ont joint les rangs des fumeurs de façon marquée depuis les années 60. Les maladies de l'appareil respiratoire sont également en augmentation depuis 20 ans<sup>20</sup>.

### L'alcoolisme et les toxicomanies

L'effet délétère de l'abus d'alcool et de drogues n'est plus à démontrer. Il serait cependant utile de connaître plus précisément les liens entre l'angoisse et l'insécurité et le recours à de telles substances, non seulement chez les jeunes, mais aussi chez les personnes âgées.

### La surconsommation de médicaments

Que ce soit pour leur santé physique ou mentale, les Québécoises sont nombreuses à dénoncer la surconsommation de médicaments; elles estiment que bien souvent ces médicaments endorment le mal plutôt que de le guérir. S'agit-il de comportements individuels néfastes, de pressions indues de l'industrie pharmaceutique, de la méconnaissance des effets des médicaments sur les femmes dans tous les groupes d'âge, des lacunes du système de santé? Si l'on considère en outre que ce sont principalement les femmes qui ont recours aux approches

---

<sup>16</sup> L. THERRIEN, *Poids corporel* sous la direction de C. BELLEROSÉ, C. LAVALLÉE, L. CHÉNARD et M. LEVASSEUR, *Et la santé, ça va en 1992-1993? Rapport de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993*, vol. 1, Montréal, ministère de la Santé et des Services sociaux, chapitre 7, 1995.

<sup>17</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Politique de la santé et du bien-être*, 1992, p. 138.

<sup>18</sup> Louis DUCHESNE, *La situation démographique au Québec. Bilan 2003. Les ménages au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle*, Institut de la statistique du Québec, Collection Démographie, 2003, p. 67.

<sup>19</sup> J. LOISELLE et É. FORTIN, *Prévalence du tabagisme*, sous la direction de B. PERRON et J. LOISELLE, *Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire*, 2002, Rapport d'analyse, Institut de la statistique du Québec, chapitre 2, p. 44.

<sup>20</sup> Robert CHOINIÈRE et Stéphanie HOUDE, *op. cit.*, p. 399.

« alternatives », dont certaines ne font l'objet d'aucun contrôle, il y a effectivement lieu de s'inquiéter des effets cumulatifs.

## **La santé mentale**

« La santé mentale, définie comme l'état d'équilibre psychique d'une personne à un moment donné, s'apprécie entre autres à l'aide des éléments suivants : le niveau de bien-être subjectif, l'exercice des capacités mentales et la qualité des relations avec le milieu.

Elle résulte d'interactions entre des facteurs biologiques, psychologiques et contextuels. Les facteurs sont en évolution constante et s'intègrent de façon dynamique chez la personne.

La santé mentale est liée tant aux valeurs collectives d'un milieu donné qu'aux valeurs propres à chaque personne. Elle est influencée par des conditions multiples et interdépendantes telles les conditions économiques, sociales, culturelles, environnementales et politiques »<sup>21</sup>.

Dans cette perspective large, les manifestations de désordre mental peuvent avoir de multiples facettes, de la détresse jusqu'au suicide. Compte tenu des réalités différenciées vécues par les femmes et les hommes, la santé mentale présente chez les unes et les autres des caractéristiques différentes.

Une récente enquête<sup>22</sup> conclut, en ce qui a trait à la différenciation des sexes que « dans la population en général, plus de femmes que d'hommes présentent une souffrance psychique, selon l'enquête téléphonique, et elles sont plus nombreuses à avoir besoin de soins, selon les cliniciens. Les femmes se distinguent également des hommes par le type de souffrance. Elles sont plus nombreuses à être affectées de troubles anxieux ou dépressifs, alors que les hommes sont plus fréquemment atteints de troubles liés à l'usage d'alcool ou de drogues. Elles sont également plus nombreuses à avoir déjà tenté de se suicider au cours de leur vie et à déclarer des incapacités pour des raisons de santé mentale dans le dernier mois. Chez les personnes souffrantes, les hommes sont moins nombreux à utiliser les services que les femmes. »

### *Le stress excessif*

« La complexité accrue des rôles, ou le nombre de tâches qu'une personne doit entreprendre, peut accentuer le stress lié aux contraintes de temps. Fait peu étonnant, ce stress est accentué chez les parents mariés de 25 à 44 ans qui

---

<sup>21</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, Comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes, *Écoute-moi quand je parle!*, 1997, p. 5.

<sup>22</sup> RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL-CENTRE, Direction de la santé publique de Montréal-Centre, *Enquête sur la santé mentale des Montréalais, Volume 1 : La santé mentale et les besoins de soins des adultes*, 2002, p. 199-200.

travaillent à temps plein. En 1998, plus d'une femme sur trois (38 %) dans ce groupe d'âge a déclaré être stressée en raison des contraintes de temps, comparativement à seulement un peu plus d'un quart (26 %) des hommes mariés. La présence d'enfants a un effet particulièrement marqué sur le stress subi par les femmes en raison des contraintes de temps. Comparativement aux autres femmes sans enfant à la maison, les mères mariées qui travaillaient à temps plein étaient proportionnellement presque deux fois plus nombreuses à souffrir d'un stress prononcé en raison des contraintes de temps, soit 38 % comparativement à 20 %. Par contre, on n'observait aucune différence dans l'incidence d'un stress grave pour les hommes mariés qui travaillent, qu'ils aient ou non des enfants.<sup>23</sup> »

Le stress est également marqué chez les personnes aidantes qui, par suite des transformations majeures du système de santé, doivent maintenant suppléer aux soins des personnes convalescentes ou en perte d'autonomie qui ne reçoivent pas du réseau de la santé les services dont elles ont besoin. Au stress de la multiplication des charges peut s'ajouter celui du sentiment d'incompétence pour les soins à prodiguer et d'angoisse quand l'état de la personne soignée semble se détériorer.

Certains traumatismes personnels, plus souvent déclarés par les femmes, sont aussi susceptibles d'accroître le niveau de stress, notamment une expérience tellement effrayante qu'elles y pensent pendant des années, un parent qui a un problème d'alcool ou de drogue, le divorce des parents et de mauvais traitements physiques<sup>24</sup>.

### La détresse psychologique

La détresse psychologique recouvre beaucoup de phénomènes de gravité variable : surmenage, épuisement, anxiété, dépression, burnout, névrose. Bien des personnes ressentent à un moment ou l'autre de leur vie ce sentiment d'impuissance à faire face à une situation trop difficile ou trop exigeante. De nombreux facteurs peuvent être en cause : les responsabilités multiples, le rythme de vie, les exigences du travail, les difficultés économiques, l'isolement, le harcèlement, la violence.

Bien qu'il soit pratiquement impossible de prendre une mesure exacte de la détresse psychologique dans une population, les statistiques révèlent que les femmes sont généralement plus touchées que les hommes et qu'aucun groupe d'âge n'est à l'abri (tableau 4.10). Alors que la situation des personnes les plus âgées tend à s'améliorer, il est préoccupant de constater que la situation des plus jeunes se détériore. Le phénomène de la détresse se répand aussi chez les adolescentes et les adolescents. En 1999, à 13 ans et 16 ans, une fille sur quatre

---

<sup>23</sup> STATISTIQUE CANADA, Division des statistiques sociales, du logement et des familles, *Femmes du Canada 2000, Rapport statistique fondé sur le sexe*, 2000, p. 79.

<sup>24</sup> M. SHIELDS, *Stress, santé et bienfaits du soutien social* dans *Rapports sur la santé*, vol. 15, n° 1, janvier 2004, p. 15-17.

connaît un niveau élevé de détresse psychologique; un garçon de 13 ans sur six et un garçon de 16 ans sur huit sont dans la même situation<sup>25</sup>.

« Dans la classe d'âge de 15 à 24 ans, les jeunes filles affichent un taux de détresse psychologique de 10 points de pourcentage plus élevé que celui des jeunes hommes (33,5 % par rapport à 23,1 %); l'indice pour les autres groupes d'âge enregistre un écart de quelque 5 points de pourcentage entre les femmes et les hommes, les femmes accusant toujours une détresse plus élevée. »<sup>26</sup>

### Le suicide

Les idées suicidaires et les tentatives de suicide demeurent des phénomènes difficiles à mesurer. La constante la plus remarquable au cours des dix dernières années est que plus on est jeune, plus on est tenté par le suicide, tant chez les femmes que chez les hommes, et que le phénomène est également répandu chez les deux sexes (tableau 4.11).

Les adolescentes déclarent plus d'idées suicidaires que les garçons; les proportions sont de 10 % des filles et 4 % des garçons de 13 ans ainsi que 12 % des filles et 8 % des garçons de 16 ans<sup>27</sup>. À peine 20 % des jeunes ont consulté pour ces problèmes.

## **La santé reproductive**

### La planification des naissances

La planification des naissances porte davantage sur la prévention de grossesses non désirées et sur l'intervention en cas d'échec que sur l'assistance à la procréation, dont il est fait mention dans l'évolution de la science génétique. Or, la prévention est d'abord une question d'éducation sexuelle positive, saine et proactive associée à des comportements égalitaires respectueux de la personne partenaire.

L'absence de moyens contraceptifs, leur utilisation irrégulière ou encore leur usage inadéquat expliquent en grande partie le recours aux services d'interruption volontaire de grossesse (IVG). Qu'il s'agisse de méconnaissance, d'erreur, de pensée magique (ça n'arrive qu'aux autres) ou même d'une relation forcée, les conséquences d'une telle intervention pour les femmes sont toujours graves.

---

<sup>25</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois 1999, 2002a* : 434-437 (tableau 4).

<sup>26</sup> C. DAVELUY, L. PICA, N. AUDET, R. COURTEMANCHE, F. LAPOINTE et autres, *Enquête sociale de santé 1998*, Institut de la statistique du Québec, 2000, p. 339.

<sup>27</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois 1999, 2002a* : 491.

Dans tous les cas, l'acte médical est défrayé par l'État; dans le réseau privé, les autres frais sont cependant facturés aux femmes. Les coûts pour une interruption volontaire peuvent varier entre 300 \$ et 700 \$ selon le temps de grossesse achevé. En 2002-2003, toutes les régions du Québec assurent les services d'IVG pour 13 semaines de grossesse achevées. À partir de 14 semaines, il y a des corridors de services suprarégionaux : Québec et Montréal offrent les services d'IVG de 14 à 20 semaines et Sherbrooke, les services d'IVG de 20 à 22 semaines achevées. Pour les femmes qui ont 23 semaines et plus, la région de Montréal coordonne l'accès aux services avec les États-Unis.

Les situations de grossesses accidentelles sont particulièrement inquiétantes pour les très jeunes filles. Le taux des grossesses précoces chez les moins de 18 ans est en effet monté en flèche de 1980 à 1993, soit de 4 % par année; il est depuis relativement stable à près de 20 ‰ (tableau 4.12). Compte tenu des complications possibles d'une grossesse précoce, surtout chez les moins de 15 ans, de même que des conséquences physiques, psychologiques et socioéconomiques que doivent affronter les jeunes mères, il y a lieu d'accentuer la prévention de façon à réduire ce taux. Le soutien que requièrent les mères adolescentes ne relève pas entièrement du domaine de la santé, mais la prévention dépend avant tout des systèmes de santé et d'éducation.

Les interruptions volontaires de grossesse sont en augmentation continue au Québec. En 2002, leur nombre atteint 29 140 comparativement à 22 219 en 1990 (tableau 4.13). C'est chez les femmes de 20 à 24 ans que l'on compte le plus grand nombre d'interruptions volontaires de grossesse, soit 8 826 en 2002; elles sont suivies des femmes de 25 à 29 ans qui comptent 6 381 interventions<sup>28</sup>. Non seulement les services en matière de planification des naissances doivent-ils être orientés vers les très jeunes femmes, mais ils doivent de plus demeurer accessibles tout au long de la période de fertilité.

Compte tenu de l'accès récent à la contraception orale d'urgence, « la pilule du lendemain » en pharmacie sans ordonnance médicale, il est trop tôt pour en mesurer l'effet. Vraisemblablement, il devrait s'ensuivre une diminution de l'interruption volontaire de grossesse.

### La périnatalité

La diminution du temps d'hospitalisation lors d'un accouchement traduit bien l'objectif du virage ambulatoire. Les congés précoces, soit un séjour de moins de 48 heures en milieu hospitalier, sont en voie de s'étendre à l'ensemble du Québec. Afin d'assurer la continuité des services après ce retour à domicile, 34 de ces 53 établissements ont un protocole ou une entente locale avec des CLSC et six régions ont une entente régionale ou sous-régionale. Quelques régions sont pourvues de tables régionales de concertation pour la mise en place d'une gamme

<sup>28</sup> Louis DUCHESNE, *La situation démographique au Québec, Bilan 2003, Les ménages au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle*, Institut de la statistique du Québec, Collection Démographie, 2003, p. 85.

de services intégrés en périnatalité. La diminution de la durée moyenne de séjour depuis 1994, pour un accouchement par voie vaginale (de 3,1 à 2,4 jours) ou par césarienne (de 5,5 à 4,1 jours), illustre cette tendance. La disparité actuelle dans l'offre de services de périnatalité indique aussi que la mise en place des services requis par la transformation du système de santé n'est pas encore achevée.

Au Québec, les naissances prématurées sont en hausse. Le taux de prématurité est passé de 5,6 % en 1981 à 7,5 % en 1998. Les enfants dont la mère n'a pas terminé ses études secondaires montrent un taux de prématurité (9,0 % en 1998) et un taux d'insuffisance de poids à la naissance (8,2 % en 1998) beaucoup plus élevés que ceux dont la mère compte au moins 16 ans de scolarité (6,0 % et 4,4 % respectivement)<sup>29</sup>.

Par ailleurs, la pratique des sages-femmes a été retenue comme un moyen pour contribuer à l'atteinte des objectifs en périnatalité. Depuis plus d'une vingtaine d'années, des femmes demandaient des changements dans ce domaine. Elles revendiquaient essentiellement la possibilité de choisir de façon éclairée le lieu de naissance de leurs enfants ainsi que la personne professionnelle de la santé qui les accompagne tout au long de la grossesse et de l'accouchement. Elles désiraient également une plus grande humanisation et une meilleure continuité des soins et des services.

En 1999, la Loi sur les sages-femmes est adoptée; elle fixe les modalités d'intégration de ces dernières au réseau de la santé et des services sociaux. En fonction d'ententes conclues, les accouchements peuvent avoir lieu en maison de naissance et en centre hospitalier. Le domicile de la parturiente ne sera reconnu comme lieu de naissance que lorsque le Règlement sur les normes de pratique et les conditions d'exercice produit par l'Ordre des sages-femmes du Québec sera adopté.

En septembre 2003, 63 sages-femmes, dont 9 finissantes au baccalauréat de juin 2003, étaient inscrites au Tableau de l'Ordre des sages-femmes du Québec. Actuellement, elles offrent les services de sage-femme en CLSC pour un équivalent de 35 postes à temps complet.

## **Les perspectives au Québec**

### **La santé physique : le vieillissement**

En soi, le vieillissement n'est pas un enjeu; c'est une tendance inéluctable. Ce qui constitue l'enjeu majeur en matière de santé et de bien-être à cet égard, c'est le

---

<sup>29</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Rapport comparatif sur la santé de la population québécoise et sur la performance du système québécois, Indicateurs et tendances, Faits saillants*, 2002, p. 5.

maintien de l'autonomie des personnes âgées. Il y a en conséquence nécessité d'une adaptation des services à une population vieillissante : adaptation des services de prévention; adaptation des services de proximité pour éviter la surcharge de travail des personnes aidantes et accessibilité généralisée de ces services; adaptation de l'offre de services d'aide aux personnes en perte d'autonomie et de services de soins de longue durée; adaptation des services de transport et de l'offre de logements sociaux et autres.

En ce qui concerne les problèmes cardiovasculaires, les femmes n'ont pas reçu d'attention particulière pendant longtemps, leur condition sous ce rapport ayant été assimilée à celle des hommes. Pour réduire encore davantage la mortalité par maladie cardiovasculaire dans l'ensemble de la population, la recherche devra être dirigée plus particulièrement vers la situation des femmes. Une action préventive aurait avantage à être engagée avec plus de vigueur, notamment pour sensibiliser les femmes aux bienfaits de l'activité physique. Les bénéfices de l'activité physique et d'une alimentation saine se vérifient tout au long de la vie et peuvent être particulièrement élevés pour vieillir en santé.

L'industrie du remodelage des corps, sans égard au poids santé, fait des femmes de tous âges, des êtres retouchables, transformables, infiniment perfectibles. Comment pouvons-nous consentir à ce commerce du rêve? Sommes-nous incapables de nous accorder le droit de vieillir?

### **La santé mentale**

Les désordres de l'alimentation, qui chez les personnes les plus vulnérables prennent la forme de l'anorexie ou de la boulimie, de même que les fixations sur l'image corporelle peuvent souvent être associés à une faible estime de soi face à l'imposition de modèles dominants. Il n'est pas toujours facile de fixer la limite entre se faire plaisir et être bien dans sa peau par rapport au seul désir de plaire et de n'exister que par le regard des autres, ces dernières attitudes ouvrant la voie à une grande fragilité et à une vulnérabilité à la manipulation. Ces comportements ne sont-ils pas beaucoup plus répandus chez les femmes que chez les hommes?

Le mal de vivre chez les jeunes filles et l'épuisement chez les femmes adultes, en particulier chez les mères de jeunes enfants et chez les personnes aidantes, sont alarmants. Les signaux de détresse psychologique lancés par les femmes de tous âges ne sont malheureusement pas en voie de régression. N'est-il pas clair qu'il convient d'examiner les sources de la détresse psychologique selon des indicateurs correspondant à chacun des sexes? Pouvons-nous également penser qu'une meilleure connaissance des facteurs menant à une telle détresse, tant chez les hommes que chez les femmes, chez les personnes jeunes comme chez les personnes âgées, permettrait d'agir avec plus d'efficacité, aussi bien dans la prévention que dans la guérison?

Les suicides et les tentatives de suicide témoignent de l'importance qui doit être accordée à cette question. Si les femmes, et particulièrement les jeunes femmes, font

davantage de tentatives de suicide, les hommes, et surtout les jeunes hommes, y parviennent plus souvent. Les femmes sont-elles davantage portées à utiliser la tentative de suicide comme un appel à l'aide? Ou répugnent-elles à utiliser comme les hommes des moyens plus violents? De toutes façons, il y a là, dans les deux cas, le signe d'un désespoir personnel et d'un malaise social auxquels il est impossible de rester indifférent.

### **La santé reproductive**

Il convient de rappeler que, aussi souhaitable que soit sur le plan démographique la hausse du taux de natalité, il appartient aux femmes et à elles seules d'exercer un contrôle sur leur maternité.

Par ailleurs, la réduction du taux des grossesses précoces et le soutien aux mères adolescentes demeurent une problématique capitale en raison des effets majeurs qui résultent d'une telle situation sur les choix de vie ultérieurs de ces jeunes filles et sur leur capacité à atteindre une solide autonomie économique. La situation de ces jeunes filles pose toute la question de la responsabilité des hommes, de la prévention des grossesses non désirées, de la nécessité de diffuser sans relâche une information accessible et à jour sur les méthodes contraceptives et les solutions en cas d'échec, y compris la pilule du lendemain.

Enfin, pour que les femmes puissent exercer les choix qui leur conviennent en matière de périnatalité, il y a lieu de poursuivre l'expansion du droit de pratique des sages-femmes.

### **Dans les régions**

En matière de santé, plus les services requis sont spécialisés, plus l'éloignement des grands centres constitue un obstacle. En outre, la nécessité de s'éloigner dans une autre région pour recevoir des soins coupe les personnes malades du soutien que pourraient leur procurer leurs proches. À l'intérieur même d'une région, plus l'habitat est dispersé, plus l'accès aux services et leur adaptation deviennent complexes. Ces difficultés sont également vécues par les femmes et par les hommes, mais les femmes, surtout quand elles avancent en âge, ont davantage recours aux services sociaux et de santé; elles vivent des incapacités multiples et souffrent peut-être plus de la carence de services adaptés et accessibles, en particulier en matière de transport, de logement et de soutien à domicile.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

**Tableau 4.1**

### Espérance de vie à la naissance et à 65 ans selon le sexe, Québec, 1970-2002

Âge et sexe	Variation entre												
	1970-1972	1975-1977	1980-1982	1985-1987	1990-1992	1995-1997	2000-2002 <sup>p</sup>	1970-1972 et 1975-1977	1975-1977 et 1980-1982	1980-1982 et 1985-1987	1985-1987 et 1990-1992	1990-1992 et 1995-1997	1995-1997 et 2000-2002 <sup>p</sup>
	Années												
<b>A la naissance</b>	68,55	69,44	71,18	72,16	73,69	74,6	76,33	0,89	1,74	0,98	1,53	0,91	1,73
Hommes	75,42	76,95	78,87	79,65	80,84	80,99	81,9	1,53	1,92	0,78	1,19	0,15	0,91
Femmes	6,87	7,51	7,69	7,49	7,15	6,39	5,57	0,64	0,18	-0,2	-0,34	-0,76	-0,82
Écart	71,85	73,07	74,97	75,9	77,32	77,87	79,21						
<b>A 65 ans</b>	13,25	13,52	14,08	14,22	15,2	15,46	16,45	0,27	0,56	0,14	0,98	0,26	0,99
Hommes	16,71	17,5	18,7	19,0	19,86	19,77	20,35	0,79	1,2	0,3	0,86	-0,09	0,58
Femmes	3,46	3,98	4,62	4,78	4,66	4,31	3,9	0,52	0,64	0,16	-0,12	-0,35	-0,41
Écart	15,02	15,58	16,53	16,78	17,74	17,83	18,6						
Sexes réunis													

<sup>p</sup> Donnée provisoire

Source : Institut de la statistique du Québec.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

**Tableau 4.2**

**Adultes avec incapacité âgés de 15 ans et plus,  
selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2001**

	Gravité de l'incapacité									
			Légère		Moyenne		Grave		Très grave	
			Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Groupe d'âge	Total <sup>1</sup>	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
<b>Total âgés de 15 ans et plus</b>	<b>568 800</b>	<b>100,0</b>	<b>172 710</b>	<b>30,4</b>	<b>133 600</b>	<b>23,5</b>	<b>162 300</b>	<b>28,5</b>	<b>100 180</b>	<b>17,6</b>
15 à 64 ans	324 710	100,0	89 680	27,6	84 040	25,9	93 770	28,9	57 230	17,6
15 à 24 ans	22 840	100,0	10 140	44,4	4 900	21,5	4 720	20,7	3 080	13,5
25 à 44 ans	99 090	100,0	29 280	29,5	26 270	26,5	28 690	29,0	14 860	15,0
45 à 64 ans	202 790	100,0	50 270	24,8	52 870	26,1	60 360	29,8	39 290	19,4
65 ans et plus	244 090	100,0	83 030	34,0	49 560	20,3	68 540	28,1	42 950	17,6
65 à 74 ans	105 000	100,0	39 460	37,6	23 120	22,0	27 780	26,5	14 640	13,9
75 ans et plus	139 080	100,0	43 570	31,3	26 440 <sup>E</sup>	19,0	40 750	29,3	28 320	20,4
<b>Hommes</b>										
<b>Total âgés de 15 ans et plus</b>	<b>251 390</b>	<b>100,0</b>	<b>79 930</b>	<b>31,8</b>	<b>63 240</b>	<b>25,2</b>	<b>68 560</b>	<b>27,3</b>	<b>39 660</b>	<b>15,8</b>
15 à 64 ans	161 940	100,0	49 230	30,4	43 550	26,9	42 340	26,1	26 810	16,6
15 à 24 ans	11 460	100,0	5 240	45,8	2 300	20,1	2 220	19,4	1 690 <sup>E</sup>	14,7
25 à 44 ans	49 080	100,0	15 110	30,8	12 690	25,8	14 160	28,9	7 120	14,5
45 à 64 ans	101 410	100,0	28 880	28,5	28 560	28,2	25 960	25,6	18 000	17,8
65 ans et plus	89 450	100,0	30 700	34,3	19 680	22,0	26 210	29,3	12 850 <sup>E</sup>	14,4
65 à 74 ans	43 010	100,0	16 360	38,0	8 710 <sup>E</sup>	20,3	12 490	29,0	5 440 <sup>E</sup>	12,7
75 ans et plus	46 440	100,0	14 340 <sup>E</sup>	30,9	10 970 <sup>E</sup>	23,6	13 720 <sup>E</sup>	29,6	7 410 <sup>E</sup>	15,9
<b>Femmes</b>										
<b>Total âgées de 15 ans et plus</b>	<b>317 410</b>	<b>100,0</b>	<b>92 780</b>	<b>29,2</b>	<b>70 360</b>	<b>22,2</b>	<b>93 750</b>	<b>29,5</b>	<b>60 520</b>	<b>19,1</b>
15 à 64 ans	162 770	100,0	40 450	24,8	40 490	24,9	51 430	31,6	30 410	18,7
15 à 24 ans	11 380	100,0	4 890	43,0	2 600	22,8	2 500	22,0	1 390 <sup>E</sup>	12,2
25 à 44 ans	50 010	100,0	14 160	28,3	13 580	27,2	14 530	29,1	7 730	15,5
45 à 64 ans	101 380	100,0	21 390	21,1	24 310	24,0	34 390	33,9	21 290	21,0
65 ans et plus	154 640	100,0	52 330	33,8	29 880	19,3	42 320	27,4	30 110	19,5
65 à 74 ans	61 990	100,0	23 100	37,3	14 410	23,2	15 290	24,7	9 200 <sup>E</sup>	14,8
75 ans et plus	92 650	100,0	29 240	31,6	15 470 <sup>E</sup>	16,7	27 030	29,2	20 910 <sup>E</sup>	22,6

<sup>1</sup> Dû à l'arrondissement des chiffres, la somme des valeurs pour chacune des catégories peut différer du total.

E : À utiliser avec prudence (le coefficient de variation de l'estimation se situe entre 16,6 % et 33,3 %).

**Source :** Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001* – N° 89-579 au catalogue.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

**Tableau 4.3**  
**Causes de décès selon le sexe, Québec, 1990 et 1998**

	1990				1998			
	Homme	%	Femmes	%	Homme	%	Femme	%
Maladies infectieuses	477	<b>1,8%</b>	163	<b>0,7%</b>	294	<b>1,0%</b>	210	<b>0,8%</b>
sida	323	1,2%	24	0,1%	128	0,5%	21	0,1%
Tumeurs	8 103	<b>30,2%</b>	6 315	<b>28,9%</b>	8 976	<b>32,0%</b>	7 609	<b>29,3%</b>
trachée, poumons, bronches	3 056	11,3%	1 060	4,8%	3 292	11,7%	1 709	6,6%
sein	12	0,0%	1 290	5,9%	10	0,0%	1 316	5,1%
prostate	750	2,8%	--	--	761	2,7%	--	--
Diabète sucré	561	<b>2,0%</b>	641	<b>2,9%</b>	667	<b>2,4%</b>	682	<b>2,6%</b>
Appareil circulatoire	9 776	<b>36,4%</b>	8 919	<b>40,8%</b>	9 292	<b>33,1%</b>	9 159	<b>35,3%</b>
infarctus	3 990	14,8%	2 916	13,3%	3 549	12,6%	2 606	10,0%
Appareil respiratoire	2 384	<b>8,8%</b>	1 580	<b>7,2%</b>	2 928	<b>10,4%</b>	2 460	<b>9,5%</b>
Appareil digestif	915	<b>3,4%</b>	797	<b>3,6%</b>	970	<b>3,5%</b>	982	<b>3,8%</b>
Traumatisme et empoisonnement	2 530	<b>9,4%</b>	1 038	<b>4,7%</b>	2 331	<b>8,3%</b>	1 146	<b>4,4%</b>
accidents véhicules moteurs <sup>1</sup>	713	2,6%	322	1,4%	442	1,6%	221	0,9%
suicides	902	3,3%	202	0,9%	1 058	3,8%	312	1,2%
homicides	94	0,3%	65	0,3%	84	0,3%	42	0,2%
Autres	2 079	<b>7,8%</b>	2 373	<b>10,9%</b>	3 270	<b>11,7%</b>	4 377	<b>16,9%</b>
Total	26 825	100%	21 826	100%	28 061	100%	25 943	100%

<sup>1</sup> Accidents de la circulation impliquant des véhicules à moteur

### Sources :

1990 : Bureau de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques, Thibault, M-T. H., *Le Québec statistique – 60<sup>e</sup> Édition 1995*, Bureau de la statistique du Québec, 1995, Tableau 8, p. 189.

1998 : Institut de la statistique du Québec : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca).

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

**Tableau 4.4**

**Régions présentant des taux<sup>1</sup> de mortalité selon la cause significativement plus élevés ou plus faibles que ceux de l'ensemble du Québec, 1994-1998**

Cause du décès	Taux plus élevés	Taux plus faibles
<b>Tumeurs</b>	Saguenay–Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Lanaudière, Laurentides	
<b>Poumon</b>	Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Lanaudière, Laurentides	Montréal-Centre
<b>Appareil circulatoire</b>	Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Montérégie	Québec, Chaudière-Appalaches, Laval
<b>Cardiopathies ischémiques</b>	Lanaudière, Montérégie	Bas-Saint-Laurent, Québec, Chaudière-Appalaches
<b>Maladies vasculaires cérébrales</b>	Saguenay–Lac-Saint-Jean	
<b>Appareil respiratoire</b>	Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Laurentides	Montréal-Centre, Laval
<b>Pneumonie et grippe</b>	Lanaudière	Chaudière-Appalaches, Laval
<b>Maladies pulmonaires obstructives</b>	Saguenay–Lac-Saint-Jean, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Laurentides	Montréal-Centre, Laval
<b>Blessures accidentelles</b>	Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie–Bois-Francs, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches	Québec, Montréal-Centre, Laval
<b>Suicide</b>	Québec, Mauricie–Bois-Francs, Abitibi-Témiscamingue, Chaudière-Appalaches	Montréal-Centre, Montérégie

<sup>1</sup> Taux ajusté selon la structure par âge, sexes réunis, du Québec en 1996.

Source : Choinière et Tousignant, 2003

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

**Tableau 4.5**

**Participation au *Programme québécois de dépistage du cancer du sein* (PQDCS) sur une période de 24 mois et par région de résidence, Québec, 1999-2000 et 2000-2001**

Région de résidence	Taux PQDCS 1999-2000 (%)	Taux PQDCS 2000-2001 (%)
Bas-Saint-Laurent	**	**
Saguenay–Lac-Saint-Jean	**	**
Québec	47,8	50,7
Mauricie et Centre-du-Québec	46,8	50,4
Estrie	55,9	55,3
Montréal-Centre	32,9	32,2
Outaouais	35,5	38,8
Abitibi-Témiscamingue	**	65,3
Côte-Nord	**	**
Nord-du-Québec	**	60,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	**	25,6
Chaudière-Appalaches	54,1	57,1
Laval	41,1	41,7
Lanaudière	47,9	48,9
Laurentides	**	37,0
Montérégie	44,4	47,5
Nunavik	**	**
Terres-Cries-de-la-Baie-James	**	**
Régions où le programme est offert	42,1	43,4

\*\* Le programme n'était pas offert depuis 24 mois à cette période.

**Sources :** Source des données du dénominateur : Projections démographiques de la population, Institut de la statistique du Québec, juin 2002.  
Programme québécois de dépistage du cancer du sein, *Rapport d'activité 2000-2001*.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

**Tableau 4.6**

**Prévalence des principaux problèmes de santé selon le sexe  
et le groupe d'âge, Québec, 1987 et 1998**

Population 25 à 44 ans							
	Hommes		Femmes		Total		Pe <sup>2</sup>
	1987	1998	1987	1998	1987	1998	
Maux de tête	7,6	10,4	18,4	23,8	13,0	17,0	396
Rhinite allergique	8,0	13,2	8,4	14,0	8,2	13,6	316
Autres allergies	5,3	8,9	9,1	16,5	7,2	12,7	294
Maux de dos ou de la colonne	10,7	12,5	10,1	12,2	10,4	12,4	287
Allergies ou affections cutanées	6,0	6,7	11,1	13,2	8,6	9,9	229
Accidents avec blessure <sup>1</sup>	...	10,8	...	6,8	...	8,8	205
Arthrite ou rhumatisme	5,5	6,9	7,4	9,3	6,4	8,1	188
Autres affections respiratoires	2,5	3,6	3,7	5,8	3,1	4,7	109
Périodes de grande nervosité	2,4	2,9	5,2	6,3	3,8	4,6	107
Troubles mentaux	2,5	3,5	4,1	5,6	3,3	4,5	105
Troubles digestifs fonctionnels	2,3	3,6	5,0	5,5	3,7	4,5	105
Asthme	1,3	3,4	2,2	5,7	1,7	4,5	105
Population 45 à 64 ans							
	Hommes		Femmes		Total		Pe <sup>2</sup>
	1987	1998	1987	1998	1987	1998	
Arthrite ou rhumatisme	13,0	15,3	26,0	23,9	19,7	19,7	336
Maux de dos ou de la colonne	11,4	14,8	13,0	14,9	12,2	14,9	254
Hypertension artérielle	11,8	13,7	16,9	15,7	14,5	14,7	252
Maux de tête	5,8	7,8	13,5	20,9	9,8	14,5	247
Autres allergies	2,2	5,5	6,3	11,8	4,3	8,7	149
Accidents avec blessure <sup>1</sup>	...	9,1	...	7,6	...	8,3	142
Rhinite allergique	3,6	6,4	4,1	9,5	3,9	8,0	136
Allergies ou affections cutanées	4,4	6,1	7,2	9,4	5,8	7,8	133
Maladies cardiaques	8,5	8,2	6,8	4,4	7,6	6,3	108
Troubles de la thyroïde	0,5**	1,9*	4,7	10,6	2,7	6,3	108
Hypercholestérolémie	0,7**	7,1	0,7**	5,3	0,7*	6,2	106
Troubles mentaux	3,5	4,2	5,3	7,5	4,4	5,9	100
Troubles de la menstruation ou de la ménopause (femmes seulement)	...	...	4,4	19,5	...	...	169
Population 65 ans et plus							
	Hommes		Femmes		Total		Pe <sup>2</sup>
	1987	1998	1987	1998	1987	1998	
Hypertension artérielle	19,2	30,8	33,6	41,8	27,6	37,1	303
Arthrite ou rhumatisme	27,2	24,9	40,1	42,1	34,7	34,8	284
Maladies cardiaques	22,9	24,3	20,1	22,3	21,3	23,2	189
Maladies de l'oeil <sup>1</sup>	...	15,2	...	25,4	...	21,1	172
Maux de dos ou de la colonne	8,2	13,3	11,7	17,6	10,2	15,8	129
Troubles digestifs fonctionnels	8,0	10,6	12,7	13,9	10,7	12,5	102
Troubles de la thyroïde	0,8**	4,5*	4,8	16,9	3,1	11,6	95
Diabète	5,6	10,6	7,4	11,3	6,6	11,0	90
Troubles du sommeil	8,4	8,8	12,9	12,1	11,0	10,7	88
Hypercholestérolémie	0,6**	9,6	0,8**	10,3	0,7**	10,0	82

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence

\*\* Coefficient de variation >25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement

<sup>1</sup>Données de 1998 non comparables à celles de 1987.

<sup>2</sup>Pe : Nombre estimé de personnes, dans la population, correspondant à une proportion ou à un taux donné.

**Sources :** Santé Québec, enquête *Santé Québec 1987*.

Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé, 1998*.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

Tableau 4.7

**Fréquence de pratique d'activité physique de loisir<sup>1</sup> selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 1992-1993 et 1998**

	Trois fois/semaine et plus		Deux fois/semaine		Une fois/semaine		Une à trois fois/mois		Aucune fois	
	1992-1993	1998	1992-1993	1998	1992-1993	1998	1992-1993	1998	1992-1993	1998
	%									
<b>Hommes</b>										
15-24 ans	43,2	43,3	16,8	15,3	12,8	13,0	18,7	18,4	8,5	9,9
25-44 ans	21,6	21,4	14,2	14,8	15,8	14,2	24,3	22,7	24,2	27,0
45-64 ans	25,7	25,9	12,2	13,2	13,2	9,2	18,1	14,6	30,8	37,2
65 ans et +	37,6	32,8	9,1	9,2	8,9	8,3	7,7	7,9	36,7	41,8
<b>Total</b>	<b>28,1</b>	<b>27,9</b>	<b>13,6</b>	<b>13,8</b>	<b>13,9</b>	<b>11,8</b>	<b>19,9</b>	<b>17,8</b>	<b>24,6</b>	<b>28,8</b>
<b>Femmes</b>										
15-24 ans	25,4	25,8	16,4	18,5	18,0	18,8	26,8	25,1	13,4	11,8
25-44 ans	17,8	20,3	12,8	14,5	16,3	13,9	26,2	26,1	27,0	25,2
45-64 ans	26,7	28,1	11,6	13,0	14,7	9,9	15,5	15,1	31,5	33,9
65 ans et +	26,5	24,5	9,4	7,9	12,5	9,4	9,0	9,1	42,6	49,1
<b>Total</b>	<b>22,6</b>	<b>24,1</b>	<b>12,6</b>	<b>13,7</b>	<b>15,6</b>	<b>12,8</b>	<b>21,0</b>	<b>20,1</b>	<b>28,2</b>	<b>29,2</b>
Sexes réunis										
<b>Total</b>	<b>25,3</b>	<b>26,0</b>	<b>13,1</b>	<b>13,8</b>	<b>14,8</b>	<b>12,3</b>	<b>20,5</b>	<b>19,0</b>	<b>26,4</b>	<b>29,0</b>
<b>Pe '000<sup>2</sup></b>	...	<b>1 514</b>	...	<b>798</b>	...	<b>717</b>	...	<b>1 102</b>	...	<b>1 695</b>

<sup>1</sup> Pratique d'activité physique de loisir, 20 à 30 minutes par séance, au cours d'une période de trois mois.

<sup>2</sup> Pe : : Nombre estimé de personnes, dans la population, correspondant à une proportion ou à un taux donné.

**Sources :** Santé Québec, *Enquête sociale et de santé 1992-1993*.  
Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé 1998*.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

**Tableau 4.8**

**Indice de masse corporelle<sup>1</sup> selon le sexe et l'âge,  
population de 15 ans et plus, Québec, 1992-1993 et 1998**

	Poids insuffisant <sup>2</sup>		Poids acceptable <sup>3</sup>		Excès de poids <sup>4</sup>	
	1992-1993	1998	1992-1993	1998	1992-1993	1998
<b>Hommes</b>						
15-19 ans	14,3	11,0	65,5	69,2	20,2	19,9
20-44 ans	5,9	5,6	68,6	64,4	25,5	30,0
45-64 ans	2,4*	2,4*	60,0	56,7	37,6	40,9
65-80 ans	34,7	32,7	34,6	34,2	30,7	33,1
81 ans et plus	47,4	45,4	42,4	47,1	10,2**	7,5**
Total	8,9	8,6	62,5	59,1	28,6	32,4
<b>Femmes</b>						
15-19 ans	20,3	21,2	65,0	66,8	14,7	12,0
20-44 ans	21,0	18,3	64,0	63,1	15,1	18,6
45-64 ans	9,0	6,4	62,8	62,8	28,1	30,8
65-80 ans	41,6	37,7	26,2	27,5	32,2	34,8
81 ans et plus	53,9	44,4	34,3	40,9	11,8**	14,8*
Total	20,8	18,2	58,4	58,0	20,8	23,8
<b>Sexes réunis</b>						
Total	14,9	13,4	60,4	58,5	24,7	28,1
<sup>5</sup> Pe '000	...	778		3 374	...	1 617

\* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation >25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Sources : Santé Québec, *Enquête sociale et de santé 1992-1993*.

Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé 1998*.

**Note :** Les estimations de Statistique Canada quant au poids insuffisant sont nettement moins élevées, mais celles des excès de poids sont environ 50 % plus élevées.

<sup>1</sup> **Indice de masse corporelle :** Mesure la plus appropriée pour déterminer l'excès de poids associé à divers risques pour la santé. Il est le résultat de la division du poids exprimé en kilogrammes par la taille en mètres, élevée au carré.

<sup>5</sup> **Pe :** Nombre estimé de personnes, dans la population, correspondant à une proportion ou à un taux donné.

<b>Seuils retenus pour l'indice de masse corporelle (IMC) selon l'âge, population de 15 ans et plus, Enquête sociale et de santé 1998</b>				
	15-19 ans	20-64 ans	65-80 ans	81 ans et plus
<sup>2</sup> Poids insuffisant	< 19	< 20	< 24	< 24
<sup>3</sup> Poids acceptable	≤ 19 à < 25	≤ 20 à < 27	≤ 24 à < 27	≤ 24 à < 29
Poids santé	...	≤ 20 à < 25	...	...
Début d'excès de poids	...	≤ 25 à < 27	...	...
<sup>4</sup> Excès de poids	≤ 25	≥ 27	≥ 27	≥ 29
Embonpoint	...	≥ 27 à < 30	...	...
Obésité	...	≥ 30 à < 35	...	...
Obésité sévère	...	≥ 35	...	...

Sources : Payette et autres, 1994; Santé et Bien-être social Canada, 1988a; OMS, 1998.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

**Tableau 4.9**

**Taux de tabagisme selon le sexe et l'âge, population âgée de 12 à 19 ans  
et de 12 ans ou plus, Québec, 1994 - 2001**

Sexe/âge	Non-fumeurs		Fumeurs actuels		Total (%)
	N'a jamais fumé (%)	Ancien fumeur (%)	Fumeur occasionnel (%)	Fumeur régulier (%)	
<b>Hommes</b>					
12 à 19 ans					
<b>1994-1995</b>	58,5	15,7*	8,9 *	16,9*	25,8*
<b>1996-1997</b>	56,4	14,5*	**	22,5*	29,2
<b>1998-1999</b>	56,1	22,0*	**	17,5*	21,1*
<b>2000-2001</b>	59,7	15,2	7,4	16,8	24,3
12 ans ou plus					
<b>1994-1995</b>	32,2	30,8	5,1	31,7	36,8
<b>1996-1997</b>	33,2	30,9	3,7	31,9	35,6
<b>1998-1999</b>	31,6	36,3	3,2*	28,3	31,5
<b>2000-2001</b>	28,7	40,0	4,5	26,6	31,1
<b>Femmes</b>					
12 à 19 ans					
<b>1994-1995</b>	55,2	20,1*	**	19,7*	24,7
<b>1996-1997</b>	50,0	20,0*	**	20,8*	29,4*
<b>1998-1999</b>	51,6	21,1	7,0*	20,3*	27,3
<b>2000-2001</b>	53,7	17,3	8,6	20,1	28,8
12 ans ou plus					
<b>1994-1995</b>	43,0	25,7	4,6	26,5	31,1
<b>1996-1997</b>	46,0	24,6	3,8*	25,5	29,3
<b>1998-1999</b>	41,3	29,3	3,6	25,5	29,0
<b>2000-2001</b>	36,7	35,3	4,6	23,3	27,9
<b>Sexes réunis</b>					
12 à 19 ans					
<b>1994-1995</b>	56,9	17,8*	7,0*	18,2*	25,3
<b>1996-1997</b>	53,2	17,3	7,6*	21,6	29,3
<b>1998-1999</b>	53,9	21,5	5,2*	18,9	24,1
<b>2000-2001</b>	56,8	16,2	8,0	18,5	26,5
12 ans ou plus					
<b>1994-1995</b>	37,7	28,2	4,8	29,1	33,9
<b>1996-1997</b>	39,7	27,7	3,7	28,6	32,4
<b>1998-1999</b>	36,5	32,7	3,4	26,9	30,2
<b>2000-2001</b>	32,8	37,6	4,6	24,9	29,5

\* Coefficient de variation entre 16,6 % et 33,3 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 33,3 %; les données ont été supprimées en raison de l'extrême variabilité d'échantillonnage.

Les proportions présentées ne totalisent pas 100 % à cause de la non-réponse partielle.

**Sources :** *Enquête nationale sur la santé de la population, 1994-1995, 1996-1997 et 1998-1999*, Statistique Canada.  
*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2000-2001*, Statistique Canada.  
Institut de la statistique du Québec, juin 2002.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

<b>Tableau 4.10</b>				
<b>Indice de détresse psychologique selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 1987 - 1998</b>				
	<b>1987</b>	<b>1992-1993 %</b>	<b>1998</b>	<b>Pe<sup>1</sup> '000</b>
<b>Hommes</b>				
15-24 ans	17,4	29,7	23,1	115
25-44 ans	14,9	22,8	17,7	207
45-64 ans	13,7	20,8	16,7	141
65 ans et plus	11,6	9,3	8,0	28
<b>Total</b>	<b>14,8</b>	<b>22,1</b>	<b>17,3</b>	<b>491</b>
<b>Femmes</b>				
15-24 ans	29,6	40,8	33,5	159
25-44 ans	22,9	32,2	22,8	262
45-64 ans	22,1	26,4	21,5	187
65 ans et plus	21,1	20,0	12,8	60
<b>Total</b>	<b>23,8</b>	<b>30,4</b>	<b>22,8</b>	<b>668</b>
<b>Sexes réunis</b>				
15-24 ans	23,4	35,2	28,2	274
25-44 ans	19,0	27,5	20,2	469
45-64 ans	18,0	23,7	19,2	328
65 ans et plus	17,0	15,4	10,7	88
<b>Total</b>	<b>19,4</b>	<b>26,3</b>	<b>20,1</b>	<b>1 159</b>

<sup>1</sup> Pe : Nombre estimé de personnes, dans la population, correspondant à une proportion ou à un taux donné.

Sources : Santé Québec, enquête *Santé Québec 1987* et *Enquête sociale et de santé 1992-1993*.

Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé*, 1998.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

<b>Tableau 4.11</b>					
<b>Présence d'idées suicidaires<sup>1</sup> au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 1987 - 1998</b>					
	<b>1987</b>	<b>1992-1993</b>		<b>1998</b>	
	%	%	Pe <sup>2</sup>	%	Pe <sup>2</sup> '000
<b>Hommes</b>					
15-24 ans	5,6	7,5	32 950	6,3	31
25-44 ans	3,2	4,6	51 302	4,5	53
45-64 ans	1,8	2,2*	15 564	2,7*	23
65 ans et +	1,0	0,5**	1 328	0,5**	2
<b>Total</b>	<b>3,1</b>	<b>4,0</b>	<b>101 144</b>	<b>3,9</b>	<b>109</b>
<b>Femmes</b>					
15-24 ans	6,2	8,4	34 207	8,5	40
25-44 ans	4,4	4,6	49 905	4,0	46
45-64 ans	1,4	2,0*	13 961	2,9*	25
65 ans et +	0,5	0,8**	2 992	0,5**	2
<b>Total</b>	<b>3,5</b>	<b>3,9</b>	<b>101 065</b>	<b>3,9</b>	<b>113</b>

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation >25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Note : Les coefficients de variation ne sont pas disponibles pour 1987.

<sup>1</sup> La population de référence exclut les personnes ayant déclaré un parasuicide, c'est-à-dire un ensemble de gestes suicidaires qui ne conduisent pas à la mort.

<sup>2</sup> Pe : Nombre estimé de personnes, dans la population, correspondant à une proportion ou à un taux donné.

Sources : Santé Québec, enquête *Santé Québec 1987* et *Enquête sociale et de santé 1992-1993*.  
Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé 1998*.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

**Tableau 4.12**

**Taux de grossesse pour 1000 adolescentes  
selon l'issue et le groupe d'âge\*, Québec, 1980 - 1999**

Groupe d'âge	Année										
	1980	1985	1990	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
<b>&lt; 15 ans</b>											
Total	3,2	4,2	4,9	4,7	4,4	4,6	5,5	4,9	5,2	4,3	4,7
Avortement provoqué	2,0	3,2	3,7	3,4	3,5	3,7	4,4	3,8	4,3	3,3	3,9
Avortement spontané	0,4	0,4	0,3	0,4	0,2	0,2	0,4	0,1	0,2	0,2	0,1
Naissance vivante	0,9	0,7	0,9	0,8	0,7	0,6	0,7	1,0	0,8	0,8	0,6
Mortinaissance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>15 - 17 ans</b>											
Total	12,6	15,3	18,6	19,9	19,9	19,1	18,7	19,0	19,8	20,2	19,1
Avortement provoqué	5,9	9,2	11,2	12,5	12,9	12,4	12,1	12,6	13,2	14,0	13,4
Avortement spontané	0,9	1,2	1,3	1,3	1,1	1,1	1,1	0,8	1,0	0,8	0,8
Naissance vivante	5,7	4,8	6,1	6,0	5,9	5,7	5,4	5,5	5,5	5,3	4,9
Mortinaissance	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0
<b>&lt; 18 ans</b>											
Total	15,3	18,9	23,3	24,9	25,2	24,1	23,1	23,5	24,4	25,2	23,8
Avortement provoqué	7,1	11,2	13,7	15,5	16,1	15,3	14,7	15,4	16,0	17,4	16,5
Avortement spontané	1,1	1,5	1,6	1,6	1,4	1,4	1,3	1,1	1,3	1,0	1,0
Naissance vivante	7,1	6,2	7,9	7,7	7,7	7,4	7,0	6,9	7,0	6,7	6,2
Mortinaissance	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1

\* Âge en fin de grossesse, c'est-à-dire au moment de l'avortement ou de l'accouchement.  
Dénominateur du taux à < 15 ans : 14 ans; à < 18 ans : 14-17 ans.

**Sources :**

Naissances vivantes et mortinaissances : Institut de la statistique du Québec.  
Avortements spontanés (fausses couches) : RAMQ, fichier R-12 du ministère de la Santé et des Services sociaux.  
Avortements provoqués : RAMQ, fichier R-12 du ministère de la Santé et des Services sociaux et données non publiées provenant de CLSC et d'établissements où des avortements non rémunérés à l'acte sont pratiqués.  
Population, 1980 à 1996 : Statistique Canada, novembre 1998. Estimations intercensitaires.  
Population, 1997 à 1999 : Statistique Canada, mars 1999. Estimations postcensitaires révisées et provisoires.  
Exploitation : Madeleine Rochon, ministère de la Santé et des Services sociaux, Unité d'études et d'analyses, DGPSE.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

Tableau 4.13

Interruptions volontaires de grossesse, rapport pour 100 naissances, taux d'IVG pour 1000 femmes, hystérectomies, ligatures, vasectomies<sup>1</sup> réanastomoses et vasovasotomies, Québec, 1971 - 2002

Année	Interruptions volontaires de grossesse		Hystérectomies	Ligatures	Vasectomies	Réanastomoses	Vasovasotomies <sup>2</sup>
	Pour 100 naissances	Pour 1000 femmes de 15-44 ans					
1971	1,4	—	19, 376	5 705	6 527	—	—
1972	2,7	—	20 144	13 389	15 329	—	—
1973	3,1	—	21 857	23 425	8 647	—	—
1974	4,5	—	20 576	28 394	8 305	—	—
1975	5,5	—	19 549	28 806	8 157	—	—
1976	7,3	4,6	17 373	27 395	7 771	—	19
1977	8,3	5,1	19 476	31 806	9 991	—	25
1978	10,1	6,1	19 137	32 368	13 777	—	30
1979	11,5	7,2	17 805	27 477	14 161	48	51
1980	14,7	8,8	20 210	26 705	15 317	59	79
1981	14,9	8,6	17 358	23 517	13 000	89	54
1982	17,0	9,3	17 845	24 637	15 541	93	102
1983	15 200	9,2	20 175	23 287	15 134	219	148
1984	16 004	9,7	19 528	22 880	17 189	325	145
1985	15 702	9,4	18 207	22 041	17 981	347	159
1986 <sup>3</sup>	15 971	9,6	15 174	19 818	6 519	341	123
1987 <sup>3</sup>	15 475	9,2	16 379	18 574	8 021	446	135
1988	17 068	10,2	15 344	15 379	15 918	553	138
1989	18 411	10,9	14 315	13 959	16 584	672	351
1990	22 219	13,1	15 680	14 514	18 336	887	475
1991	23 261	13,8	15 309	13 469	19 159	921	481
1992	24 619	14,6	15 126	13 771	20 678	882	484
1993	26 106	15,6	14 498	13 203	17 939	859	501
1994	26 131	15,6	14 720	13 152	18 247	779	547
1995	26 072	15,7	14 907	13 393	19 671	695	556
1996	27 184	16,4	13 715	13 090	20 006	774	548
1997	27 993	17,0	12 902	12 085	20 163	521	464
1998	28 833	17,6	13 004	11 401	18 974	528	438
1999	28 058	17,3	12 519	9 946	18 113	471	472
2000	28 245	17,6	12 791	9 479	17 270	456	490
2001	28 489	17,9	12 214	8 659	15 958	425	498
2002*	40,4	18,4	13 521	7 997	14 966	447	527

<sup>1</sup> Actes chirurgicaux dispensés par l'ensemble des médecins, dans le cadre de l'assurance-maladie (rémunération à l'acte); il s'agit du rôle 1 seulement (intervention principale).

<sup>2</sup> Estimé en prenant la moitié du nombre de vasovasotomies unilatérales.

<sup>3</sup> La Régie n'a pas remboursé les frais de vasectomies pendant plusieurs mois en 1986 et 1987.

\* Note : Des données provenant de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, des CLSC et de quatre centres hospitaliers où les médecins ne sont pas tous rémunérés à l'acte indiquent en 2002 un total de 30 851 I.V.G. au Québec. (Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, Madeleine Rochon)



## L'INTÉGRITÉ ET LA SÉCURITÉ

### **De quoi s'agit-il?**

Au Québec comme au Canada, les libertés et les droits fondamentaux des citoyennes et des citoyens sont énoncés et garantis par des chartes. La Charte canadienne des droits et libertés prévoit la liberté de conscience et de religion, la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression ainsi que le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne. En vertu de cette charte, toutes et tous ont droit à la même protection de la Loi, à l'encontre de toute discrimination, notamment celle pouvant être fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

La Charte québécoise des droits et libertés de la personne, en plus de régir les rapports entre les individus et l'État, tout comme le fait la charte canadienne, intervient directement dans les rapports entre les individus et a ainsi un impact sur la vie quotidienne des Québécoises et des Québécois. En plus des droits reconnus par la charte canadienne, la charte québécoise reconnaît le droit à la dignité, à l'honneur, à la réputation et à la vie privée, ce qui revêt une signification particulière pour toutes les personnes victimes de violence. En ce sens, les violences portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne et constituent de ce fait un obstacle majeur à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les diverses formes de violence que subissent un grand nombre de femmes, et plus particulièrement celles des groupes vulnérables à la violence, entraînent des conséquences lourdes sur les plans social et individuel. Sur le plan social, les risques d'être victime de violence restreignent la liberté de mouvement et contribuent à créer un climat de peur et de méfiance. Ainsi, toutes les formes de violence et toutes les menaces de violence représentent pour les personnes qui en sont victimes un obstacle à leur droit à l'égalité, à l'autonomie et à la participation pleine et entière à l'ensemble de la vie sociale et collective, dans tous les milieux de vie. Sur le plan individuel, la violence engendre des conséquences néfastes pour les victimes; elle atteint généralement leur santé physique et mentale, leur bien-être et leur vie affective.

Les conséquences de la violence subie varient selon les caractéristiques personnelles de la victime, telles que l'âge, le lien qui existe entre elle et l'agresseur, la nature des actes violents posés, la durée et la fréquence des agressions, le soutien de la famille ou des proches et l'accès à des services d'aide et de protection; dans les cas extrêmes, la violence entraîne la mort de la victime.

Toutes les formes de violence hypothèquent lourdement la vie des personnes qui les subissent, tout comme elles limitent le potentiel de développement social et économique de l'ensemble de la collectivité.

Ce rapport de domination, cette prise de contrôle d'une personne sur une autre, ou d'un groupe de personnes sur un autre, constitue l'antithèse du principe même du droit à l'égalité reconnu à toutes les Québécoises et à tous les Québécois. Nous ne pouvons que dénoncer et condamner tous les actes de violence commis au Québec et ailleurs dans le monde, notamment la violence conjugale, les agressions à caractère sexuel, la violence envers les personnes âgées et leur exploitation, le harcèlement et la violence en milieu de travail, la violence envers les jeunes, la prostitution et le trafic sexuel, les crimes d'honneur, les mutilations génitales ainsi que le racisme, la xénophobie et l'homophobie. Toutes ces formes de violence, généralement perpétrée contre les femmes, s'opposent à la présence active et dynamique de ces dernières dans tous les secteurs de leur vie publique et privée et à leur plein épanouissement.

Pour l'avenir des Québécoises, l'enjeu en cette matière réside donc dans une plus ou moins grande intégrité et une plus ou moins grande sécurité personnelles selon que le phénomène des violences sera en régression ou en progression au cours de la prochaine décennie.

### **Sur le plan international**

La lutte pour contrer la violence infligée spécifiquement aux femmes a fait l'objet de solidarité et de mobilisation à l'échelle mondiale. Dans sa Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes adoptée en décembre 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu que la violence envers les femmes est la manifestation de rapports de force historiquement inégaux qui ont abouti à la domination des hommes sur les femmes dans tous les secteurs de leur vie privée et publique. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un traité liant formellement les États signataires, la déclaration a permis néanmoins d'établir une norme internationale commune que les États membres de l'ONU sont invités à respecter. Dans sa déclaration, l'ONU fait aussi mention de sa préoccupation pour le sort des femmes qui sont particulièrement vulnérables dans la société, soit les femmes autochtones, les femmes réfugiées, les femmes de couleur et les autres femmes qui vivent des situations d'inégalité particulières sur le marché du travail et face à l'administration de la justice.

En 1996, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré lors de la 50<sup>e</sup> Assemblée mondiale sur la santé que la violence à l'endroit des personnes et des populations constituait l'un des principaux problèmes de santé publique. L'OMS a alors convié les États membres à faire des problématiques de violence une priorité de recherche et d'intervention en santé publique. Les femmes et les enfants sont, comme le mentionne l'OMS, plus particulièrement à risque de violence, et cela, dans plusieurs pays du monde. En octobre 2002, l'OMS mentionnait, dans son *Rapport mondial sur la violence et la santé*, qu'entre 10 % et 69 % des femmes de différents pays ont été victimes de violence sexuelle à un moment ou l'autre de leur vie et qu'un homicide sur deux de femmes est commis par un conjoint ou un ex-conjoint.

Dans de nombreux pays au cours de la dernière décennie, la violence conjugale a fait l'objet de mesures concrètes visant à en diminuer la prévalence et à venir en aide aux femmes qui la subissent tout comme aux enfants qui vivent dans un tel contexte. Les agressions à caractère sexuel ont également fait l'objet de mesures particulières, qu'elles soient subies par des femmes ou des enfants.

Afin de contrer la violence envers les personnes âgées, l'Assemblée générale de l'ONU adoptait, au début des années 90, les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées. L'un des principes énoncés mentionne explicitement que les personnes âgées doivent avoir la possibilité de vivre dans la dignité et la sécurité sans être exploitées ni soumises à des sévices physiques ou mentaux.

En ce sens, la Déclaration universelle des droits de l'Homme reconnaît le droit de toute personne à la sécurité, notamment en cas de maladie, d'invalidité, de veuvage et de vieillesse. Les personnes âgées doivent conséquemment être traitées avec justice quels que soient leur âge, leur sexe, leur race ou leur origine ethnique, leur handicap ou autre limitation; elles doivent être appréciées indépendamment de leur apport économique.

En 1998, l'Organisation internationale du travail (OIT) a rendu publique une importante étude sur la violence en milieu de travail. Selon le rapport de l'OIT, l'incidence et la prévalence de la violence sur les lieux du travail sont en hausse dans de nombreux pays. Ce phénomène est en relation non seulement avec la vulnérabilité croissante à la perte d'emploi, mais également avec l'insécurité ressentie par un nombre toujours plus élevé de travailleuses et de travailleurs dans un climat socioéconomique marqué, entre autres, par une compétition très forte entre les entreprises et entre les pays dans le contexte de la mondialisation.

Le phénomène de la prostitution et l'augmentation du trafic des femmes et des enfants à des fins sexuelles préoccupent de nombreux États à travers le monde. Une des plus importantes conventions internationales a pour objet la prostitution et la traite des personnes; il s'agit de la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. Cette convention, adoptée en 1949, vise spécifiquement la prostitution et le proxénétisme. La Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989, reconnaît également les droits des enfants et prévoit que les États signataires s'engagent à les protéger contre toutes les formes de mauvais traitements physiques, dont l'exploitation et la violence sexuelles.

Les Nations Unies estiment que près de quatre millions de personnes, en majorité des femmes et des fillettes, mais de plus en plus de jeunes garçons, font l'objet de trafic tous les ans dans le monde. Selon l'UNICEF, le nombre d'enfants, surtout des filles victimes d'exploitation sexuelle, augmente d'un million annuellement.

L'OMS condamne sans équivoque toutes les formes de mutilations sexuelles infligées aux femmes, soit la clitoridectomie, l'excision et l'infibulation. Ces pratiques dites

« traditionnelles » infligées aux filles entre l'âge de 8 semaines et 14 ans restent encore très répandues dans certains continents. Bien qu'interdites dans la majorité des pays, ces formes de mutilations génitales sont aussi pratiquées en Occident à la demande de personnes immigrantes provenant de pays où cette coutume est maintenue ou tolérée.

Les crimes d'honneur commis contre les femmes persistent dans plusieurs régions du monde. Ces crimes, largement dénoncés par les Nations Unies, prennent des formes différentes. Les crimes d'honneur sont commis par un époux, un père ou un frère qui tue leur femme, fille ou sœur en toute impunité pour défendre l'honneur de la famille. Les victimes sont généralement des femmes qui sont soupçonnées d'avoir eu des relations sexuelles avec un homme ou qui ont demandé le divorce. Le verdict de crime d'honneur relève normalement d'un tribunal improvisé, composé d'hommes de la famille, et la sentence est en général exécutée par un mineur, parent de la victime. L'auteur d'un crime d'honneur bénéficie d'une atténuation de peine sur invocation de considérations d'ordre culturel. Il est généralement condamné à une courte peine, les tribunaux considérant l'honneur de la famille comme une circonstance atténuante.

Malgré l'intensification et la multiplication des actions prises par les États pour dénoncer et contrer les nombreuses formes de violence faite aux femmes et aux enfants au cours de la dernière décennie, force est de constater que le problème persiste et qu'il tend de plus à prendre des formes diversifiées.

Ainsi, à la faveur de la mondialisation des échanges et de la prolifération des nouvelles technologies de l'information et de la communication, certaines problématiques de violence sont en émergence, notamment le trafic sexuel international des femmes et des enfants, la cybercriminalité, le tourisme sexuel, la prolifération de matériel pornographique violent, souvent à contenu pédophile. Ces éléments auxquels s'ajoutent les nouvelles « drogues du viol » contribuent à banaliser toutes les formes de violence et à en minimiser la gravité. Les images réductrices des femmes et les incitations à user de violence contre elles, en particulier dans les jeux vidéos et autres médias électroniques, contribuent largement à l'augmentation de la tolérance sociale à l'égard de la violence et de l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants.

La Commission sur la condition de la femme de l'ONU recommandait aux gouvernements, en mars 2003, de prendre des dispositions particulières pour contrer l'utilisation des technologies qui diffusent de l'information sexiste et violente envers les femmes. L'insensibilité croissante à la gravité de la violence renforce les attitudes sexistes et les comportements violents envers les femmes, réduisant d'autant les possibilités d'établir des rapports égalitaires et harmonieux entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons.

L'exclusion, l'intolérance et la violence dont sont victimes certains groupes de population sont toujours bien présentes dans le monde. Ces formes de violence sont exacerbées par le terrorisme et les conflits internationaux qui prévalent en ce début de millénaire. L'homophobie, le racisme et la xénophobie conjugués au sexisme doivent être fortement dénoncés. L'appartenance à des groupes marginalisés augmente en

outre la vulnérabilité des femmes à toutes les formes de violence et réduit de surcroît leur possibilité de se soustraire à la violence subie.

### **L'évolution récente au Québec**

C'est en grande partie grâce à l'engagement des groupes de femmes qui, dès le début des années 70, ont suscité une réflexion sur le caractère social de la violence conjugale et des agressions à caractère sexuel que les différents paliers gouvernementaux en sont venus à reconnaître non seulement l'importance et la gravité de ces deux formes de violence faite aux femmes, mais aussi leur responsabilité par rapport à leur élimination. L'expérience a démontré que seule la mobilisation de l'ensemble de la société québécoise pourra à moyen et long terme contrer efficacement la violence faite aux femmes dans tous les milieux de vie et qu'il est de première importance de rallier les hommes et les femmes déterminés à y mettre fin.

Au cours de la dernière décennie, afin de favoriser le respect de l'intégrité physique et psychologique de toutes les femmes<sup>1</sup>, le gouvernement québécois s'est engagé fermement à contrer notamment la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel. Le Québec a adopté en 1995 une première politique d'intervention interministérielle<sup>2</sup> ainsi qu'un plan d'action de 57 engagements s'y rattachant. En 2001, les *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*<sup>3</sup> ont été rendues publiques accompagnées également d'un premier plan d'action de 59 engagements.

Une loi adoptée en décembre 2002<sup>4</sup> a introduit, notamment dans les lois relatives à la protection des renseignements personnels, des dispositions afin de permettre la communication de renseignements confidentiels en vue de prévenir un acte de violence, dans les situations où il existe un motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort ou de blessures graves menace une personne ou un groupe de personnes identifiables.

Au Québec, la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel sont les deux formes de violence les mieux connues et les mieux documentées. Leur prévalence a été estimée par des enquêtes de population. Le choix des indicateurs retenus pour mesurer l'évolution de ces deux formes de violence repose essentiellement sur une question de disponibilité et de validité des données.

L'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993 (EVEF) et l'Enquête sociale générale de 1999 (ESG) sont fondées sur deux méthodologies différentes. Cette

---

<sup>1</sup> SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *La politique en matière de condition féminine, Un avenir à partager...*, 1993, 173 p.

<sup>2</sup> Gouvernement du Québec, *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, 1995, 77 p.

<sup>3</sup> Gouvernement du Québec, *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, 2001, 90 p.

<sup>4</sup> La Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation des renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes, L.R.Q., c. 78.

différence limite considérablement l'interprétation qui peut être faite de la problématique de la violence faite aux femmes et de son évolution dans les dernières années. Seule la reprise de l'enquête de 1993 permettrait de comparer objectivement l'évolution de l'incidence de la violence envers les femmes dans la dernière décennie et d'en dégager la tendance, plus particulièrement dans le cadre d'une relation conjugale. Par ailleurs, notons que les agressions à caractère sexuel sont peu documentées dans ces deux enquêtes.

Néanmoins, la comparaison des données de l'enquête de 1993 (EVEF) et de l'enquête de 1999 (ESG) indique que le nombre d'agressions contre une conjointe aurait légèrement diminué au cours des cinq années précédant l'enquête de 1999. Statistique Canada entend reprendre, en 2004, les questions de l'enquête sociale générale de 1999 et inclure quelques questions portant sur les agressions à caractère sexuel et le harcèlement criminel.

Par ailleurs, ces deux enquêtes révèlent que les femmes autochtones sont plus à risque que les autres femmes d'être victimes de violence conjugale. Selon l'enquête de 1999 (ESG), 25 % des femmes autochtones ont affirmé avoir été agressées par leur mari ou leur ex-mari au cours des cinq dernières années comparativement à 8 % des femmes non autochtones. De plus, le taux de femmes autochtones qui risquent d'être tuées par leur conjoint lors d'une séparation est huit fois plus élevé que chez les non-autochtones.

Nous disposons également de données sur l'intervention policière concernant les crimes contre la personne déclarés par les femmes et par les hommes. Ces indicateurs sont accessibles pour l'ensemble des régions du Québec. Le tableau 5.4 fournit des données sur les infractions d'ordre sexuel déclarées pour chacune des régions administratives du Québec. Le tableau 5.5 fait état de données policières sur la violence conjugale criminalisable pour chaque région.

Le rapport annuel sur la violence conjugale au Québec intitulé *Violence conjugale, Statistiques 2000*<sup>5</sup>, permet de constater une augmentation de la violence conjugale déclarée à la police. De 1997 à 2000, le nombre de victimes est passé de 13 250 à 15 824 (tableau 5.1). En 2000, 13 459 d'entre elles sont des femmes. La hausse du nombre de personnes victimes et du taux de victimisation de la violence conjugale s'observe pour chaque année, mais surtout en 1999. Les auteurs présumés de violence conjugale sont dans des proportions assez voisines conjoints ou ex-conjoints (tableaux 5.2 et 5.3).

L'examen du nombre de victimes par groupe d'âge indique qu'il a augmenté dans chaque groupe au cours de cette même période. Les jeunes femmes de 12 à 17 ans présentent toutefois une hausse inquiétante.

---

<sup>5</sup> MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, Direction des affaires policières et de la prévention de la criminalité, *Violence conjugale, Statistiques 2000*, 2001, 65 p.

Selon les résultats des recherches nord-américaines portant sur l'incidence ou la prévalence des agressions sexuelles dans la population, les personnes victimes d'agressions sexuelles sont majoritairement des femmes et des enfants. Les données policières du ministère de la Sécurité publique du Québec confirment ces données. En effet, l'examen des taux de victimisation en matière d'agression sexuelle des jeunes et des adultes selon le sexe démontre que les personnes de sexe féminin ont été beaucoup plus souvent victimes que les personnes de sexe masculin. En fait, les jeunes filles ont été le plus souvent victimes de ces crimes, suivies des femmes adultes, ensuite des jeunes garçons et enfin, des hommes adultes. Cette situation s'observe depuis 1997, année à partir de laquelle des données sur les victimes d'agression sexuelle sont devenues accessibles. Cette situation prévaut dans toutes les régions du Québec (tableau 5.4).

Il est difficile d'obtenir des données statistiques fiables sur les agressions sexuelles car la majorité des victimes ne déclarent pas aux policiers les agressions sexuelles qu'elles ont subies. L'enquête de Statistique Canada sur la violence faite aux femmes de 1993 indique que 34 % des Québécoises de 18 ans et plus ont été victimes d'au moins une agression sexuelle depuis qu'elles ont atteint l'âge de 16 ans.

L'incidence des agressions sexuelles, tout comme celle de la violence conjugale, est très élevée chez les jeunes femmes. Le taux d'agressions sexuelles commises sur une période de douze mois est trois fois supérieur à la moyenne chez les femmes âgées de 18 à 24 ans. Au Canada sur l'ensemble des infractions d'ordre sexuel déclarées aux services policiers en 1997, 82 % des victimes étaient de sexe féminin et 62 % de toutes les victimes avaient moins de 18 ans.

Parmi l'ensemble des victimes, on compte : 38 % d'adultes; 32 % de jeunes de 12 à 17 ans; et 30 % d'enfants de moins de 12 ans. Les agressions sexuelles commises contre les moins de 18 ans se produisent aussi bien en milieu familial qu'à l'extérieur de la famille. Un nombre important de filles sont victimes d'inceste.

La majorité des victimes d'agression sexuelle connaissent leur agresseur. Certaines statistiques révèlent que 70 % à 85 % des agressions sexuelles sont perpétrées par des personnes connues de la victime.

Dans le cadre des *Engagements et perspectives 2001-2004, Le Québec et ses aînés engagés dans l'action*<sup>6</sup>, le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures concrètes pour contrer l'exploitation, la violence et la négligence dont sont victimes les personnes âgées et leur venir en aide. Le tableau 5.6 présente les données sur la violence criminalisable déclarée par les femmes et les hommes de plus de 65 ans, ces données étant désagrégées pour chacune des régions administratives du Québec.

Plusieurs formes d'abus et d'exploitation que subissent les personnes âgées sont des actes criminels. Ainsi, l'exploitation physique peut constituer en voies de fait,

---

<sup>6</sup> MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE, *Le Québec et ses aînés : enjeux dans l'action, Engagements et perspectives*, 2001, 16 p.

séquestration, négligence criminelle ou manquement au devoir de fournir des soins nécessaires; l'exploitation psychologique peut être un acte d'intimidation, de menaces ou de harcèlement; l'exploitation économique peut comprendre le vol, l'extorsion, la fraude ou l'abus de confiance. Afin de protéger adéquatement les personnes âgées, l'article 48 de la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît leur vulnérabilité à la violence et à l'exploitation : « toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Toute personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu. »

Le recours aux poursuites criminelles lorsque la personne victime est âgée de plus de 65 ans est peu fréquent au Québec. Les données de Statistique Canada confirment que comme pour les femmes victimes de violence conjugale et les personnes victimes d'agression sexuelle, un large écart existe entre la violence que les personnes déclarent avoir subie dans le cadre des enquêtes de population et celle qui est rapportée aux services policiers, tout au moins en ce qui concerne la violence subie dans un contexte familial.

Plusieurs raisons contribuent au faible recours au système de justice criminel lorsque la victime est une personne aînée. La plus importante serait le petit nombre de dénonciations faites à la police, mais on mentionne également la crainte des représailles, le manque de ressources, la lourdeur du processus et des délais ainsi que le manque de sensibilisation des policiers et des avocats à la réalité de la violence à l'égard des aînés.

Les données statistiques policières indiquent que les personnes âgées de plus de 65 ans forment le groupe d'âge qui déclare le moins avoir été victimes d'une forme ou l'autre d'acte criminel (tableau 5.6). De nombreuses études ont permis de documenter l'existence et la nature de la violence et de la négligence à l'égard des personnes aînées, mais ce n'est que dans quelques études récentes que l'on a recueilli des données sur l'incidence et la prévalence de ce phénomène.

On observe des différences notables entre les auteurs de violence et le sexe de leur victime. En général, les femmes victimes de violence subissent des actes criminels par des hommes avec lesquels elles ont un lien affectif, familial ou encore avec lesquels elles ont établi une relation de confiance. Les hommes victimes de violence subissent quant à eux des actes criminels généralement par des hommes avec lesquels ils sont en relation d'affaires ou par des inconnus. Les tableaux 5.7 et 5.8 illustrent le lien qui existe entre les auteurs de violence criminalisable selon que la victime est une femme ou un homme et l'évolution de cette situation de 1997 à 2000.

Dans les dernières années, l'étude des facteurs de risque associés à la violence a permis de démontrer que les jeunes femmes sont particulièrement vulnérables à la violence conjugale, aux homicides causés par les conjoints et aux agressions à caractère sexuel. On peut par ailleurs observer qu'il existe généralement un lien de

dépendance affectif ou économique ou encore un rapport d'autorité entre les femmes, les enfants et les personnes âgées victimes de violence et la personne qui les agresse.

### **Les enjeux pour l'avenir**

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement du Québec s'est doté de moyens d'action et a soutenu diverses interventions permettant de venir en aide aux femmes victimes de violence, plus particulièrement à celles qui vivent dans un contexte de violence conjugale, ainsi qu'aux femmes et aux enfants victimes d'agression sexuelle. Bien que des progrès appréciables aient été accomplis, il faut admettre que beaucoup reste à faire pour éliminer toutes les formes de violence envers les femmes et parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes. Parce que les actes de violence psychologique ou économique ont tendance à être négligés en raison de l'attention portée à la violence physique, il vaut mieux parler des violences que de la violence, le pluriel étant plus inclusif des différentes formes de violence que subissent les femmes.

Malgré les efforts consentis, les femmes demeurent victimes de plusieurs formes de violence, à tous les âges de leur vie et dans tous les milieux de vie. Aucun groupe social, aucun statut, aucune situation financière ne permet aux femmes d'être totalement à l'abri de la violence conjugale et des agressions à caractère sexuel.

Par ailleurs, selon l'ensemble des recherches, les femmes autochtones et les jeunes femmes sont particulièrement touchées par la violence conjugale et les agressions sexuelles. Elles présentent des taux de mortalité très élevés, notamment par mort violente, dans la cohorte des 15 à 24 ans.

D'autres groupes de femmes sont plus vulnérables à la violence ou plus à risque d'être violentés, par exemple les femmes des communautés culturelles, les femmes immigrantes, les femmes âgées, les lesbiennes, les femmes handicapées, prostituées, toxicomanes et itinérantes. De plus, certaines victimes doivent faire face à de nombreux préjugés tant de la part de la population que des personnes intervenantes lorsqu'elles demandent aide et protection en raison de la violence qu'elles ont subie.

### **La violence conjugale et les agressions sexuelles**

En matière de lutte pour éliminer la violence conjugale et les agressions sexuelles, les efforts devront être poursuivis afin d'améliorer la sécurité des personnes et pour mettre sur pied ou consolider, selon les besoins, des services d'aide et de protection à l'intention des victimes et assurer un meilleur encadrement des agresseurs dans l'ensemble des régions du Québec<sup>7</sup>.

Des interventions devront également être réalisées en amont des problématiques de la violence, tant pour l'ensemble de la population que pour les groupes les plus

---

<sup>7</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Rapport du Groupe de travail sur les services offerts aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants*, 2003, 41 p.

vulnérables. La prévention doit permettre de s'attaquer aux causes et aux facteurs associés à la violence et ainsi contribuer à en diminuer l'ampleur. Il est en effet essentiel de poser des actions visant la promotion des rapports égaux entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons, dans le respect de leur différence, ainsi que la diminution de la tolérance sociale envers toutes les formes de violence. Les activités liées aux modes de résolution des conflits, la prévention des violences, notamment la violence dans les relations amoureuses des jeunes ainsi que l'éducation à la sexualité, devront avoir priorité.

Un message social clair à l'effet que la violence est inacceptable et criminelle doit être réaffirmé. Le recours à la violence ne peut être ni toléré ni justifié envers qui que ce soit, dans quelque milieu de vie que ce soit. En ce sens, le système judiciaire devra poursuivre ses efforts afin de criminaliser les gestes de violence, assurer la sécurité des victimes et de leurs proches et renforcer la confiance des victimes et du public dans l'administration de la justice<sup>8</sup>.

Le suivi accordé à la mise en œuvre des *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* ainsi que l'adoption et la mise en œuvre en 2004 d'un second plan d'action permettant d'actualiser la Politique d'intervention en matière de violence conjugale permettront de bonifier l'action gouvernementale dans ce domaine au cours des prochaines années en tenant compte des femmes plus particulièrement à risque de violence ou plus vulnérables à la violence, notamment les jeunes femmes, les femmes autochtones et les femmes immigrantes.

Si les besoins des femmes autochtones aux prises avec la violence sont les mêmes que ceux des autres femmes, les réponses apportées devront tenir compte de la réalité propre à leur communauté telle que leur langue maternelle, leur culture ainsi que l'environnement dans lequel elles évoluent.

### **La violence et l'exploitation des personnes âgées**

L'abus, l'exploitation et la négligence à l'endroit des personnes âgées est une problématique de violence qui retient de plus en plus l'attention du public et du gouvernement. Ce problème toucherait environ 4 % des personnes âgées vivant au sein d'un ménage ou vivant seules et entre 8 % et 13 % des personnes utilisatrices des services d'hébergement des réseaux de la santé et des services sociaux. Plusieurs facteurs liés au contexte socioéconomique ou à la famille sont associés aux situations d'abus envers les personnes âgées.

Les personnes de 65 ans et plus constituent un groupe de la population québécoise dont la proportion ira en augmentant au cours des vingt prochaines années; cette situation peut entraîner une hausse importante de celles qui seront aux prises avec des conditions menaçant leur autonomie, les rendant ainsi plus à risque de violence et plus vulnérables à la violence. Les femmes représentent actuellement 60 % des personnes âgées de 65 ans et plus au Québec. En octobre 2001, la Commission des droits de la

---

<sup>8</sup> MINISTÈRE DE LA JUSTICE, *Rapport du Comité tripartite Femmes et Justice*, 2003, 51 p.

personne et des droits de la jeunesse<sup>9</sup> a déposé un rapport de consultation et des recommandations sur l'exploitation des personnes âgées. Ce rapport confirme que de nombreuses personnes âgées sont victimes d'exploitation, de violence et de négligence au Québec et que ces situations se produisent dans tous les milieux de vie.

Plusieurs formes d'abus et d'exploitation à l'endroit des personnes de 65 ans et plus concernent spécifiquement des comportements interdits en vertu du Code criminel. Les personnes âgées sont peu nombreuses à déclarer aux services policiers la violence qu'elles subissent, notamment de la part de leurs proches. Comme pour les femmes victimes de violence conjugale et d'agressions à caractère sexuel et comme pour les enfants, le lien de dépendance qui les unit à la personne fautive et la méconnaissance du système judiciaire criminel ne favorisent pas ce type de dévoilement.

Rappelons que de nombreuses études ont démontré que les antécédents de violence sont un facteur de risque très important dans les cas d'homicide familial. Selon les données de l'Enquête sur l'homicide menée entre 1997 et 2000 par Statistique Canada, 43 % des personnes accusées d'homicide à l'endroit d'une personne âgée de leur famille avaient des antécédents de violence à l'égard de la victime.

Dans la foulée des politiques gouvernementales visant l'élimination de la violence envers les femmes et les enfants, il serait souhaitable que le gouvernement se dote d'orientations intersectorielles claires de façon à s'attaquer de manière concertée, cohérente et complémentaire à la problématique de la violence et à l'exploitation dont les personnes aînées sont aussi victimes.

Comme le mentionne le rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, il y a urgence d'élaborer et d'appliquer des mesures de prévention de la violence et de l'exploitation des personnes aînées.

### **La violence et le harcèlement au travail**

Au cours des dernières années, la population a été sensibilisée aux problèmes de la violence et du harcèlement en milieu de travail. Cette question affecte le bien-être économique et social ainsi que la sécurité personnelle des personnes qui en sont victimes.

Le harcèlement sexiste, sexuel et psychologique ainsi que les agressions et les menaces de violence sont une réalité pour un nombre important de personnes, en grande majorité des femmes car, sur le marché du travail, elles sont nombreuses dans des occupations précaires, subalternes ou dans des domaines plus exposés. Les formes de harcèlement et de violence qu'elles subissent au travail proviennent soit des collègues, des autorités ou encore de la clientèle.

---

<sup>9</sup> COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE, *L'exploitation des personnes âgées : vers un filet de protection resserré*, 2001, 194 p.

À titre d'exemple, les travailleuses du secteur de la santé sont particulièrement à risque de violence par les personnes utilisatrices des services; la fréquence des agressions et des menaces qu'elles subissent demeure très élevée. Par ailleurs, l'intérêt porté au harcèlement en milieu de travail est assez récent. Bien qu'il y ait peu d'études mesurant de façon rigoureuse l'importance de ce problème, l'Institut de la statistique du Québec rapportait en 2000 que 18 % des personnes interrogées avaient déclaré avoir été victimes d'intimidation au travail au cours de l'année 1998.

Le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRIVIFF)<sup>10</sup> a produit en 1996 une recherche sur la violence en milieu de travail. Bien qu'elle soit constituée principalement de violence psychologique, on y trouve également de la violence physique, sexuelle et financière. Les collègues, tout comme les autorités, peuvent être les auteurs de cette forme de violence.

Certaines manifestations de violence perpétrées en milieu de travail sont des actes interdits par le Code criminel et peuvent donner lieu à des poursuites judiciaires criminelles et à des sanctions pénales. De manière générale, il est pertinent de rappeler que le Code civil, la Loi sur la santé et la sécurité du travail, la Loi sur les normes du travail et la Charte des droits et libertés de la personne confèrent à l'employeur la responsabilité de protéger la santé, la sécurité, l'intégrité et la dignité de l'ensemble des personnes salariées sous sa responsabilité<sup>11</sup>.

De nouvelles dispositions concernant le harcèlement psychologique ont été introduites dans la Loi sur les normes du travail. Elles seront en vigueur en juin 2004. Ces dispositions comportent un volet de prévention par l'obligation faite à l'employeur de prendre les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement psychologique et faire cesser une telle conduite lorsqu'elle est portée à sa connaissance, ainsi qu'un volet curatif par la possibilité, pour la personne salariée qui croit avoir été victime de harcèlement psychologique, d'exercer un recours.

Au cours des prochaines années, le gouvernement, les employeurs, les syndicats et le personnel salarié devront unir leurs efforts afin d'assurer aux travailleuses et aux travailleurs un milieu de vie exempt de toute forme de violence.

### **La violence envers les jeunes**

La violence exercée contre les enfants mine la qualité d'une des plus importantes périodes de la vie. La violence commise envers les personnes mineures prend plusieurs formes et se produit dans tous les milieux de vie. Mauvais traitement physique, agression et exploitation sexuelle, violence psychologique et verbale,

---

<sup>10</sup> D. DUMONT, J. DOMPIERRE, N. JAUVIN, *La violence en milieu de travail*, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRIVIFF), Université Laval, 1997, 137 p.

<sup>11</sup> MINISTÈRE DU TRAVAIL, *Rapport du Comité interministériel sur le harcèlement psychologique au travail*, Québec, 2001, 100 p.

intimidation, taxage, exclusion sont quelques-unes des formes de violence que subissent un nombre important d'entre elles en milieu familial ou à l'extérieur.

Dans les faits, il est difficile de connaître avec précision l'ampleur de la violence dont sont victimes les jeunes car bien souvent elle demeure cachée ou encore elle est considérée comme négligeable. À titre indicatif, notons qu'au Québec, en 2001, plus de 53 000 jeunes ont fait l'objet d'un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse; 53 % des signalements avaient pour motif la négligence; 8 % l'abus physique; et 5 % l'abus sexuel. Nous ignorons combien de ces situations ont donné lieu à une poursuite criminelle<sup>12</sup>.

Au cours des vingt dernières années, les conséquences négatives des mauvais traitements infligés aux enfants ont été largement documentées. Les agressions physiques et sexuelles, la violence psychologique et la négligence peuvent avoir des conséquences graves sur la vie des jeunes victimes, sur leur santé physique et mentale ainsi que sur leur développement et leur adaptation sociale. La détresse psychologique, les fugues, le décrochage scolaire, la délinquance, la prostitution et la toxicomanie sont bien souvent des conséquences associées à la violence subie par les jeunes. Il est de plus reconnu que l'exposition à la violence conjugale a des effets négatifs à court et long terme sur la vie des jeunes. Ces répercussions sont présentes non seulement durant l'enfance et l'adolescence de ces jeunes, mais également au cours de leur vie adulte.

L'Institut de la statistique du Québec a produit en 2000 les résultats d'une enquête sur les mauvais traitements physiques envers les enfants. Cette recherche indique que sur un échantillonnage de 2 469 mères, 6,6 % ont mentionné avoir usé de violence physique sévère envers leurs enfants dans l'année précédant cette enquête. Les données d'enquête de population révèlent que les garçons sont plus souvent victimes de mauvais traitements physiques que les filles, dans des proportions de 65 % pour les garçons et de 35 % pour les filles. Les agressions sexuelles font par ailleurs plus de victimes chez les filles que chez les garçons, soit respectivement 80 % et 20 % pour les victimes âgées de moins de 18 ans. Les petits garçons qui sont victimes d'agression sexuelle le sont généralement avant d'avoir atteint l'âge de la puberté.

Outre la violence commise par les adultes, les personnes mineures sont aussi victimes d'actes de violence de la part d'autres jeunes. La violence dans les relations amoureuses, la violence à l'école, la violence des gangs de rue touchent les filles et les garçons mais de façons différentes et à des degrés divers.

Au cours des dernières années, on constate une hausse de la violence motivée par la haine et la discrimination. Ces actes de violence se produisent lorsque des jeunes sont agressés ou harcelés, en raison de leurs caractéristiques individuelles, de leurs origines ethniques ou raciales, de leur appartenance à un groupe religieux ou de leur orientation

---

<sup>12</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, Direction des indicateurs et du pilotage d'orientation, *Indicateurs repères relatifs à l'application de La loi sur la protection de la jeunesse*, 2002, 565 p.

sexuelle. Tout comme les adultes, les jeunes victimes de la violence motivée par la haine ou la discrimination hésitent à dénoncer leur agresseur en raison notamment de la crainte de subir des représailles.

Lors de l'élaboration des *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, les personnes intervenantes des différents réseaux d'aide et de protection ont mis en lumière les nombreuses lacunes qui doivent être comblées afin que nous parvenions collectivement à assurer la protection et la sécurité des enfants dans tous les milieux de vie.

Certains actes de violence commis à l'endroit des enfants sont des crimes contre la personne, quel que soit le milieu de vie où ces actes se produisent et quels que soient les liens de dépendance ou de filiation qui unissent les jeunes victimes aux personnes qui les violentent.

Afin de garantir une meilleure protection des jeunes et leur apporter toute l'aide dont ils ont besoin, les ministères et organismes concernés se sont entendus sur un mode d'intervention global, cohérent et concerté dans toutes les situations mettant en danger la sécurité ou le développement d'un enfant, d'une adolescente ou d'un adolescent.

L'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique a été adoptée en 2001<sup>13</sup>. Cette entente intègre et remplace les protocoles et ententes existant entre les différents réseaux des ministères et organismes ayant pour mandat d'assurer la sécurité des enfants. L'entente multisectorielle s'inscrit dans le cadre de l'adoption des *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*. Dans le cadre de la publication de ces orientations, le gouvernement s'est engagé à évaluer l'efficacité de cette entente afin de s'assurer que sa mise en œuvre favorise l'atteinte des objectifs visés, et cela, dans toutes les régions administratives du Québec.

### **La prostitution**

Les données accessibles au Québec sur la prostitution de rue et le travail lié à l'industrie du sexe sont fragmentaires. Ce type d'activités étant fortement marginalisé, il demeure impossible d'avoir des données exhaustives et fiables sur ce phénomène, et cela, pour l'ensemble des régions du Québec. Par ailleurs, les recherches sur le sujet concernent généralement les milieux urbains à forte densité de population.

Ici comme ailleurs au Canada, la prolifération des activités lucratives liées au travail du sexe et la prostitution (danseuse, agence d'escorte, salon de massage, prostituée de la rue et autres) fait en sorte qu'un nombre croissant de jeunes personnes, généralement des femmes, offrent des services sexuels pour assurer leur subsistance. Les études

---

<sup>13</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, MINISTÈRE DE LA JUSTICE, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE, *L'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique*, 2001, 41 p.

indiquent clairement que ces personnes subissent un niveau de discrimination et de violence très élevé pouvant provenir à la fois des clients, des proxénètes, des autres prostituées mais également de la population et des services publics<sup>14</sup>.

L'exploitation sexuelle des femmes adultes et des adolescentes est une activité économique qui génère des profits importants, notamment pour les organisations criminelles. La Gendarmerie royale du Canada et Immigration Canada estiment que de 8 000 à 10 000 femmes qui arrivent au Canada chaque année seraient victimes d'une forme ou l'autre d'exploitation sexuelle.

L'âge moyen des prostituées de rue et autres travailleuses du sexe adultes, puisqu'il s'agit en très grande majorité de femmes, varie entre 22 et 25 ans et la plupart d'entre elles ont commencé leurs activités alors qu'elles avaient entre 16 et 20 ans. À Montréal, le nombre de femmes autochtones et inuites qui assurent leur subsistance en exerçant la prostitution de rue est très élevé. Confrontées, entre autres, à un taux de pauvreté plus élevé que la moyenne, à un fort taux de chômage, à une double discrimination du fait de leur origine ethnique, ces femmes se trouvent souvent isolées en milieu urbain et se prostituent afin de subvenir à leurs besoins.

Le fait que des femmes se prostituent pour assurer leur survie économique est révélateur de l'inégalité persistante dont sont victimes les femmes dans la société. La prostitution existe dans des sociétés caractérisées par l'absence de véritable égalité économique entre les femmes et les hommes; les femmes et les enfants y sont traités comme des biens marchands. La prostitution demeure l'expression de la domination d'un sexe sur l'autre et de la marchandisation des corps. La prostitution des femmes et des adolescentes, de même que le trafic des femmes et des enfants, expriment, dans un contexte de mondialisation, l'inégalité et la violence de certains types de rapports sociaux.

Au cours des prochaines années, des actions devront être prises par le gouvernement afin d'éliminer ou à tout le moins de réduire la discrimination et la violence dont sont victimes les prostituées de rue et les travailleuses du sexe dans leurs rapports avec les services policiers, judiciaires, sociaux et de santé et de soutenir les femmes qui désirent quitter le milieu de la prostitution et du travail lié à l'industrie du sexe<sup>15</sup>.

### **Les mutilations sexuelles**

La pratique des mutilations génitales féminines fait partie au Québec de la réalité de certaines femmes immigrantes. Ces mutilations engendrent des effets néfastes sur la santé physique et psychologique des femmes. Pour plusieurs fillettes de ces communautés, la pratique des mutilations génitales représente une menace grave à

---

<sup>14</sup> CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *La prostitution : Profession ou exploitation? Une réflexion à poursuivre*, mai 2002, 155 p.

<sup>15</sup> MINISTÈRE DE LA JUSTICE, *Rapport du sous-comité de travail sur la violence et la discrimination dont sont victimes les travailleuses du sexe*, décembre 2003.

leur intégrité physique et psychologique tout comme à leur intégration à la société dans laquelle elles grandissent.

Le Code criminel interdit spécifiquement toute forme de mutilation génitale féminine. Les mutilations génitales sont considérées, en vertu du Code criminel canadien, comme un acte de violence criminel grave et une violation des droits fondamentaux de la personne. Les mutilations génitales sont l'une des expressions les plus brutales de la violence faite aux femmes et ne peuvent être ni acceptées ni tolérées dans notre société.

Le système de santé doit néanmoins être en mesure de répondre adéquatement aux besoins des femmes qui ont subi de telles mutilations dans leur pays d'origine en tenant compte des barrières linguistique et culturelle qui peuvent exister entre ces femmes et les personnes intervenantes du système de santé et de services sociaux. Nous devons également nous assurer qu'aucune forme de mutilation ne soit pratiquée au Québec.

### **Les violences d'exclusion**

Outre le sexisme et le machisme, l'homophobie, le racisme et la xénophobie demeurent des facteurs importants de perpétration d'actes de violence et conduisent certains groupes de femmes à vivre l'exclusion et la marginalisation. Les personnes ainsi victimes de discrimination sont plus à risque d'être violentées et plus vulnérables à la violence subie. Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration souligne chaque année l'engagement d'individus et de groupes qui luttent pour contrer la pauvreté et l'exclusion au sein de la société québécoise<sup>16</sup>. L'intolérance et la stigmatisation naissent de l'ignorance souvent basée sur des mythes et des préjugés sans aucun fondement. Les inégalités persistantes entre les conditions de vie des femmes et des hommes ainsi qu'entre certains groupes sociaux font en sorte que plusieurs femmes doivent affronter la pauvreté, l'isolement, voire l'exclusion dans leur vie quotidienne.

La lutte pour contrer toutes les formes de discrimination, dont l'homophobie, le racisme et la xénophobie, souvent conjugués au sexisme, doit s'appuyer sur la promotion de valeurs fondamentales, dont le respect de l'intégrité physique et psychologique de toutes les personnes, femmes et hommes, adultes et enfants.

Dans la société québécoise, chaque être humain a droit à la sécurité et à la protection, quel que soit le milieu de vie dans lequel il se trouve. Les violences sont inacceptables et criminelles et demeurent un obstacle important à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, entre toutes les citoyennes et tous les citoyens du Québec.

---

<sup>16</sup> MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION, *Les Prix québécois de la citoyenneté 2002*, site web [www.mrci.gouv.qc.ca](http://www.mrci.gouv.qc.ca), 11 p.

## L'INTÉGRITÉ ET LA SÉCURITÉ

<b>Tableau 5.1</b>			
<b>Nombre de victimes présumées de violence conjugale selon le sexe et l'âge, Québec, 1997 et 2000 <sup>1</sup></b>			
	<b>1997</b>	<b>2000</b>	
<b>Femmes</b>	11 559	13 459	
<b>Hommes</b>	1 691	2 365	
<b>Total</b>	<b>13 250</b>	<b>15 824</b>	
	<b>1997</b>	<b>2000</b>	
<b>Groupes d'âge</b>	<b>Femmes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
12-17 ans <sup>2</sup>	370	464	71
18-24 ans	2 461	3 009	318
25-29 ans	1 924	2 083	326
30-39 ans	4 136	4 567	838
40-49 ans	1 944	2 431	518
50-59 ans	523	683	192
60-69 ans	133	139	73
70 ans et plus	68	83	29
<b>Total</b>	<b>11 559</b>	<b>13 459</b>	<b>2 365</b>

<sup>1</sup> Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, Statistiques sur la violence conjugale.

<sup>2</sup> La violence dans les relations amoureuses des adolescentes et des adolescents est ici assimilée à la violence conjugale.

## L'INTÉGRITÉ ET LA SÉCURITÉ

**Tableau 5.2**

**Auteurs présumés de violence conjugale : relation entre la victime et l'auteur selon le sexe, Québec, 1997 et 2000**

	1997		2000			
	Auteurs présumés (hommes)		Auteurs présumés (hommes)		Auteurs présumés (femmes)	
Relation entre la victime et l'auteur	Nombre de femmes victimes	%	Nombre de femmes victimes	%	Nombre d'hommes victimes	%
Conjoint/es	4 989	47,0	6 114	45,4	850	35,9
Ex-conjoint/es	4 505	42,0	5 947	44,2	1 130	47,8
Ami/es intimes	1 231	11,0	1 398	10,4	385	16,3
<b>Total</b>	<b>10 725</b>		<b>13 459</b>		<b>2 365</b>	

Source : Ministère de la Sécurité publique, Statistiques sur la violence conjugale.

## L'INTÉGRITÉ ET LA SÉCURITÉ

<b>Tableau 5.3</b>			
<b>Nombre d'auteurs présumés de violence conjugale selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1997 et 2000</b>			
<b>Groupes d'âge</b>	<b>1997</b>	<b>2000</b>	
	<b>Auteurs présumés (hommes)</b>	<b>Auteurs présumés (hommes)</b>	<b>Auteurs présumés (femmes)</b>
12-17 ans	107	188	61
18-24 ans	1 449	1 878	351
25-29 ans	1 720	1 835	260
30-39 ans	4 159	4 551	687
40-49 ans	2 123	2 837	315
50-59 ans	703	954	81
60-69 ans	218	240	12
70 ans et plus	70	102	11
<b>Total</b>	<b>10 549</b>	<b>12 585</b>	<b>1 778</b>

Source : Ministère de la Sécurité publique, Statistiques sur la violence conjugale.

# L'INTÉGRITÉ ET LA SÉCURITÉ

## Tableau 5.4

### Victimes présumées d'infractions sexuelles, jeunes et adultes<sup>1</sup>, et taux de victimisation<sup>2</sup>, selon le sexe et la région, 1997 et 2000

Région	1997												2000																	
	Nombre						Taux par 100 000						Nombre						Taux par 100 000											
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes			Femmes			Hommes			Femmes			Hommes								
	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Adultes	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Adultes	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Adultes	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Adultes	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Adultes	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Adultes	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Adultes	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Adultes						
<b>Bas-Saint-Laurent</b>																														
Agression sexuelle	53	31	13	1	228,3	37,8	53,9	1,3	52	25	13	4	250,9	30,2	61,0	5,0														
Autres infractions d'ordre sexuel	8	3	7	2	34,5	3,7	29,0	2,5	18	3	3	1	86,9	3,6	14,1	1,3														
Total	61	34	20	3	262,7	41,4	82,9	3,8	70	28	16	5	337,8	33,8	75,0	6,3														
<b>Saguenay—Lac-Saint-Jean</b>																														
Agression sexuelle	61	28	15	7	174,3	25,5	40,5	6,4	66	35	12	2	211,8	31,2	36,7	1,8														
Autres infractions d'ordre sexuel	19	8	2	1	54,3	7,3	5,4	0,9	16	6	9	0	51,4	5,4	27,5	0,0														
Total	80	36	17	8	228,5	32,7	45,9	7,4	82	41	21	2	263,2	36,6	64,2	1,8														
<b>Capitale-Nationale</b>																														
Agression sexuelle	147	72	63	13	230,6	27,0	94,2	5,3	116	92	46	16	192,9	33,9	73,2	6,3														
Autres infractions d'ordre sexuel	31	6	15	3	48,6	2,2	22,4	1,2	14	8	5	0	23,3	2,9	8,0	0,0														
Total	178	78	78	16	279,2	29,2	116,6	6,5	130	100	51	16	216,2	36,9	81,1	6,3														
<b>Mauricie</b>																														
Agression sexuelle	34	26	14	2	123,9	24,1	47,9	2,0	65	32	35	3	260,0	29,3	131,5	2,9														
Autres infractions d'ordre sexuel	23	5	3	3	83,8	4,6	10,3	3,0	19	6	9	2	76,0	5,5	33,8	2,0														
Total	57	31	17	5	207,7	28,7	58,2	5,0	84	38	44	5	336,0	34,8	165,3	4,9														
<b>Estrie</b>																														
Agression sexuelle	37	35	16	1	114,0	31,3	46,8	0,9	46	27	8	3	148,6	23,4	24,4	2,7														
Autres infractions d'ordre sexuel	26	4	4	0	80,1	3,6	11,7	0,0	19	5	3	1	61,4	4,3	9,1	0,9														
Total	63	39	20	1	194,2	34,9	58,5	0,9	65	32	11	4	210,0	27,8	33,5	3,6														
<b>Montréal</b>																														
Agression sexuelle	379	486	96	31	220,0	63,7	53,4	4,5	384	529	77	39	221,9	68,8	42,8	5,6														
Autres infractions d'ordre sexuel	152	54	70	13	88,2	7,1	38,9	1,9	257	47	78	6	148,5	6,1	43,4	0,9														
Total	531	540	166	44	308,2	70,8	92,3	6,4	641	576	155	45	370,4	74,9	86,2	6,4														



**Tableau 5.4**

**Victimes présumées d'infractions sexuelles, jeunes et adultes<sup>1</sup>, et taux de victimisation<sup>2</sup>, selon le sexe et la région, 1997 et 2000**

Région	1997										2000																																					
	Nombre					Taux par 100 000					Nombre					Taux par 100 000																																
	Femmes		Hommes			Femmes		Hommes			Femmes		Hommes			Femmes		Hommes																														
	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes	Jeunes Adultes																																		
<b>Laval</b>	42	38	15	2	109,2	28,3	37,5	1,6	65	42	12	1	170,4	29,9	30,5	0,8	16	4	2	0	41,6	3,0	5,0	0,0	15	2	8	1	39,3	1,4	20,3	0,8	58	42	17	2	150,7	31,3	42,5	1,6	80	44	20	2	209,7	31,3	50,8	1,5
<b>Lanaudière</b>	64	30	30	3	130,5	20,9	57,6	2,1	51	23	28	5	107,7	15,3	55,8	3,3	39	12	19	0	79,5	8,4	36,5	0,0	39	11	6	2	82,4	7,3	12,0	1,3	103	42	49	3	209,9	29,3	94,1	2,1	90	34	34	7	190,1	22,6	67,8	4,7
<b>Laurentides</b>	91	48	37	4	164,2	28,5	64,0	2,4	101	41	25	6	184,7	22,8	43,8	3,4	36	15	11	3	65,0	8,9	19,0	1,8	46	6	12	1	84,1	3,3	21,0	0,6	127	63	48	7	229,1	37,5	83,0	4,2	147	47	37	7	268,8	26,1	64,8	3,9
<b>Montérégie</b>	291	105	101	16	187,7	21,1	61,9	3,3	254	143	101	18	170,8	27,8	64,8	3,6	105	26	44	4	67,7	5,2	27,0	0,8	90	21	21	3	60,5	4,1	13,5	0,6	396	131	145	20	255,4	26,3	88,8	4,2	344	164	122	21	231,4	31,8	78,3	4,2
<b>Centre-du-Québec</b>	33	16	6	1	126,9	19,0	21,9	1,2	28	24	21	1	115,2	27,6	81,9	1,2	13	3	7	1	50,0	3,6	25,5	1,2	22	9	4	1	90,5	10,4	15,6	1,2	46	19	13	2	176,9	22,6	47,4	2,4	50	33	25	2	205,8	38,0	97,5	2,3
<b>Ensemble du Québec</b>	1 460	1 084	470	105	179,3	37,6	55,0	3,8	1 548	1 159	453	113	198,1	39,2	55,5	4,0	551	165	211	43	67,7	5,7	24,7	1,6	666	151	206	23	85,2	5,1	25,2	0,8	<b>2 011</b>	<b>1 249</b>	<b>681</b>	<b>148</b>	<b>247,0</b>	<b>43,3</b>	<b>79,7</b>	<b>5,4</b>	<b>2 214</b>	<b>1 310</b>	<b>659</b>	<b>136</b>	<b>283</b>	<b>44</b>	<b>80,7</b>	<b>4,8</b>

1. Sauf les victimes dont l'âge déclaré est inconnu, douteux ou non conforme à la réalité.

2. Nombre de victimes par 100 000 jeunes ou adultes, femmes ou hommes (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

## L'INTÉGRITÉ ET LA SÉCURITÉ

**Tableau 5.5**

**Victimes présumées de violence conjugale  
selon le sexe et les régions administratives, Québec, 1997 et 2000**

Régions administratives	1997			2000		
	Femmes (n)	Hommes (n)	Total (deux sexes)	Femmes (n)	Hommes (n)	Total (deux sexes)
Bas-Saint-Laurent	262	36	298	263	41	304
Saguenay–Lac-Saint-Jean	358	58	416	386	68	454
Capitale-Nationale	831	100	931	885	116	1 001
Mauricie	292	43	335	279	57	336
Estrie	327	43	370	344	37	381
Montréal	4 429	661	5 090	5 610	1002	6 612
Outaouais	648	119	767	622	131	753
Abitibi-Témiscamingue	211	34	245	225	47	272
Côte-Nord	224	35	259	225	60	285
Nord-du-Québec	41	6	47	148	15	163
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	124	24	148	175	31	206
Chaudière-Appalaches	337	35	372	308	44	352
Laval	474	85	559	542	98	640
Lanaudière	509	63	572	556	92	648
Laurentides	592	80	672	609	96	705
Montérégie	1 729	248	1 977	2 006	389	2 395
Centre-du-Québec	171	21	192	276	41	317
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>11 559</b>	<b>1 691</b>	<b>13 250</b>	<b>13 459</b>	<b>2 365</b>	<b>15 824</b>

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, Statistiques sur la violence conjugale.

## L'INTÉGRITÉ ET LA SÉCURITÉ

Tableau 5.6

### Personnes âgées présumées victimes<sup>1</sup> d'infractions au Code criminel selon le groupe d'âge, le sexe et la région, Québec, 1997 et 2000

Région	1997						2000					
	65 ans ou plus			Total de l'ensemble des victimes			65 ans ou plus			Total de l'ensemble des victimes		
	Femmes	Hommes	Sexes réunis	Femmes	Hommes	Sexes réunis	Femmes	Hommes	Sexes réunis	Femmes	Hommes	Sexes réunis
Bas Saint-Laurent	15	17	32	597	608	1 205	17	22	39	666	650	1 316
Saguenay-Lac-Saint-Jean	16	27	43	844	920	1 764	14	25	39	884	935	1 819
Capitale-Nationale	37	47	84	2 209	2 136	4 345	40	51	91	2 253	2 382	4 635
Mauricie	14	17	31	691	690	1 381	18	19	37	751	809	1 560
Estrie	10	18	28	697	677	1 374	14	14	28	756	723	1 479
Montréal	218	231	449	10 135	9 305	19 440	321	383	704	13 069	12 891	25 960
Outaouais	15	25	40	1 383	1 229	2 612	22	35	57	1 800	1 655	3 455
Abitibi-Témiscamingue	9	8	17	535	502	1 037	9	15	24	560	548	1 108
Côte-Nord	11	13	24	568	479	1 047	11	7	18	524	543	1 067
Nord-du-Québec	0	0	0	67	62	129	0	0	0	231	129	360
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9	10	19	307	293	600	14	11	25	430	409	839
Chaudière-Appalaches	9	20	29	673	652	1 325	6	21	27	708	735	1 443
Laval	15	14	29	958	850	1 808	23	25	48	1 113	948	2 061
Lanaudière	13	26	39	1 054	1 055	2 109	18	30	48	1 194	1 147	2 341
Laurentides	15	27	42	1 343	1 210	2 553	23	38	61	1 358	1 433	2 791
Montréal	61	77	138	3 819	3 553	7 372	65	118	183	4 534	4 444	8 978
Centre-du-Québec	5	5	10	454	411	865	9	20	29	634	655	1 289
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>472</b>	<b>582</b>	<b>1 054</b>	<b>26 334</b>	<b>24 632</b>	<b>50 966</b>	<b>624</b>	<b>834</b>	<b>1 458</b>	<b>31 465</b>	<b>31 036</b>	<b>62 501</b>

<sup>1</sup> Excluant la catégorie d'infractions « vol qualifié ou extorsion », étant donné que le programme DUC 2 n'oblige pas l'enregistrement systématique des victimes, ainsi que les victimes dont l'âge déclaré est inconnu, douteux ou non conforme à la réalité.

Source : Ministère de la Sécurité publique, Service de la recherche et de la lutte au crime organisé pour le Secrétariat à la condition féminine, septembre 2002. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

# L'INTÉGRITÉ ET LA SÉCURITÉ

Tableau 5.7

## Victimes d'infractions criminelles selon la relation avec l'auteur présumé, la catégorie d'infractions et le sexe, Québec, 1997

Infractions contre la personne <sup>1</sup>	IDENTITÉ DE L'AUTEUR PRÉSUMÉ (FEMMES VICTIMES)										
	Total	Conjoint/e	Ex-conjoint/e	Parent	Enfant	Autre membre de la famille	Amie intime	Relations d'affaires	Connaissance	Étranger/ère	Inconnu/e
Homicide	37	8	3	5	1	4	1	2	5	4	4
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	81	20	19	3	1	4	8	0	11	9	6
Voies de fait	14 744	4 551	2 405	487	391	645	920	468	2 686	1 809	382
Agression sexuelle (voies de fait)	2 583	80	84	292	7	362	96	98	806	617	141
<b>Voies de fait - Total</b>	<b>17 327</b>	<b>4 631</b>	<b>2 489</b>	<b>779</b>	<b>398</b>	<b>1 007</b>	<b>1 016</b>	<b>566</b>	<b>3 492</b>	<b>2 426</b>	<b>523</b>
Autres infractions d'ordre sexuel	496	2	5	103	1	90	12	28	203	224	56
Enlèvement ou séquestration	1 977	63	73	54	4	7	37	6	44	173	35
Harcèlement criminel	5 562	43	881	20	20	48	134	81	472	200	78
Menaces	202	14	77	8	129	279	213	339	1 513	693	298
Autres	26 408	5 261	4 992	1 147	555	1 441	1 430	1 027	5 786	3 749	1 020
Infractions contre la personne <sup>1</sup>	IDENTITÉ DE L'AUTEUR PRÉSUMÉ (HOMMES VICTIMES)										
	Total	Conjoint/e	Ex-conjoint/e	Parent	Enfant	Autre membre de la famille	Amie intime	Relations d'affaires	Connaissance	Étranger/ère	Inconnu/e
Homicide	90	3	0	10	1	3	2	2	17	16	36
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	16	1	0	3	0	0	3	1	3	4	1
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	205	8	2	4	2	6	3	3	69	75	33
Voies de fait	17 841	476	423	448	216	534	213	1 270	5 881	7 000	1 380
Agression sexuelle (voies de fait)	584	4	2	72	2	83	19	16	263	90	33
<b>Voies de fait - Total</b>	<b>18 425</b>	<b>480</b>	<b>425</b>	<b>520</b>	<b>218</b>	<b>617</b>	<b>232</b>	<b>1 286</b>	<b>6 144</b>	<b>7 090</b>	<b>1 413</b>
Autres infractions d'ordre sexuel	255	0	1	26	0	13	5	6	110	74	20
Enlèvement ou séquestration	424	1	1	53	2	14	1	17	59	229	47
Harcèlement criminel	6 150	51	257	125	77	288	84	765	2 571	1 473	459
Menaces	75	0	9	6	0	3	0	3	29	11	14
Autres	26 338	548	815	751	310	972	357	2 158	9 305	9 061	2 061

<sup>1</sup> Excluant la catégorie d'infractions « vol qualifié ou extorsion » étant donné que le programme DUC 2 n'oblige pas l'enregistrement systématique des victimes.

Source : Ministère de la Sécurité publique, Service de la recherche et de la lutte au crime organisé pour le Secrétariat à la condition féminine, septembre 2002. Données du programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et la police régionale Kativik, extraites le 1<sup>er</sup> mars 2002.

# L'INTÉGRITÉ ET LA SÉCURITÉ

Tableau 5.8

## Victimes d'infractions criminelles selon la relation avec l'auteur présumé, la catégorie d'infractions et le sexe, Québec, 2000

Infractions contre la personne <sup>1</sup>	Total	IDENTITÉ DE L'AUTEUR PRÉSUMÉ (FEMMES VICTIMES)										
		Conjoint/e	Ex-conjoint/e	Parent	Enfant	Autre membre de la famille	Ami/e intime	Relations d'affaires	Connaissance	Étranger/ère	Inconnu/e	
Homicide	39	7	3	6	0	1	4	0	4	0	4	10
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	70	20	18	2	0	0	8	0	10	0	7	5
Voies de fait	17 558	5 336	2 793	568	523	753	915	748	3 376	2 129	417	417
Agression sexuelle (voies de fait)	2 751	72	117	267	5	404	122	133	921	607	103	103
<b>Voies de fait - Total</b>	<b>20 309</b>	<b>5 408</b>	<b>2 910</b>	<b>835</b>	<b>528</b>	<b>1 157</b>	<b>1 037</b>	<b>881</b>	<b>4 297</b>	<b>2 736</b>	<b>520</b>	<b>520</b>
Autres infractions d'ordre sexuel	828	4	6	97	0	132	23	22	278	215	51	51
Enlèvement ou séquestration	503	90	89	29	5	15	36	13	59	140	27	27
Harcelement criminel	2 799	46	1 259	26	33	87	170	121	670	263	124	124
Menaces	6 991	572	1 667	150	198	333	261	569	2 063	865	313	313
Autres	48	7	10	5	1	2	2	2	8	7	4	4
<b>Total</b>	<b>31 590</b>	<b>6 154</b>	<b>5 962</b>	<b>1 150</b>	<b>765</b>	<b>1 727</b>	<b>1 541</b>	<b>1 608</b>	<b>7 389</b>	<b>4 239</b>	<b>1 055</b>	<b>1 055</b>
Infractions contre la personne <sup>1</sup>	Total	IDENTITÉ DE L'AUTEUR PRÉSUMÉ (HOMMES VICTIMES)										
		Conjoint/e	Ex-conjoint/e	Parent	Enfant	Autre membre de la famille	Ami/e intime	Relations d'affaires	Connaissance	Étranger/ère	Inconnu/e	
Homicide	108	1	2	5	1	1	4	1	25	22	46	46
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	9	0	0	0	0	0	1	1	0	5	2	2
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	238	8	8	7	1	10	6	7	75	92	24	24
Voies de fait	22 088	754	607	518	243	757	320	1 766	7 216	8 559	1 348	1 348
Agression sexuelle (voies de fait)	573	2	1	104	1	114	7	25	225	74	20	20
<b>Voies de fait - Total</b>	<b>22 661</b>	<b>756</b>	<b>608</b>	<b>622</b>	<b>244</b>	<b>871</b>	<b>327</b>	<b>1 791</b>	<b>7 441</b>	<b>8 633</b>	<b>1 368</b>	<b>1 368</b>
Autres infractions d'ordre sexuel	232	0	0	36	0	44	4	9	68	61	10	10
Enlèvement ou séquestration	335	2	2	40	2	11	3	15	55	173	32	32
Harcelement criminel	994	3	199	11	13	28	37	95	414	142	52	52
Menaces	8 322	80	339	119	126	388	112	1 218	3 384	2 082	474	474
Autres	43	1	4	1	2	1	0	7	15	7	5	5
<b>Total</b>	<b>32 942</b>	<b>851</b>	<b>1 162</b>	<b>841</b>	<b>389</b>	<b>1 354</b>	<b>494</b>	<b>3 144</b>	<b>11 477</b>	<b>11 217</b>	<b>2 013</b>	<b>2 013</b>

<sup>1</sup> Excluant la catégorie d'infractions « vol qualifié ou extorsion » étant donné que le programme DUC 2 n'oblige pas l'enregistrement systématique des victimes.

## LA PARTICIPATION CITOYENNE ET L'EXERCICE DU POUVOIR

### De quoi s'agit-il?

La participation citoyenne et l'exercice du pouvoir ont en commun la contribution des femmes et des hommes d'une collectivité aux gestes qui façonnent leur milieu de vie; ils se distinguent parce qu'ils s'exercent à des niveaux différents. Toute action accomplie dans une communauté par une citoyenne ou un citoyen pour en accroître la qualité de vie, toute opinion émise à cette fin, toute décision prise à cet effet, contribue à la santé démocratique. Une société étant naturellement composée en parts quasi égales de femmes et d'hommes, la démocratie, fondée sur des valeurs d'égalité et de dignité, exige que les femmes et les hommes aient un égal accès à ces deux modes d'intervention sur le devenir collectif.

La citoyenneté a d'abord un sens juridique. Elle se définit par les droits dont chacune et chacun dispose dans une société démocratique, soit les droits civils, libertés personnelles et égalité devant la loi notamment; les droits politiques, droit de vote et d'éligibilité principalement; les droits sociaux, droit au travail, à la sécurité économique, à l'éducation et aux services de santé; et enfin les droits culturels liés en particulier à l'identité, à l'appartenance, au patrimoine et aux valeurs collectives. À la notion de droits s'ajoute la notion de responsabilités assumées librement et volontairement quand nous abordons ici la notion de participation citoyenne.

La participation citoyenne active renvoie ainsi à la responsabilité de chacune et de chacun de faire sa part, de s'informer, de défendre ses points de vue, de participer aux débats collectifs et de contribuer dans la mesure de ses capacités à l'amélioration continue de sa qualité de vie et de celle de son milieu. Elle invite à une prise de conscience, à une réflexion sur ce qui nous permet de mieux vivre ensemble, sur les valeurs au nom desquelles on cherche à résoudre les différends qui opposent inévitablement les personnes ou les groupes entre eux. Il importe donc de préciser qu'en toute santé démocratique, la participation citoyenne peut se construire légitimement dans la critique et la contestation de l'ordre établi.

La notion de citoyenneté « se caractérise par le rapport d'appartenance de l'individu à la communauté, par les droits et les devoirs qui y sont rattachés, mais surtout par la règle de l'égalité qui fonde les statuts, les droits et les devoirs »<sup>1</sup>.

Le pouvoir comprend des sphères multiples : le pouvoir économique, en plein essor, où les femmes se heurtent au « plafond de verre »; le pouvoir médiatique, nettement amplifié par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, où les femmes tardent à être reconnues en tant qu'expertes; et enfin, le pouvoir politique et les

---

<sup>1</sup> Jules DUCHASTEL, *De l'universel au particulier. De l'individu citoyen au citoyen incorporé*, dans Yves BOISVERT, Jacques HAMEL et Marc MOLGAT, avec la collaboration de Bjenk ELLEFSON, *Vivre la citoyenneté. Identité, appartenance et participation*, 2000, Liber, p. 39-54.

institutions qui en dérivent, qui assurent une certaine régulation sur les deux autres et où, malgré les obstacles et les résistances, les femmes sont davantage en mesure de briguer des postes de commande.

Le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes est essentiellement une question de santé démocratique; c'est l'expression achevée du respect du principe de l'égalité entre eux. Les femmes représentent la moitié de la population de même que la moitié ou presque de tous les sous-groupes qui composent tout segment de population.

Le principe de l'égalité exige donc qu'elles puissent en parts égales participer à la prise de décision sur toute question qui oriente les destinées collectives et qu'elles puissent également soumettre à la discussion toute question qui leur apparaît capitale au regard du développement de cette collectivité.

### **Sur le plan international**

Les technologies de l'information et de la communication permettent aux femmes et aux groupes de femmes d'établir de nouvelles solidarités et de nouvelles stratégies de transformation sociale à l'échelle planétaire. Ces nouveaux outils de mobilisation, de résistance et de développement leur donnent la parole, leur permettent d'échanger leurs points de vue, de publier leurs recherches, de créer des réseaux d'entraide.

L'accès et la participation des femmes aux médias et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication sont des préoccupations partagées par la communauté internationale. « Les femmes et les médias » est notamment un des domaines prioritaires définis dans le Programme d'action de Beijing<sup>2</sup>. Les gouvernements participants se sont assigné deux objectifs stratégiques en la matière, soit : « Permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux participer à la prise des décisions dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et des nouvelles techniques de communication » et « Promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias », une assertion réaffirmée lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies : « Les femmes en l'an 2000 : Égalité, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »<sup>3</sup>. En outre, la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies a réussi en partie à faire inscrire les questions de genre à l'ordre du jour du Sommet mondial sur la société de l'information, à Genève, du 10 au 12 décembre 2003 et à Tunis, en 2005.

L'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui a trait à l'utilisation d'Internet aurait été observée aux États-Unis à l'occasion d'un sondage réalisé par la firme Harris Interactive le 17 avril 2002 : pour la première fois, les femmes constituaient 51 % de la population internautes américaine. Toutefois, l'accès à Internet n'est pas également

---

<sup>2</sup> Programme adopté à l'occasion de la *Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes* (Nations Unies, Beijing, du 4 au 15 septembre 1995); section J du *Rapport de la Conférence* (paragraphe 234 à 245 inclusivement, p. 120 à 124).

<sup>3</sup> Communément appelée Conférence de Beijing + 5, New York, du 5 au 9 juin 2000.

répandu et beaucoup de femmes sont encore exclues du réseau, que ce soit en raison de facteurs liés à la pauvreté, au manque d'instruction, à l'accès aux ressources ou à toute autre entrave. Cependant, Internet existe maintenant partout et il constitue un levier important de synergie internationale, l'action des unes étant renforcée par l'adhésion des autres et par les pressions qu'elles peuvent ainsi exercer sur leurs institutions respectives.

La mondialisation des échanges entraîne aussi une plus grande mobilité des populations et un métissage des cultures. L'immigration peut aussi avoir pour conséquence un enrichissement mutuel de la société d'accueil et des personnes immigrantes si l'intégration sociale des personnes nouvellement arrivées, femmes et hommes, est réussie, c'est-à-dire s'il y a respect des valeurs fondamentales de la société d'accueil et échanges entre les différentes cultures en présence.

En ce qui a trait au partage du pouvoir, les modes de scrutin de même que les systèmes politiques diffèrent d'un pays à l'autre. Un examen des conditions les plus souhaitables en vue d'atteindre la parité de représentation dans les institutions démocratiques reste à réaliser. Certains pays ont instauré des règles coercitives ou fortement incitatives afin de forcer les partis à faire plus de place aux femmes. La France a notamment créé, en octobre 1995, l'*Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes*, service institué auprès du Premier ministre qui contribue, par sa fonction d'expertise, à l'élaboration de politiques publiques en faveur de l'égalité entre les sexes. La France a aussi promulgué la loi du 6 juin 2000 « relative à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ».

Le niveau de participation des femmes dans les assemblées législatives à travers le monde nous apparaît comme un indicateur significatif de la situation du partage du pouvoir dans son ensemble sur le plan international. Des 128 pays pour lesquels nous détenons des renseignements pour l'année 2002, seulement 11 comptent 30 % et plus de femmes dans leurs rangs, la Suède venant en tête avec 42,7 %. Le Québec, où l'Assemblée nationale accueille 28 % de femmes à la fin de 2002, se situerait au 14<sup>e</sup> rang s'il était du nombre. Le Canada, pour sa part, détient le 34<sup>e</sup> rang avec 20,6 % de femmes députées. Dix pays n'atteignent pas la proportion de 1 % et 8 d'entre eux ne comptent aucune femme dans leur assemblée législative. Dans l'ensemble canadien, territoires compris, le Québec se classe au 1<sup>er</sup> rang des 13 gouvernements.

## **L'évolution récente au Québec**

### **Les communications**

Au Québec, comme en bien des endroits du globe, il semble plus difficile pour les femmes que pour les hommes d'accéder au pouvoir médiatique. En 1987, seulement 18,6 % des journalistes étaient des femmes, alors qu'en 1996, elles comptaient pour

22,8 % des journalistes du Québec<sup>4</sup>. À cette faible présence des Québécoises dans les organisations médiatiques s'ajoute un autre phénomène qui contribue à l'invisibilité des femmes à la télévision<sup>5</sup>: entre mars et juin 1998, au Québec, moins du quart des personnes médiatisées dans les bulletins de nouvelles de fin de soirée sont des femmes. Ces dernières sont interviewées surtout à titre de citoyennes, rarement à titre d'expertes ou de politiciennes (tableau 6.1). Même si les données n'ont pas été complétées pour les années antérieures, celles de 1998 décrivent une situation discriminatoire d'autant plus alarmante qu'elle est en partie inconsciente et d'autant plus grave que la télévision domine tous les autres médias tant dans le divertissement que dans l'information. Son seul concurrent potentiel pour l'avenir est le réseau Internet.

Au cours de la dernière décennie, les nouvelles technologies de l'information et de la communication n'ont pas encore pénétré tous les milieux, mais elles sont devenues indispensables, en bien des endroits, aussi bien pour l'information de plus en plus accessible en ligne exclusivement que pour les échanges dans le cyberspace.

Sur un plan individuel, au Québec, en 1999, 22,7 % des femmes vivant seules et 40,8 % des hommes vivant seuls disposent d'un ordinateur à domicile (tableau 6.2) et 7,9 % des femmes seules et 21,2 % des hommes seuls y ont un abonnement à Internet. Toutefois, 50,6 % des jeunes femmes de 15 à 24 ans vivant seules et 53,2 % des hommes du même âge vivant seuls possèdent un ordinateur à domicile. Le plus grand écart entre les sexes se manifeste chez les gens de 25 à 34 ans, alors que 36,2 % des femmes seules et 56,4 % des hommes seuls de cette cohorte possèdent un ordinateur à domicile. Au-delà de 35 ans, chez les femmes comme chez les hommes, plus on avance en âge, moins on a tendance à avoir un ordinateur à domicile.

En ce qui concerne l'abonnement des personnes seules à Internet à domicile, les jeunes femmes de 15 à 24 ans sont davantage branchées que les hommes de leur âge : 38,3 % contre 32,6 %. C'est encore entre 25 et 34 ans que le fossé est le plus profond, cette fois au désavantage des femmes : 12,7 % des femmes seules et 35,8 % des hommes seuls de cette cohorte ont un abonnement à Internet à domicile (tableau 6.3).

Si l'on considère les ménages, il n'est guère possible de comparer les taux de branchement entre les familles dirigées par un homme et celles qui le sont par une femme. Ces dernières étant principalement composées de femmes seules ou de chefs de familles monoparentales, les écarts de revenu priment sur tout autre facteur. La disparité de revenu entre les ménages apparaît en effet comme un facteur déterminant à cet égard (tableau 6.4).

---

<sup>4</sup> Florian SAUVAGEAU et David PRITCHARD, *Les journalistes canadiens, un portrait de fin de siècle*, Sainte-Foy, Les Presses de l'université Laval, 1999, p. 44. Les données de 1987 proviennent de Judith DUBOIS, *Les femmes et l'information : Étude statistique de la place des femmes dans les médias québécois* dans *Communication*, 9, p. 111-122, hiver 1988.

<sup>5</sup> Ignacio Ramonet, directeur du *Monde diplomatique*, estime que les médias sont le deuxième pouvoir, après le pouvoir économique et financier et devant le pouvoir politique. Source : Ignacio RAMONET, *Non soumises* dans *Manière de voir*, 68, *Femmes rebelles*, mars-avril 2003, p. 6-7.

Toutefois, la proportion des Québécoises qui utilisent Internet est en augmentation continue, étant passée de 33,7 % en 2000 à 48,1 % en 2002; elle augmente plus vite que la proportion d'internautes chez les hommes qui est passée de 46,1 % en 2000 à 56,9 % en 2002<sup>6</sup>. La période de référence trop courte ne permet pas d'extrapolation pour l'avenir.

Pour les groupes de femmes, les technologies de l'information et de la communication contribuent à renforcer la citoyenneté et à contrer l'exclusion. Selon le Centre de documentation et d'éducation des adultes et de la condition féminine (CDEACF), les groupes de femmes utilisent Internet pour le courrier électronique, la recherche d'information, la recherche de financement et la diffusion de renseignements sur eux-mêmes et leurs activités. Le Centre estime qu'à l'automne 2001, quelque 400 groupes de femmes avaient un accès à Internet; une centaine d'entre eux possédaient un site web. C'est un progrès par rapport à 1996 où l'on comptait moins de 10 groupes branchés, mais on est à mi-chemin du parcours puisque quelque 900 groupes de femmes sont répertoriés au Québec.

### **Les postes de pouvoir**

Au Québec, après l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux femmes le 25 avril 1940, ce n'est qu'en 1961 qu'une première élue accède à l'enceinte parlementaire. Ce n'est que quinze ans plus tard, soit en 1976, que l'Assemblée nationale compte plus d'une femme dans ses rangs. Il faut attendre le milieu des années 80 pour que les candidates élues à l'Assemblée nationale dépassent la dizaine. De 1990 à 2002, le nombre de députées est passé de 23 (18,3 %) à 35 (28,0 %), ce qui représente une augmentation de plus de 50,0 % (tableau 6.5).

C'est au niveau de la politique municipale que les gains pour les femmes sont les plus modestes. Alors qu'en 1990 elles détenaient 18,4 % des postes de conseillères municipales, elles n'accèdent toujours pas en 2001 au quart de ces postes (23,8 %). La progression est aussi très faible pour les mairesses. L'effet des fusions municipales au Québec sur la représentativité des femmes et des hommes aux postes de pouvoir dans les instances municipales reste à préciser.

Dans les instances administratives publiques, la représentation des femmes a beaucoup progressé passant de 13,4 % des postes de la haute fonction publique en 1990 à 37,5 % en 2002. La progression est également marquée chez les cadres supérieures et les cadres intermédiaires, ce qui augmente sensiblement le nombre de candidates éventuelles à de plus hautes fonctions.

Dans les instances judiciaires, on constate aussi une progression de la représentativité des femmes depuis 1990. Ces dernières comptent en 2002 pour environ le quart des juges nommés à la Cour d'appel, à la Cour supérieure et à la Cour du Québec.

---

<sup>6</sup> Éric LACROIX, *Sondage NETendances 2002 : Utilisation d'Internet au Québec*, Léger Marketing et le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO).

Toutefois, il semble plus difficile pour les femmes d'accéder à la Cour municipale où elles ne comptaient que pour 2,0 % des juges en 1990 et 6,5 % en 2002.

Quant à la représentation des femmes dans les principales instances locales et régionales (tableaux 6.6 et 6.7), force est de constater que les femmes se taillent plus facilement une place dans le secteur social que dans le secteur économique. En 2002, elles sont pratiquement à parité dans les secteurs de l'éducation et de la santé où elles forment la majorité de la main-d'œuvre mais demeurent sous-représentées comme membres des conseils d'administration des centres locaux de développement, et comme membres des conseils d'administration des conseils régionaux de développement.

Au cours de la dernière décennie, les femmes ont enregistré des gains dans le partage des postes de pouvoir, mais la parité est encore loin. Les plus grands progrès résident possiblement dans la prise de conscience de cette sous-représentation et dans l'émergence d'une volonté gouvernementale ferme d'accroître le nombre de femmes dans les postes de commande, et ce, tant sur le plan local que sur le plan régional ou provincial.

En 1995, le livre vert intitulé *Décentralisation, un choix de société* soulevait la question de l'importance d'associer les femmes à l'exercice du pouvoir. Cette volonté a été réaffirmée par l'adoption, en 1997, de la cinquième orientation de la Politique gouvernementale en matière de condition féminine, *Un avenir à partager...* portant sur la place des femmes dans le développement des régions, de façon concomitante à la Politique de soutien au développement local et régional. L'instauration en 1999 du programme *À égalité pour décider* destiné à soutenir financièrement l'action des organismes à but non lucratif qui travaillent à l'augmentation du nombre de femmes dans les instances locales et régionales témoigne aussi de cette volonté.

Plus récemment, sur la scène provinciale, la représentation féminine encore insuffisante dans les postes électifs a été soumise à la réflexion lors de la consultation en vue des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques. À cette occasion, tant le mode de scrutin que les pratiques actuelles ont été mis en question et documentés.

## **Les perspectives au Québec**

### **La participation citoyenne**

Au Québec, le mouvement associatif est fortement représenté par les groupes de femmes, solidement enracinés et agissant tant au niveau local que régional ou provincial et même international. Qu'il s'agisse de groupes de pression, de groupes de défense des droits, de groupes d'action sociale et d'éducation, c'est toujours l'expression d'une participation citoyenne active et responsable. Il en va de même pour l'engagement syndical. Tous ces groupes sont au cœur des transformations sociales

qui ont permis aux Québécoises de progresser vers une plus grande autonomie au cours des dernières décennies.

Les organismes communautaires « renouvellent ou créent des lieux d'appartenance dans un monde fragmenté, fissuré, [...] retissent des liens sociaux, base de la citoyenneté. [...] Ils jouent une fonction prophétique en disant l'indicible, le laid, l'exclu et en révélant les potentialités subversives. [...] Ils sont des lieux de démocratisation par l'élargissement des canaux de participation autres que le seul vote; l'importance attachée aux processus décisionnels qui permettent de comprendre les enjeux d'une situation, d'une problématique afin de pouvoir prendre position; la création d'espaces publics indépendants des structures officielles et institutionnalisées de représentation; l'exercice de droits qui autrement resteraient théoriques. [...] Ils permettent donc le renouvellement constant de la démocratie participative. [...] Ils sont des lieux d'exercice de la responsabilité face à la nécessité de penser, à la parole publique contre le silence. »<sup>7</sup>

Quels sont les obstacles susceptibles de compromettre l'expansion de la participation citoyenne? La première condition d'une action efficace réside dans l'accès à une information complète et de qualité, de façon à pouvoir prendre des positions éclairées et à faire des choix conséquents à l'examen des données et l'évaluation des avantages et inconvénients potentiels. Les nouvelles technologies offrent à cet égard des possibilités indiscutables aux personnes et aux groupes qui y ont accès. Elles sont devenues indispensables pour favoriser le transfert d'information aux groupes de femmes qui vivent en région éloignée, notamment les femmes autochtones des diverses nations dispersées sur le territoire québécois.

Par contre, les nouvelles technologies présentent aussi des risques de marginalisation encore plus grands pour les personnes qui n'ont ni les ressources ni la capacité d'y accéder. C'est un motif majeur pour que les actions d'éducation populaire des groupes communautaires soient maintenues, assurant ainsi une information adéquate là où les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont peu présentes.

Par ailleurs, si les organismes communautaires sont des lieux privilégiés de participation citoyenne pour les femmes, ils peuvent aussi agir comme révélateurs de qualités d'organisation, de persuasion et de leadership, et devenir ainsi un terreau fertile pour l'apprentissage de l'exercice du pouvoir. Ces groupes ne peuvent cependant pas poursuivre leur mission de consolidation de la participation citoyenne sans un minimum de ressources, quelle que soit leur sphère d'activité.

### **L'exercice du pouvoir**

Les transformations sociales nécessaires à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes ne pourront pas s'opérer sans que les femmes ne participent de l'intérieur

---

<sup>7</sup> Lorraine GUAY, *Les organismes communautaires et la citoyenneté*, Bulletin de la Ligue des droits et libertés, vol. XV, n° 1, hiver 1996.

même des structures actuelles de pouvoir aux changements souhaités. C'est pourquoi nous nous penchons sur le pouvoir politique et ses institutions plutôt que sur le pouvoir économique ou médiatique.

Il faut noter de façon plus particulière sous ce rapport la situation des femmes autochtones dont, par l'absence de tradition égalitaire, la participation citoyenne à leur communauté semble complexe, et davantage encore pour celles qui sont mariées à des non-autochtones et pour celles qui vivent hors réserve; il en est de même pour les personnes nées sans reconnaissance de paternité d'un autochtone.

La trop faible représentation actuelle des femmes dans l'univers politique apparaît comme la résultante de l'ensemble des enjeux auxquels elles font face. En effet, la participation citoyenne et l'exercice du pouvoir exigent d'avoir une solide autonomie, de concilier avec succès les responsabilités professionnelles et la vie personnelle, sociale et familiale, d'avoir une bonne santé et de ne pas craindre pour son intégrité et sa sécurité.

Même si toutes ces conditions sont réunies, pour que les femmes pénètrent dans les cercles de pouvoir, des écueils demeurent : la résistance de certains hommes, plus à l'aise entre eux, à accueillir des femmes dans leurs rangs; les jeux d'alliances et de négociations auxquels se prêtent les hommes entre eux; les pratiques et les cultures institutionnelles encore mal adaptées à une gestion du temps compatible avec d'autres responsabilités.

À cela s'ajoute actuellement une critique des femmes et des groupes de femmes à l'égard du politique, en raison de la prédominance accordée par certaines instances aux impératifs du développement économique au détriment du progrès social dans la conjoncture de la mondialisation. En raison de ses modes de fonctionnement, de ses valeurs associées aux expériences masculines, l'univers politique demeure, de leur point de vue, inhospitalier et peu accessible aux femmes.

Et pourtant, les véritables gains pour l'égalité entre les femmes et les hommes depuis que les femmes ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité sont survenus et se sont multipliés en particulier grâce à l'augmentation du nombre de femmes en politique active, à partir de la première femme députée qui a bataillé pour une réforme du code civil qui reconnaisse l'égalité économique des époux dans le mariage. C'est pourquoi il est de première importance que les femmes détiennent la moitié des postes de pouvoir, qu'elles portent à l'agenda politique les questions qui leur tiennent à cœur, qu'elles créent avec les hommes qui partagent leurs valeurs et leurs aspirations des alliances et des stratégies qui consolident les progrès et façonnent une société plus juste et plus égalitaire.

## **Dans les régions**

La participation égale des femmes au développement local et régional constitue un enjeu capital pour l'avenir, non seulement en raison du mouvement de décentralisation, mais parce que c'est le terrain où s'actualisent les politiques et les orientations du gouvernement, où elles prennent leurs dimensions réelles et concrètes.

En raison de la nouvelle distribution des pouvoirs et des responsabilités, les groupes de femmes locaux et régionaux sont de plus en plus sollicités pour défendre les intérêts des femmes au sein de nombreuses instances. L'action des groupes de femmes en région est souvent limitée par des ressources insuffisantes. Malgré la qualité de leur intervention, bien souvent les femmes en région ont l'impression que leur voix et leur action se situent dans un monde parallèle, les instances de développement régional étant essentiellement orientées vers l'aspect économique des dossiers.

Actuellement, les femmes ne sont pas suffisamment présentes à l'intérieur des instances locales et régionales, principalement au palier municipal. Un indicateur sûr d'une meilleure intégration du principe d'égalité pourrait peut-être résider dans une démarche globale de développement territorial où les préoccupations d'ordre social, environnemental et culturel seraient étroitement imbriquées aux rationalités d'ordre économique. Une telle situation serait un enrichissement pour tout le monde, les hommes comme les femmes.

À cet égard, il importe de préciser que les femmes en situation de pouvoir ne portent pas de mandats de représentation des besoins et des aspirations des femmes. Cependant, comme elles sont elles-mêmes des femmes, elles vivent au cœur des mêmes réalités et des mêmes problèmes que les autres femmes et sont de ce fait plus susceptibles d'inscrire à l'ordre du jour des discussions les questions qui préoccupent les femmes collectivement.

Comme bien des femmes ont fait l'apprentissage de la prise de parole, de l'argumentation, de la défense d'intérêts collectifs, de l'organisation, des alliances stratégiques et de la prise de décision dans leurs expériences de participation citoyenne, il faut maintenant qu'elles investissent en grand nombre les instances de pouvoir local, régional et national.



## LA CITOYENNETÉ ET LE POUVOIR

**Tableau 6.1**

**Répartition des femmes et des hommes interviewés  
par catégories d'intervention dans les bulletins de fin de soirée,  
entre le 2 mars et le 26 juin 1998**

	SRC		TVA		CBC	
	% F	% H	% F	% H	% F	% H
Politiciennes, politiciens	9,9	90,1	10,1	89,9	12,7	87,3
Expertes, experts	13,4	86,6	17,6	82,4	12,5	87,5
Citoyennes, citoyens	38,8	61,2	39,9	61,1	35,6	64,4
Leaders d'opinion	20,0	80,0	27,1	72,9	25,5	74,5
Gestionnaires publics	21,4	79,6	15,2	84,8	15,8	84,2
Gens d'affaires	16,5	83,5	15,2	84,8	11,0	89,0
<b>Total</b>	<b>19,4</b>	<b>81,6</b>	<b>22,4</b>	<b>77,6</b>	<b>21,0</b>	<b>79,0</b>

Source : Denis Monière et Julie Fortier, *Radioscopie de l'information télévisée au Canada*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2000, p. 65-66. Les auteurs de l'étude ont analysé 73 bulletins de fin de soirée diffusés par la SRC, TVA et la CBC entre le 2 mars et le 26 juin 1998. Ils ont analysé 2673 nouvelles et recensé toutes les interventions des femmes qui prennent la parole.

## LA CITOYENNETÉ ET LE POUVOIR

<b>Tableau 6.2</b>		
<b>Proportion des personnes seules ayant un ordinateur à domicile selon le sexe et l'âge, Québec, 1999</b>		
<b>Catégories d'âge</b>	<b>Femmes %</b>	<b>Hommes %</b>
15-24	50,6	53,2
25-34	36,2	56,4
35-44	36,6	44,0
45-54	27,3	42,0
55-64	24,8	29,2
65-74	14,7	20,4
75 et plus	5,2	0,0
<b>Total</b>	<b>22,7</b>	<b>40,8</b>

Source : Exploitation de données provenant de l'*Enquête sur les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois* 1999 du ministère de la Culture et des Communications pour le Secrétariat à la condition féminine, juin 2002.

## LA CITOYENNETÉ ET LE POUVOIR

<b>Tableau 6.3</b>		
<b>Proportion des personnes seules ayant un abonnement à Internet selon le sexe et l'âge, Québec, 1999</b>		
<b>Catégories d'âge</b>	<b>Femmes %</b>	<b>Hommes %</b>
15-24	38,3	32,6
25-34	12,7	35,8
35-44	10,2	12,9
45-54	10,7	21,9
55-64	2,3	17,0
65-74	6,0	10,0
75 et plus	0,8	0,0
<b>Total</b>	<b>7,9</b>	<b>21,2</b>

Source : Exploitation de données provenant de l'*Enquête sur les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois* 1999 du ministère de la Culture et des Communications pour le Secrétariat à la condition féminine, juin 2002.

## LA CITOYENNETÉ ET LE POUVOIR

Tableau 6.4		
Branchement à Internet selon le sexe du chef de ménage et le quartile de revenu Québec, 2000		
	Femme	Homme
	%	
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>20,2 %*</b>	<b>37,8 %</b>
Moins de 22 446 \$ (1 <sup>er</sup> quartile au niveau canadien)	10,9 %**	17,4 %*
22 447 \$ à 39 999 \$ (2 <sup>e</sup> quartile au niveau canadien)	26,9 %*	28,3 %
40 000 \$ à 64 999 \$ (3 <sup>e</sup> quartile au niveau canadien)	42,6 %*	44,0 %
65 000 \$ et plus (4 <sup>e</sup> quartile au niveau canadien)	....	63,4 %

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % : interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation >25 % : estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

... Donnée n'ayant pas lieu de figurer, le nombre de répondants étant trop petit.

Estimations en italique : les tests statistiques n'ont pu déceler de différences significatives entre les ménages selon le sexe du chef de ménage, au sein du quartile étudié.

Source : Institut de la statistique du Québec – *L'utilisation d'Internet par les ménages québécois en 2000*, Collection l'économie du savoir, décembre 2001, p. 20. Cette enquête est fondée sur une exploitation des fichiers de micro-données de l'*Enquête sur l'utilisation d'Internet par les ménages* de Statistique Canada.

## LA CITOYENNETÉ ET LE POUVOIR

<b>Tableau 6.5</b>			
<b>Participation des femmes aux instances de pouvoir, Québec, 1990-2002</b>			
<b>Instances politiques</b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>	<b>2002</b>
Députées <sup>1</sup>	18,4 % 23/125	23,2 % 29/125	28,0 % 35/125
Ministres <sup>2</sup>	20,7 % 6/29	33,3 % 9/27	27,0 % 10/37
Mairesse <sup>3</sup>	6,9 % 97/1406	10,4 % 133/1277	10,7 % 119/1115 (2001)
Conseillères municipales <sup>3</sup>	18,4 % 1622/8815	23,1 % 1845/7981	23,8 % 1680/7053 (2001)
Préfètes de municipalités régionales de comtés <sup>4</sup>	3,2 % 3/95	9,4 % 9/96	6,9 % 6/87
Présidentes de communautés urbaines <sup>4</sup>	0,0 % 0	33,3 % 1/3	0,0 % 0
<b>Instances judiciaires<sup>5</sup></b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>	<b>2002</b>
Cour d'appel	15,8 % 3/19	25,0 % 5/20	25,0 % 5/20
Cour supérieure	7,7 % 11/143	24,5 % 35/143	25,2 % 36/143
Cour du Québec	7,4 % 21/285	19,6 % 53/270	24,8 % 67/270
Cours municipales	2,0 % 2/100	7,4 % 7/95	6,5 % 6/92
<b>Instances administratives (administration publique du Québec)</b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>	<b>2002</b>
Haute direction de la fonction publique <sup>6 et 7</sup>	13,4 % 35/262	36,2 % 232/640	37,5 % 247/658
Femmes cadres supérieures <sup>7</sup>	9,9 % 239/2408	20,6 % 374/1814	25,1 % 500/1990
Femmes cadres intermédiaires <sup>7</sup>	14,5 % 373/2581	24,4 % 369/1510	28,4 % 429/1513

<sup>1</sup> Sources : site Internet de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca).

<sup>2</sup> Source : *Guide parlementaire québécois*, Assemblée nationale, édition 1999, p. 13-53 à 13-55. Les données de 1990 sont issues de la proportion du nombre de femmes ministres (6) par rapport au nombre d'hommes ministres (29) lors de la constitution du cabinet Bourassa le 11 octobre 1989. Pour 2002, sur 37 postes de ministres, 10 sont occupés par des femmes en juin 2002, les postes de secrétaire d'État sont du nombre.

<sup>3</sup> Sources : pour les mairesses et conseillères municipales : années 1990 : Gouvernement du Québec, *Mairesse et maires, conseillères et conseillers*, Québec, ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 2001, p. 6 ; années 2000 et 2001 : ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Direction des bureau régionaux, 11 mars 2002.

<sup>4</sup> Source : *Répertoire des municipalités du Québec 1990*, ministère des Affaires municipales, Les publications du Québec; *Répertoire des municipalités du Québec 2000*, ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Les publications du Québec; Source : *Mairesse et maires Conseillères et conseillers – Statistiques sur la représentation des femmes et des hommes aux instances électives municipales 2002*, ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

<sup>5</sup> Source : ministère de la Justice pour le Secrétariat à la condition féminine, 26 février 2002.

<sup>6</sup> Source : Secrétariat aux emplois supérieurs pour le Secrétariat à la condition féminine, 22 décembre 2002 – Comprend les postes comblés à la discrétion du gouvernement (sous-ministre, sous-ministre adjointe, présidente, vice-présidente et membre des organismes gouvernementaux, année 2002.

<sup>7</sup> Source : Gouvernement du Québec, *Portrait statistique de l'effectif de la fonction publique*, Québec, Office des ressources humaines du Québec, 1990, *Effectif de la fonction publique*, Secrétariat du Conseil du trésor, Québec, 2000 et SAGIP, Conseil du trésor, 2002.

## LA CITOYENNETÉ ET LE POUVOIR

<b>Tableau 6.6</b>			
<b>Participation des femmes aux principales instances locales et régionales, Québec, 1990-2002</b>			
<b>Secteur économique</b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>	<b>2002</b>
Membres, conseils d'administration des centres locaux de développement <sup>1</sup>	24,9 % (1999)	26,7 %	28,1 %
Présidentes, centres locaux de développement <sup>2</sup>	11,0 % (1998)	14,0 %	19,0 %
Membres, conseils d'administration des conseils régionaux de développement <sup>3</sup>	14,0 % (1992)	26,9 %	30,2 %
Présidentes, conseils régionaux de développement <sup>4</sup>	6,0 % (1994)	12,0 %	18,0 %
Membres, conseils régionaux des partenaires du marché du travail <sup>5</sup>	43,6 % (1998)	42,0 %	42,0 % <sup>6</sup>
<b>Secteur de l'éducation</b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>	<b>2002</b>
Commissaires d'écoles <sup>7</sup>	43,1 %	51,05% (1998)	48,0 % (2003)
Présidentes dans les commissions scolaires <sup>7</sup>	29,1 %	45,9 % (1998)	46,0 % (2003)
<b>Secteur de la santé</b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>	<b>2002</b>
Membres, conseils d'administration des régies régionales de la santé <sup>8</sup>	34,5 % (1992)	36,9 % (1998)	47,7%
Membres, conseils d'administration des conseils d'établissement <sup>9</sup>	42,5 % (1992)	41,1% (1997)	44,7 % <sup>P</sup>

<sup>1</sup> Les données s'appliquent à partir de 1998 - ministère des Régions, 2000 et 2002 pour le Secrétariat à la condition féminine, juillet 2002, validées en février 2003 auprès du ministère du Développement économique et régional.

<sup>2</sup> Sources : Conseil du statut de la femme, *Au cœur des décisions*, 2000 : données de 1998; données de 2000 et 2002, ministère des Régions pour le Secrétariat à la condition féminine, juillet 2002.

<sup>3</sup> Sources : Conseil du statut de la femme, *Au cœur des décisions*, 2000 : données de 1992; ministère des Régions; données de 2000 et 2002, validées en février 2003 auprès du ministère du Développement économique et régional.

<sup>4</sup> Source : Ministère des Régions pour le Secrétariat à la condition féminine, juillet 2002.

<sup>5</sup> Source : Société québécoise de développement de la main-d'œuvre, SQDM : données de 1998; Secrétariat de la Commission des partenaires du marché du travail, avril 2000 : données de 2000.

<sup>6</sup> Source : Guillaume Vaillancourt, Commission des partenaires du marché du travail, mai 2003.

<sup>7</sup> Source : Conseil du statut de la femme, *Au cœur des décisions*, 2000 : données de 1990; Fédération des commissions scolaires du Québec : données de 2000 et 2002, validées en février 2003 auprès de la Fédération des commissions scolaires pour les données de 1998 et de 2003 (en 2003, le pourcentage des femmes présidentes a été calculé en tenant compte du nombre de commissions scolaires francophones, 28 femmes sur 61 commissions scolaires francophones).

<sup>8</sup> Source : Conseil du statut de la femme, *Au cœur des décisions*, 2000 : données de 1992; ministère de la Santé et des Services sociaux : données de 1998 et 2002.

<sup>9</sup> Source : Données de 1992 : Conseil du statut de la femme, *Au cœur des décisions*, 2000 ; Données de 1997 et de 2002 compilation du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le SCF, 29 avril 2003.

## LA CITOYENNETÉ ET LE POUVOIR

<b>Tableau 6.7</b>							
<b>Répartition des femmes et des hommes au sein des conférences administratives régionales, Québec, 2002</b>							
<b>Régions administratives</b>	<b>Présidence</b>			<b>Membres</b>			<b>Total (n)</b>
	<b>H</b>	<b>F</b>	<b>% F</b>	<b>H</b>	<b>F</b>	<b>% F</b>	
Bas-Saint-Laurent	1	0	0,0	31	10	24,4	42
Saguenay– Lac-Saint-Jean	1	0	0,0	31	12	27,9	44
Capitale Nationale	1	0	0,0	24	5	17,2	30
Mauricie	1	0	0,0	26	13	33,3	40
Estrie	1	0	0,0	24	16	40,0	41
Montréal	1	0	0,0	19	8	29,6	28
Outaouais	1	0	0,0	30	6	16,7	37
Abitibi-Témiscamingue	1	0	0,0	34	12	26,1	47
Côte-Nord	1	0	0,0	27	10	24,4	38
Nord-du-Québec	1	0	0,0	27	7	20,6	35
Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine	1	0	0,0	34	11	24,4	46
Chaudière-Appalaches	1	0	0,0	23	8	25,8	32
Laval	1	0	0,0	23	11	32,4	35
Lanaudière	1	0	0,0	27	12	30,8	40
Laurentides	1	0	0,0	22	11	33,3	34
Montréal	1	0	0,0	15	7	33,3	22
Centre-du-Québec	1	0	0,0	25	12	32,4	38
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>442</b>	<b>171</b>	<b>27,1</b>	<b>630</b>

Source : Ministère des Régions du Québec pour le Secrétariat à la condition féminine, données du 1<sup>er</sup> août 2002, données mises à jour pour la CAR de la Montérégie le 28 avril 2003.



*Relations  
avec les citoyens  
et Immigration*

**Québec** 